



## Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

### Aperçu des constatations qui ressortent des consultations auprès des régimes de retraite

L'été dernier, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a mandaté The Strategic Counsel pour procéder à des consultations confidentielles auprès des répondants des régimes de retraite et de leurs conseillers professionnels afin de s'enquérir de l'appréciation qu'ils ont de l'efficacité dont fait preuve le BSIF à titre de principal organisme de réglementation des régimes de retraite gérés par le gouvernement fédéral. Le présent document donne un résumé des principales constatations résultant de ces consultations.

Depuis 1998, le BSIF commande des consultations auprès des cadres supérieurs du milieu des finances et des régimes de retraite et de leurs conseillers professionnels afin d'évaluer l'appréciation qu'ils ont de son efficacité. Par souci d'imputabilité envers les parties prenantes et dans le but d'accroître son efficacité, le BSIF tient à savoir jusqu'à quel point il atteint ses objectifs stratégiques. Étant donné qu'il s'agissait d'un processus de consultations confidentielles, le rapport présente les résultats de ces consultations sous forme de résumé. Le BSIF ne sait pas quel organisme donné a fait telle ou telle observation et n'a pas non plus accès aux notes qui ont été prises lors des entrevues.

Cette consultation auprès des régimes de retraite consistait en une série d'entrevues individuelles et confidentielles avec des répondants et des professionnels représentant un échantillon des régimes assujettis à la réglementation du BSIF, doublée d'une étude menée au moyen de l'Internet auprès d'un échantillon de répondants n'ayant pas participé aux entrevues individuelles. Les entrevues et l'étude Internet ont eu lieu de juillet à septembre 2005.

Résultent de ces consultations les principales constatations suivantes :

- Le BSIF est perçu comme étant efficace quant à l'exécution de son mandat, du fait de la surveillance qu'il exerce sur les régimes et de sa volonté d'intervenir.
- Dans l'ensemble, les répondants et les professionnels ont une opinion favorable du personnel du BSIF attaché aux régimes de retraite; celui-ci est perçu comme étant bien informé, accessible et obligeant.
- Le BSIF a été très bien jugé en ce qui a trait à la rapidité avec laquelle il répond aux rapports d'évaluation et aux demandes de renseignements d'ordre général.
- *Le Point sur les pensions* et le site Web du BSIF ont tous deux été très bien cotés de la part de ceux qui utilisent ces outils d'information.



Bien que l'on reconnaisse que le BSIF fait preuve d'efficacité quant à l'exécution de son mandat, on signale également plusieurs volets d'activités à l'égard desquels des améliorations seraient souhaitables, à savoir :

- L'amélioration du temps de réponse face aux besoins de l'industrie en matière d'orientation, de rapports de gestion et de traitement des demandes d'agrément.
- La prestation d'une meilleure information quant à la réception des évaluations et aux objectifs de celles-ci, ainsi qu'une interaction accrue et plus ouverte lors des processus d'agrément.
- L'amélioration de la capacité de cerner les nouvelles tendances et de faire face aux enjeux de demain en matière de régimes de retraite.
- Prestation d'une interaction plus ouverte dans le cadre du processus d'agrément pour informer les régimes des problèmes qui pourraient survenir et des délais à prévoir.

Le BSIF apprécie les commentaires francs qui ont été recueillis lors de cette consultation. Il a commencé à élaborer des plans d'action portant sur les principaux volets des activités qu'il pourrait améliorer et suivra les progrès accomplis en fonction de ces plans. Cette consultation se tiendra périodiquement afin d'assurer un suivi de l'efficacité de l'organisme dans son ensemble et des démarches entreprises dans le but de relever les défis.

Le BSIF est le principal organisme de réglementation des institutions financières fédérales et des régimes de retraite fédéraux. Sa mission consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs, des participants des régimes de retraite et des créanciers des institutions financières. Le BSIF promeut et gère un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans un système financier compétitif.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de vous adresser à Pirjo Davitt, de la Division des régimes de retraite privés du BSIF, au (613) 990-8053.



The Strategic Counsel

Gregg, Kelly, Sullivan & Woolstencroft:  
The Strategic Counsel

[www.thestrategiccounsel.com](http://www.thestrategiccounsel.com)

21, avenue St. Clair est  
Bureau 1100  
Toronto (Ontario)  
M4T 1L9  
Tél. : (416) 975-4465  
Télé. : (416) 975-1883

440, avenue Laurier Ouest  
Bureau 200  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X6  
Tél. : (613) 751-2855  
Télé. : (613) 751-2852

# RAPPORT CONCERNANT LES CONSULTATIONS AUPRÈS DES RÉGIMES DE RETRAITE

Présenté au  
Bureau du surintendant des institutions  
financières (BSIF)

Le 28 novembre 2005

# Table des matières

Section	Page #
Partie I Objectifs et méthodologie de la recherche	3
Partie II Contexte et connaissance	10
Partie III Profil public et communications du BSIF	15
Partie IV Confiance	34
Partie V Impression générale à l'égard du BSIF	42
Partie VI Efficacité du BSIF dans certains domaines	57
Partie VII Directives, décisions ayant valeur de précédent et préavis du BSIF sur les régimes de retraite	79
Partie VIII Processus d'approbation des régimes de retraite du BSIF	88

## Partie I : Objectifs et méthodologie de la recherche

## Contexte

- ◆ À titre de principal organisme de réglementation des régimes de retraite fédéraux, le BSIF entretient des liens étroits avec les représentants des régimes de retraite fédéraux privés et avec les professionnels qui agissent en leur nom, afin de s’acquitter de son mandat.
- ◆ En 2005, le BSIF a chargé le cabinet de recherche indépendant *The Strategic Counsel* de procéder à des consultations auprès de ces intervenants afin d’examiner les perceptions générales à l’égard du BSIF et le marché actuel des régimes de retraite. Les consultations se sont faites sous forme d’entrevues confidentielles en personne auprès des répondants des régimes et des professionnels en la matière représentant un échantillon représentatif des régimes réglementés par le BSIF et d’une étude Internet auprès d’un échantillon représentatif de répondants de régime qui n’ont pas participé aux entrevues en personne.
- ◆ Les constatations figurant dans le présent document reposent sur les résultats des entrevues et de l’étude Internet qui se sont déroulées de juillet à septembre 2005.

## Objectifs

- ◆ Les consultations visaient avant tout à évaluer de façon globale la performance du BSIF à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux et les défis auxquels il est confronté dans le cadre de l'exécution de son mandat.
- ◆ Plus précisément, il s'agissait d'en connaître davantage sur les perceptions relatives au BSIF au sujet :
  - de son profil dans le grand public et au sein de la collectivité des régimes de retraite;
  - des points forts et des possibilités d'amélioration;
  - de l'efficacité avec laquelle il s'acquitte de son mandat;
  - de sa performance par rapport à d'autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite relativement à plusieurs enjeux.

# Méthodologie

## Entrevues en personne

- ◆ Au total, nous avons effectué 69 entrevues en personne auprès de répondants ou d'administrateurs de régime et de leurs conseillers professionnels.
- ◆ Le BSIF a fourni à The Strategic Counsel une liste des répondants des régimes de retraite, des actuaires externes, des avocats, des représentants du secteur de l'assurance ainsi que les noms des principales personnes-ressources au sein de chacun.
- ◆ L'échantillon aux fins des entrevues en personne auprès des répondants a été dressé à partir d'une liste des 100 plus importants régimes à prestations déterminées (PD) (actif total) fournie par le BSIF. Le BSIF a demandé à ce que les entrevues auprès des professionnels soient distribuées à parts égales entre les actuaires, les avocats et les représentants des sociétés d'assurances.
- ◆ Les répondants faisant partie de l'échantillon final ont été choisis, avis et interviewés indépendamment par The Strategic Counsel. Les entrevues étaient confidentielles. Ainsi, le BSIF ne connaît pas l'identité des participants.
- ◆ Les entrevues ont surtout été menées en personnel ou par téléphone (à la demande du répondant ou en raison de son emplacement géographique).
- ◆ En moyenne, l'entrevue durait 45 minutes.

## Sondage en direct

- ◆ Au total, nous avons fait parvenir par courriel 524 invitations d'éventuels participants, dont 357 répondants de régimes à cotisations déterminées (CD) et 167 répondants de régimes à PD.
- ◆ Au total, nous avons reçu 125 courriels indiquant que les adresses de courrier électronique avaient changé. Ainsi, au total 399 répondants ont reçu une invitation par courriel.
- ◆ Sur ceux qui ont reçu une invitation, au total, 158 ont répondu au questionnaire. Il s'agit d'un taux de réponse de 40 %.

Répartition des entrevues	Nombre d'entrevues menées
<b>RÉPONDANTS</b>	<b>204</b>
Régimes PD – Entrevues en personne	46
Régimes PD – Sondage en direct	62
Régimes CD – Sondage en direct	96
<b>PROFESSIONNELS</b>	<b>23</b>
Avocats	7
Actuaires	8
Sociétés d'assurances	8
<b>Total</b>	<b>227</b>



## Méthodologie (suite)

### REMARQUE AU SUJET DE L'ABSENCE DE RÉPONSE À CERTAINES QUESTIONS

- ◆ Une partie importante des répondants n'ont pu formuler une opinion à l'égard de la plupart des questions.
- ◆ Le cas échéant, les résultats ont été recalculés pour exclure les répondants auxquels la question n'a pas été posée, qui ont dit ne pas savoir ou qui n'ont pas répondu.
- ◆ Dans ce cas, le graphique correspondant fait état des nouveaux calculs.
- ◆ Il convient de souligner que pour certaines questions, les répondants des régimes à CD étaient plus susceptibles que ceux des régimes à PD à choisir de ne pas répondre.

## Méthodologie (suite)

- ◆ **La taille de l'échantillon des consultations est relativement modeste. Les écarts significatifs au plan statistique que présentent les résultats sont indiqués dans le texte du rapport.**
- ◆ La taille réduite de l'échantillon ne permet qu'une analyse de portée limitée des sous-groupes. Cependant les écarts importants au plan statistique et les différences portant sur tous les thèmes sont précisés. Pour les questions dont les résultats ne présentent aucun écart important au plan statistique entre les répondants des régimes à PD et à CD, les données ne sont pas indiquées ou décrites pour ces deux groupes.
- ◆ À moins d'indication contraire, les constatations figurant dans le présent document sont constantes pour l'ensemble des intervenants.
- ◆ La taille des échantillons réduits ayant été arrondie, les totaux de certains graphiques peuvent ne pas correspondre à 100 %.

## Méthodologie (suite)

- ◆ Les formules abrégées que voici sont utilisées dans le rapport pour décrire les groupes de l'échantillon dont les opinions ont été examinées pendant le processus de recherche

- « **Répondants combinés** » – l'échantillon total de répondants des régimes de retraite qui ont participé à la recherche. Il s'agit tant de ceux qui ont été interviewés en personne que de ceux qui ont participé au sondage sur Internet.
- « **Répondants (1 : 1)** » – ne désigne que les répondants des régimes à PD qui ont été interviewés en personne.
- « **Répondants Internet** » – désigne uniquement les répondants des régimes à PD et à CD qui ont répondu au questionnaire sur Internet..
- « **Professionnels** » – désigne les avocats, les actuaires et les représentants des sociétés d'assurances qui travaillent au nom des régimes de retraite privés fédéraux ou de leurs participants. Leur opinion a été recueillie dans le cadre d'entrevues en personne.
- « **Répondants des régimes PD** » – désigne seulement les répondants qui administrent des régimes à prestations déterminées.
- « **Répondants des régimes CD** » – désigne seulement les répondants qui administrent des régimes à cotisations déterminées.

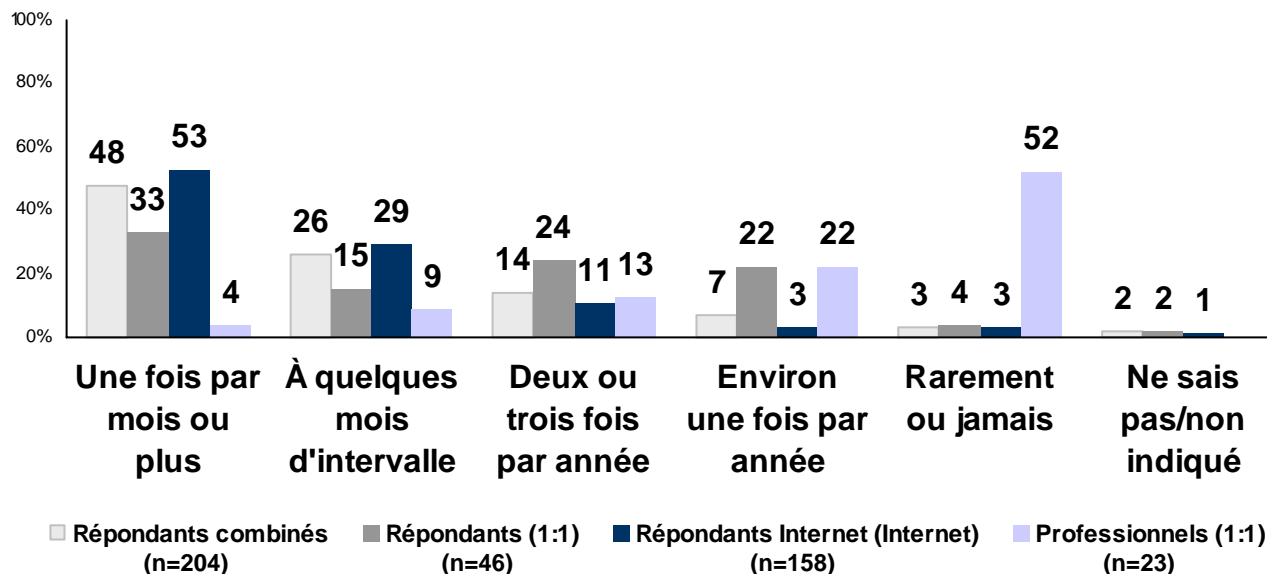
## Partie II – Contexte et connaissance

Q.1 À quelle fréquence vous-même ou d'autres personnes de votre bureau communiquez-vous avec le BSIF ou en rencontrez-vous des représentants pour discuter des questions relatives aux régimes de retraite??

## Beaucoup de répondants de régimes communiquent périodiquement avec le BSIF.

*Fréquence des communications par téléphone ou en personne avec le BSIF*

### Échantillon total



- ◆ Trois quarts (74 %) des répondants de régimes indiquent communiquer périodiquement de vive voix avec le BSIF (« deux à trois fois par année » ou davantage).
- ◆ Au contraire, seulement le quart (26 %) des professionnels indiquent communiquer périodiquement de vive voix avec le BSIF « deux à trois fois par année » ou davantage).

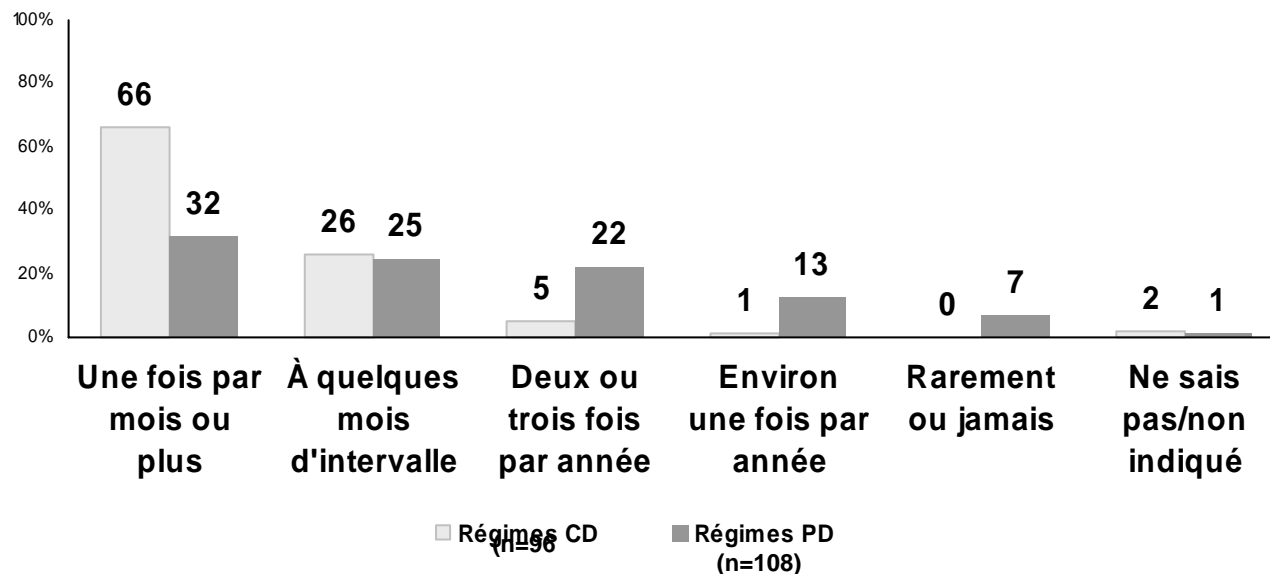
Q.1 À quelle fréquence vous-même ou d'autres personnes de votre bureau communiquez-vous avec le BSIF ou en rencontrez-vous des représentants pour discuter de questions relatives aux régimes de retraite??

L'interaction directe avec le BSIF est beaucoup plus périodique chez les répondants des régimes à CD que chez ceux des régimes à PD.

*Fréquence des communications par téléphone ou en personne avec le BSIF*

- ◆ Les répondants des régimes à CD ont beaucoup plus tendance que les répondants des régimes à PD (97 % et 79 %, respectivement) à indiquer parler ou rencontrer des représentants du BSIF deux à trois fois par année ou plus souvent.

### Échantillon total

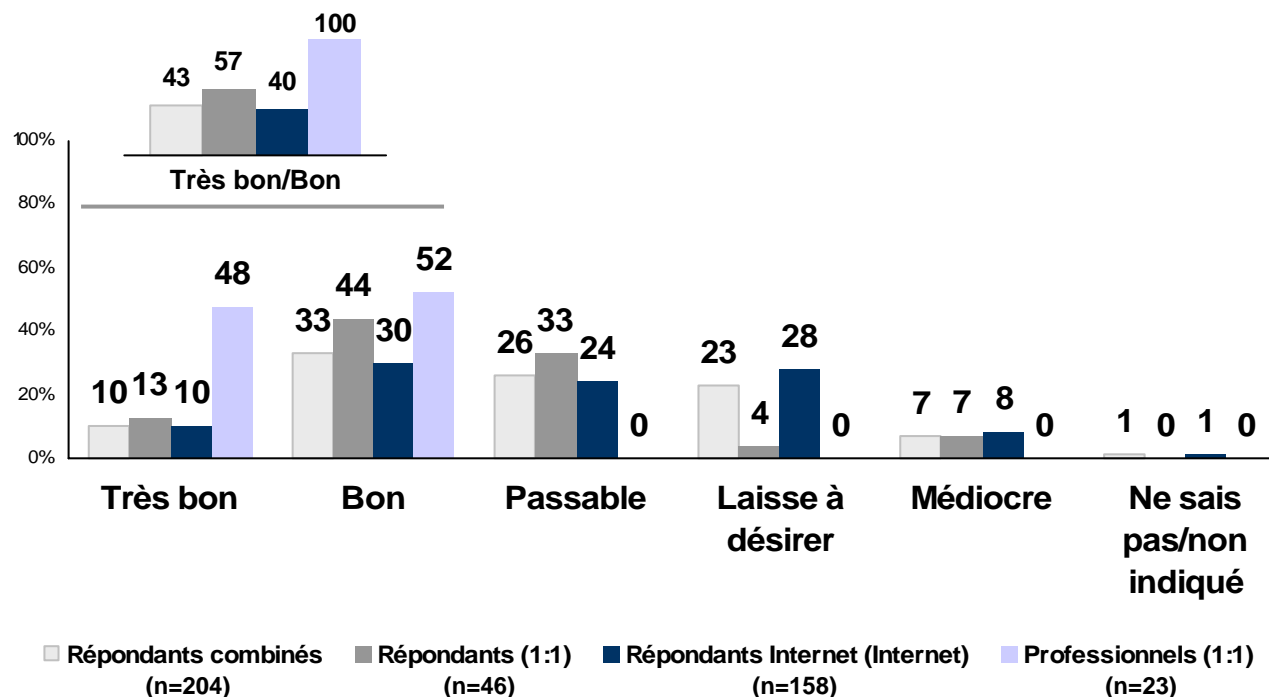


Q.2 De manière générale, comment classeriez-vous votre niveau de connaissance du mandat du BSIF en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux?

Dans l'ensemble, les répondants ont une connaissance un peu limitée du mandat du BSIF. Par ailleurs, tous les professionnels indiquent un niveau de connaissance très bon ou bon.

*Niveau de connaissance perçue au sujet du mandat du BSIF*

### Échantillon total



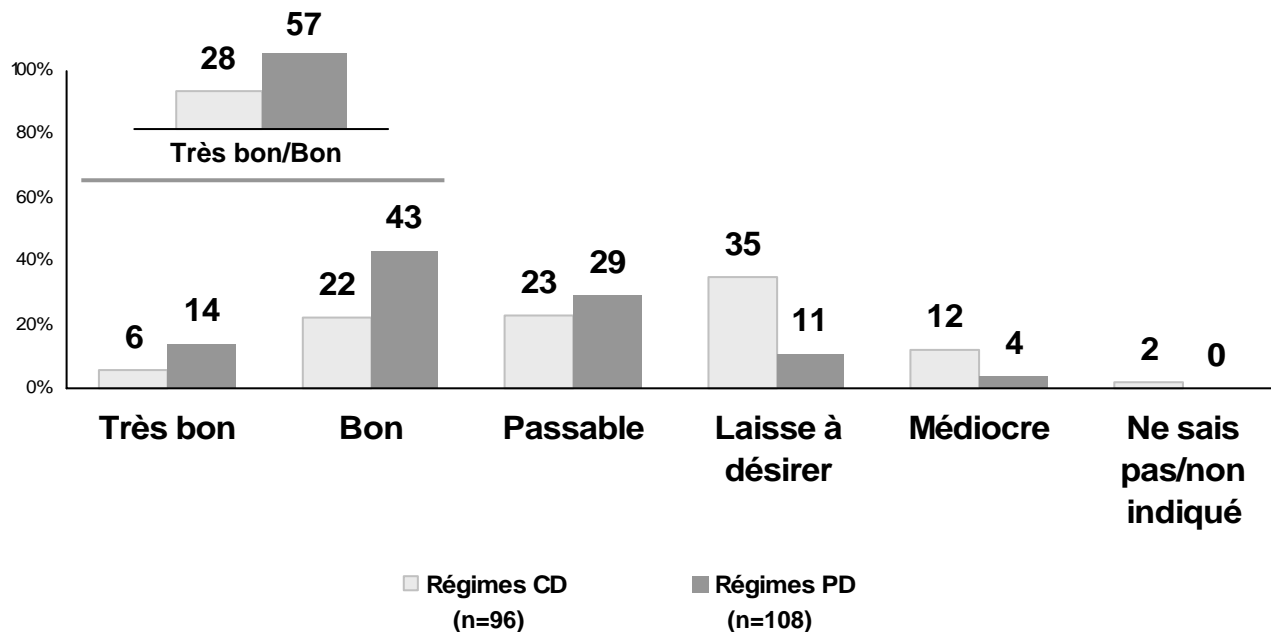
- ◆ Quatre répondants sur dix (43 %) estiment avoir une très bonne ou une bonne connaissance du mandat du BSIF.
- ◆ Chez les professionnels, le niveau de connaissance autoévalué est élevé. Tous les professionnels indiquent avoir une très bonne ou une bonne connaissance du mandat du BSIF

Q.2 De manière générale, comment classeriez-vous votre niveau de connaissance du mandat du BSIF en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux?

Les répondants de régimes à PD sont deux fois plus nombreux que les répondants de régimes à CD à déclarer avoir une très bonne ou une bonne connaissance du mandat du BSIF.

*Niveau de connaissance perçu au sujet du mandat du BSIF*

### Échantillon total



- ◆ Près de la moitié (47 %) des répondants des régimes à CD estiment que leur connaissance laisse à désirer (laisse à désirer ou médiocre).
- ◆ Au contraire, seulement 15 % des répondants des régimes à PD évaluent leur connaissance comme laissant à désirer. La majorité (57 %) des répondants de ces régimes estiment que leur connaissance du mandat du BSIF est bonne (bonne ou très bonne).



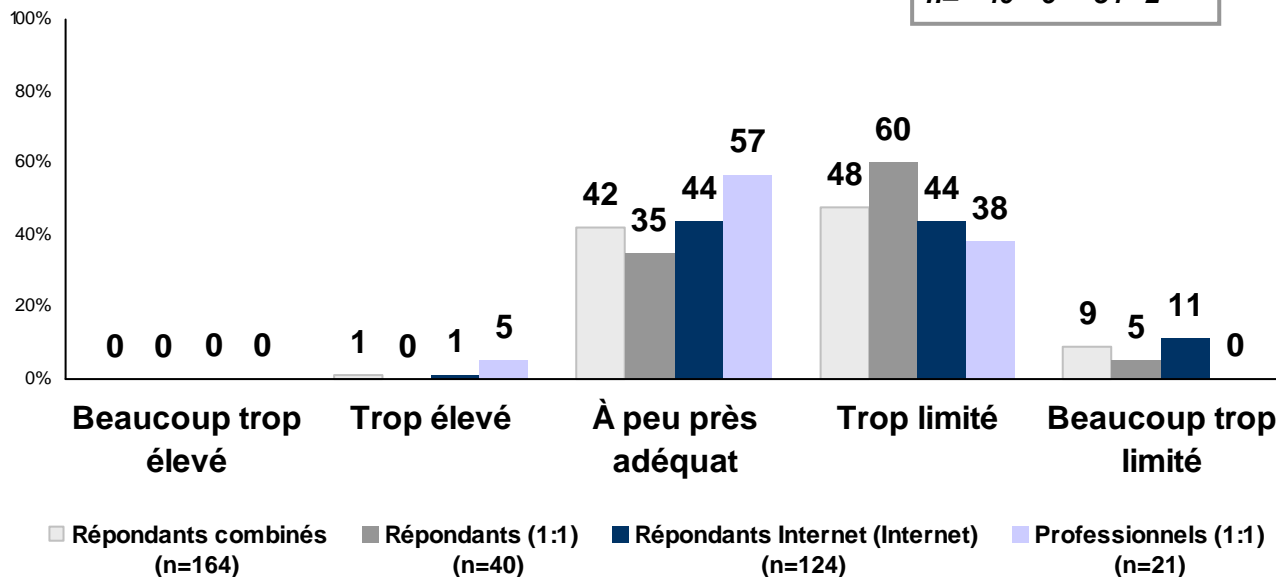
## Partie III – Profil public et communications du BSIF

Q.3 Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF auprès du grand public pour ce qui est de promouvoir son rôle, à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

Les opinions au sujet du profil du BSIF sont partagées, une légère majorité le percevant comme étant trop limité.

*Perceptions du grand public à l'égard du profil du BSIF*

**Participants ayant exprimé une opinion**

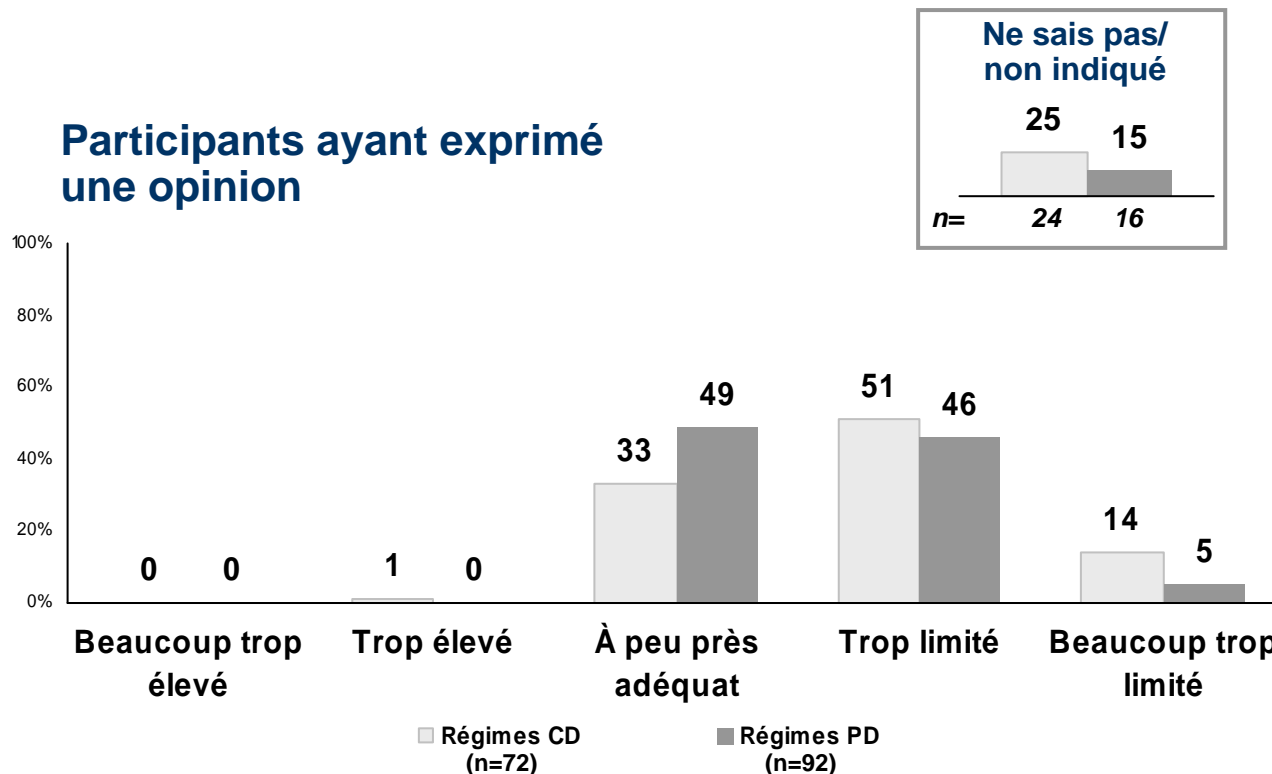


- ◆ Chez les répondants ayant répondu à la question, les opinions sont partagées à savoir si le profil du BSIF est à peu près adéquat (42 %) ou trop limité (57 %) (trop limité ou beaucoup trop limité).
- ◆ Une légère majorité (57 %) des professionnels estiment que le profil du BSIF auprès du public est à peu près adéquat.

Q.3 Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF auprès du grand public pour ce qui est de promouvoir son rôle, à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

Une majorité de répondants de régimes à CD estiment que le profil du BSIF auprès du grand public est trop limité. Les répondants des régimes à PD sont partagés à peu près à parts égales sur cette question.

*Perceptions du grand public à l'égard du profil du BSIF*



- ◆ Les répondants de régimes à CD sont davantage enclins que les répondants des régimes à PD à indiquer qu'ils n'ont pas d'opinion au sujet du profil du BSIF auprès du public.
- ◆ Chez les répondants de régimes à CD ayant exprimé une opinion, la majorité (65 %) estiment que le profil du BSIF est trop limité.
- ◆ Chez les répondants de régimes à PD, l'opinion est partagée à peu près à parts égales entre ceux pour qui le profil du BSIF est à peu près adéquat (49 %) et ceux pour qui il est trop limité (46 %).

3a. Pourquoi cette réponse [Q.3]? / Q.3 Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF auprès du grand public pour ce qui est de promouvoir son rôle, à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

Selon les répondants, si le BSIF élevait son profil auprès du grand public, la confiance manifestée à l'égard du système des pensions et des répondants des régimes serait plus grande.

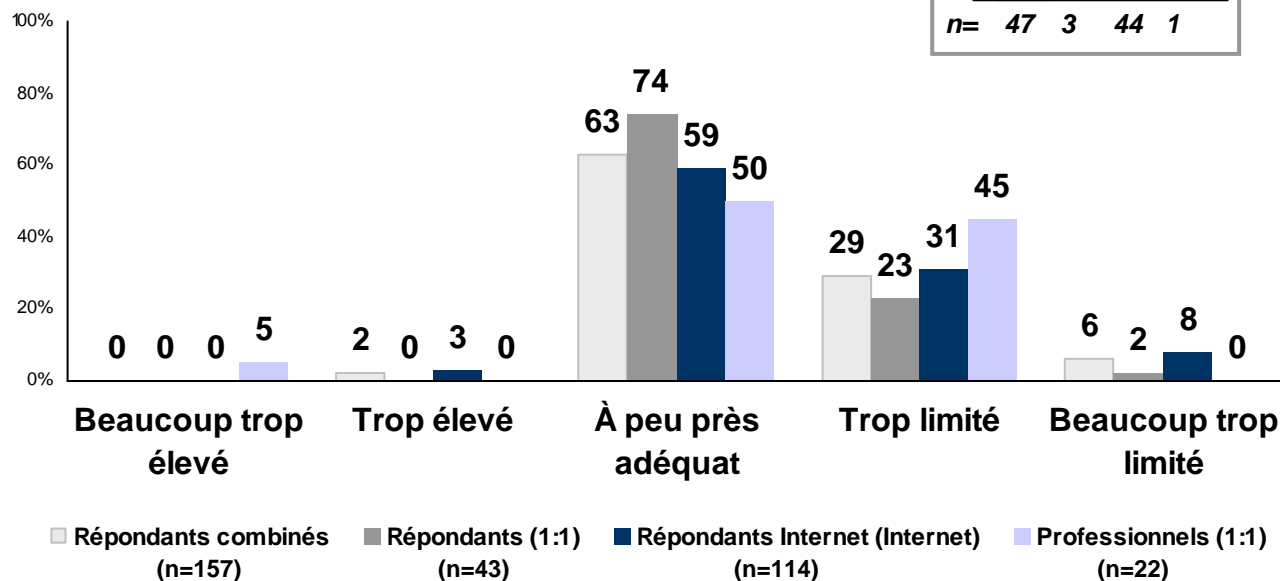
- ◆ Souvent, pour cette question, les répondants mettaient sur un pied d'égalité « grand public » et participants des régimes.
- ◆ La plupart des répondants des régimes et des professionnels estiment que le grand public n'est pas au courant qu'il y a au Canada un organisme de réglementation des régimes de retraite fédéraux.
- ◆ Une légère majorité de répondants sont d'avis que le BSIF pourrait élever son profil auprès du grand public. Par ailleurs, les raisons invoquées sont différentes.
  - Pour certains, les participants des régimes doivent spécifiquement savoir qu'il y a un organisme de réglementation qui surveille leurs intérêts. Ces répondants ont laissé entendre que si les participants étaient au courant qu'il y avait un organisme de réglementation, leur confiance générale à l'égard de leur régime et du système des pensions serait probablement plus grande.
  - Certains laissent entendre que le BSIF devrait élever son profil en participant de manière plus active à la sensibilisation des participants. Selon eux, les participants doivent être davantage informés quant à leur régime de retraite et au rôle qu'ils jouent dans l'épargne-retraite et le BSIF a l'occasion de prendre part à ce processus de sensibilisation.
  - Pour un petit groupe, si le BSIF élevait son profil, les participants des régimes douteraient probablement moins de l'approche adoptée par les employeurs à l'égard de l'administration des régimes.
- ◆ Les répondants qui croient que le profil est à peu près adéquat sont d'avis que le BSIF a été efficace au titre des communications publiques dans le dossier Air Canada. Il est convenable que le BSIF prenne la parole quand des questions touchent les participants des régimes, mais on s'attend également à ce qu'il demeure sur ses gardes quand tout va bien.

Q.4 Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF au sein de la collectivité de régimes de retraite, c'est-à-dire les administrateurs de régime et leurs conseillers professionnels (p. ex., présentations, participation aux conférences de l'industrie, aux colloques d'enseignement de formation et couverture médiatique)?

Dans l'ensemble, le profil du BSIF au sein de la collectivité des régimes de retraite semble adéquat.

*Perceptions de la collectivité des régimes de retraite à l'égard du profil du BSIF*

### Participants ayant exprimé une opinion

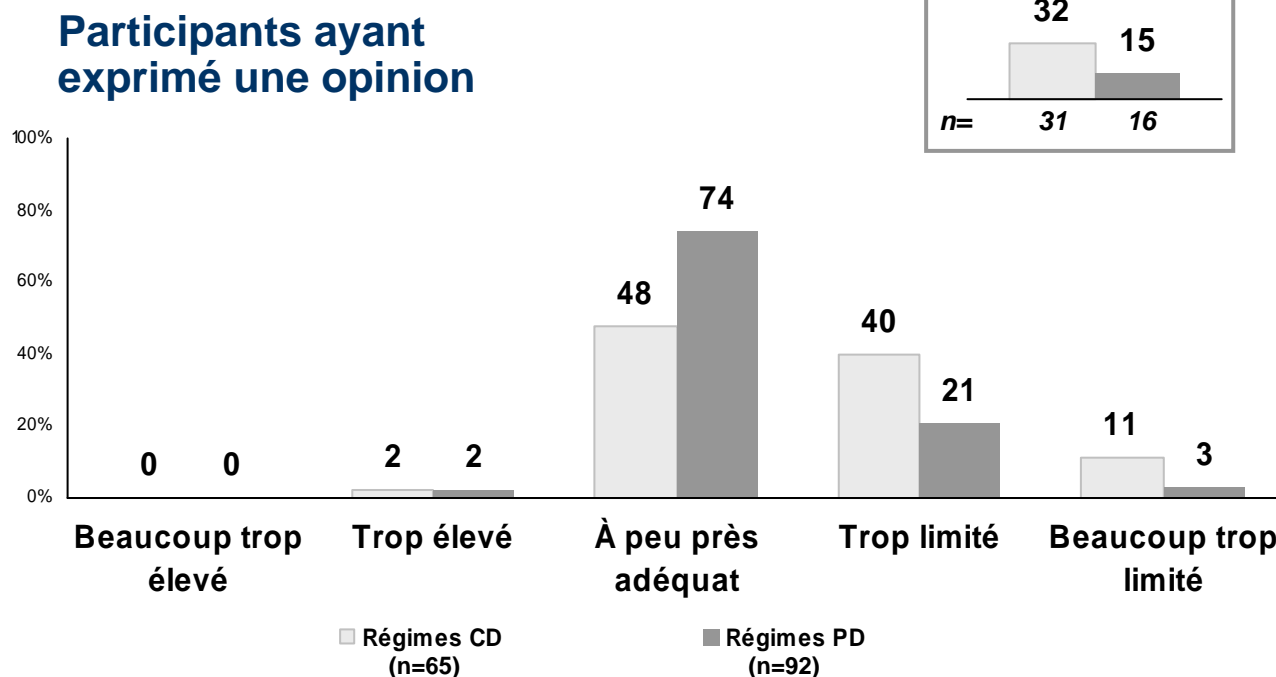


- ◆ Une majorité (63 %) des répondants ayant exprimé une opinion estiment que le profil du BSIF au sein de la collectivité des régimes de retraite est à peu près adéquat.
- ◆ Les répondants des grands régimes à PD (ceux représentés par les entrevues en personne) sont plus enclins à percevoir le profil comme étant à peu près adéquat.
- ◆ Les perceptions des professionnels sont réparties entre ceux pour qui le profil du BSIF est à peu près adéquat (50 %) et ceux pour qui il est trop limité (45 %).

**Q.4** Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF au sein de la collectivité de régimes de retraite, c'est-à-dire les administrateurs de régime et leurs conseillers professionnels (p. ex., présentations, participation aux conférences de l'industrie, aux colloques d'enseignement de formation et couverture médiatique)?

Les répondants des régimes à PD sont davantage enclins à considérer que le profil du BSIF au sein de la collectivité des régimes de retraite est adéquat, tandis que les perceptions des répondants des régimes à CD sont partagées.

*Perceptions de la collectivité des régimes de retraite à l'égard du profil du BSIF*



- ◆ Les répondants des régimes à CD sont partagés à peu près à parts égales dans leur évaluation du profil du BSIF au sein de la collectivité du régime de retraite – à peu près adéquat (48 %) et trop limité (51 % trop limité et beaucoup trop limité).
- ◆ Au contraire, les répondants des régimes à PD sont beaucoup plus enclins à percevoir que le profil du BSIF est à peu près adéquat (74 %).

4a. Pourquoi cette réponse? [Q.4] / Q.4 Dans l'ensemble, que pensez-vous du profil du BSIF au sein de la collectivité de régimes de retraite, c'est-à-dire les administrateurs de régime et leurs conseillers professionnels (p. ex., présentations, participation aux conférences de l'industrie, aux colloques d'enseignement de formation et couverture médiatique)?

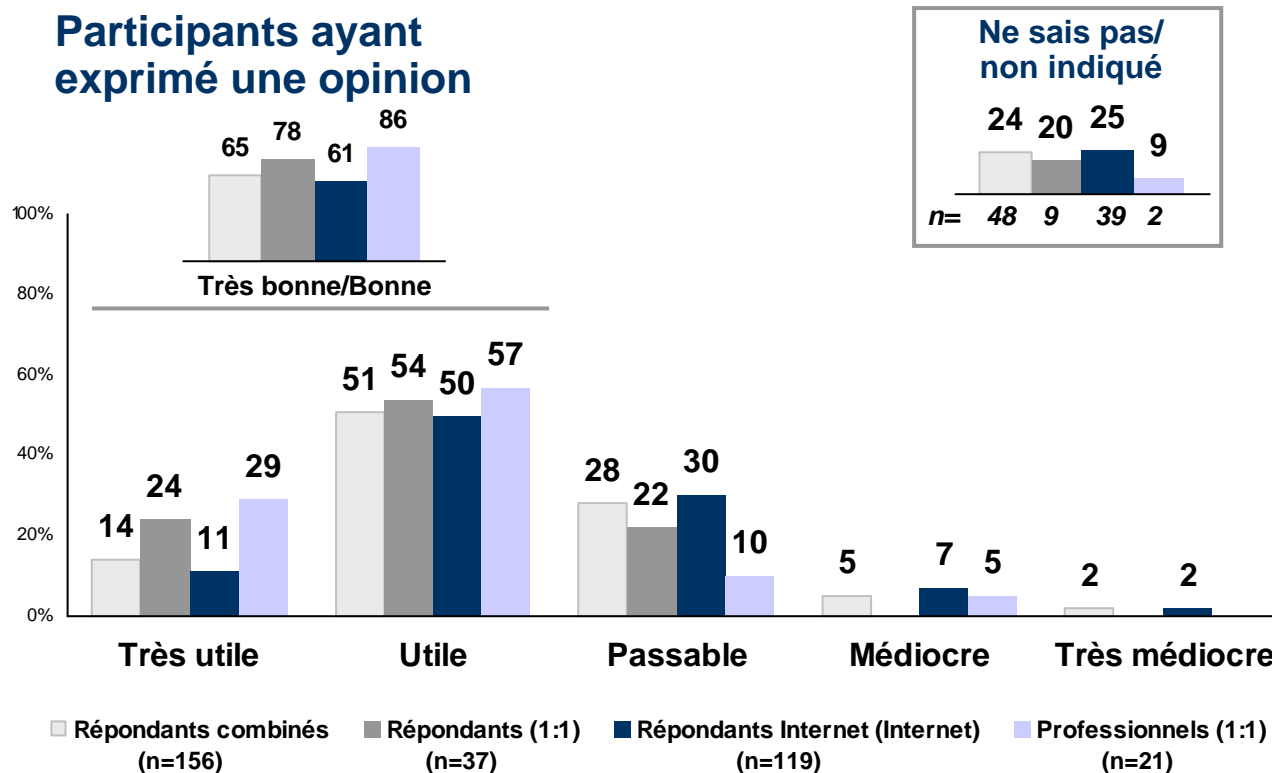
La participation du BSIF à des conférences et tribunes de l'industrie est la principale raison pour laquelle il est perçu comme ayant un profil adéquat au sein de la collectivité des régimes de retraite.

- ◆ Une majorité de répondants estiment que le profil du BSIF est à peu près adéquat au sein de la collectivité des régimes de retraite. Ceux de cet avis invoquent diverses raisons.
  - Beaucoup signalent que le BSIF assiste à des conférences et participe à des tribunes sur les régimes de retraite et y contribue et que cela est positif.
  - D'autres soulignent positivement les efforts de communication du BSIF (p. ex.; mises à jour, site Web et LNPP).
  - Certains, par contre, réclament du BSIF qu'il participe à plus de conférences et tribunes.
- ◆ Pour ceux qui estiment que le profil du BSIF au sein de la collectivité des régimes de retraite est trop limité, la participation aux tribunes de la collectivité est la principale question.
  - Le BSIF devrait, semble-t-il, assister aux conférences organisées au sein de la collectivité des régimes de retraite et y contribuer. Ceux pour qui le profil du BSIF est trop limité estiment que la présence de l'organisme à ces conférences n'a pas été suffisamment uniforme.
  - Quelques répondants ont laissé entendre que le BSIF en soi devrait organiser des conférences pour contribuer à la sensibilisation des répondants et donner un aperçu de sa position à l'égard de certaines questions.

Q.5 Comment classeriez-vous l'utilité, pour l'industrie des pensions, de l'information figurant dans *Le point sur les pensions* publié par le BSIF?

Les répondants et les professionnels estiment que l'information figurant dans *Le point sur les pensions* du BSIF est utile.

*Utilité perçue de l'information figurant dans Le point sur les pensions du BSIF*



- ◆ Une forte majorité de répondants et de professionnels estiment que l'information figurant dans *Le point sur les pensions* est utile (très utile ou utile).
- ◆ Moins de un sur dix estime que la publication est peu utile.



5a. Pourquoi cette réponse? [Q.5] / 5. Comment classeriez-vous l'utilité, pour l'industrie des pensions, de l'information figurant dans *Le point sur les pensions* publié par le BSIF?

Ceux qui perçoivent positivement *Le point sur les pensions* sont plus susceptibles d'estimer que le contenu est utile et que la communication de l'information est claire.

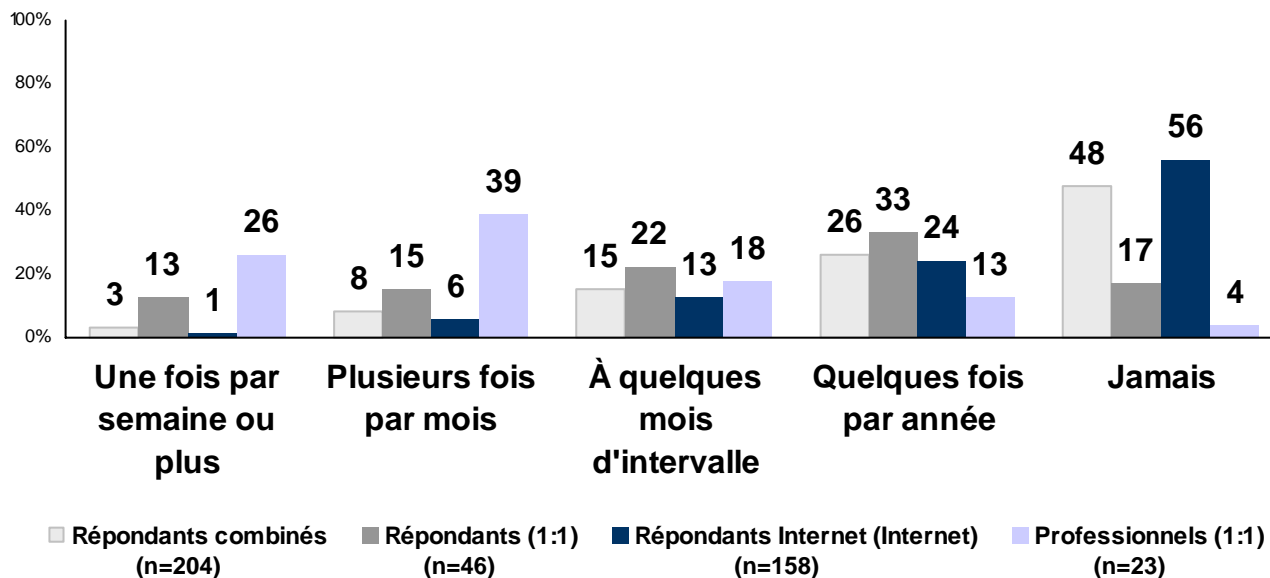
- ◆ Les perceptions positives de *Le point sur les pensions* ont tendance à mettre l'accent sur trois aspects.
  - La façon dont l'information est communiquée est perçue comme étant claire et concise.
  - La publication traite d'une variété de sujets.
  - Le contenu est perçu comme étant utile pour les répondants.
- ◆ Même si les perceptions sont dans l'ensemble positives, certains répondants estiment que *Le point sur les pensions* n'est pas publié assez fréquemment.

## Q.6 À quelle fréquence consultez-vous le site Web du BSIF?

Les professionnels ont tendance à utiliser activement le site Web du BSIF. Au contraire, près de la moitié des répondants signalent ne pas l'utiliser du tout.

### Fréquence de l'accès au site Web du BSIF

#### Échantillon total



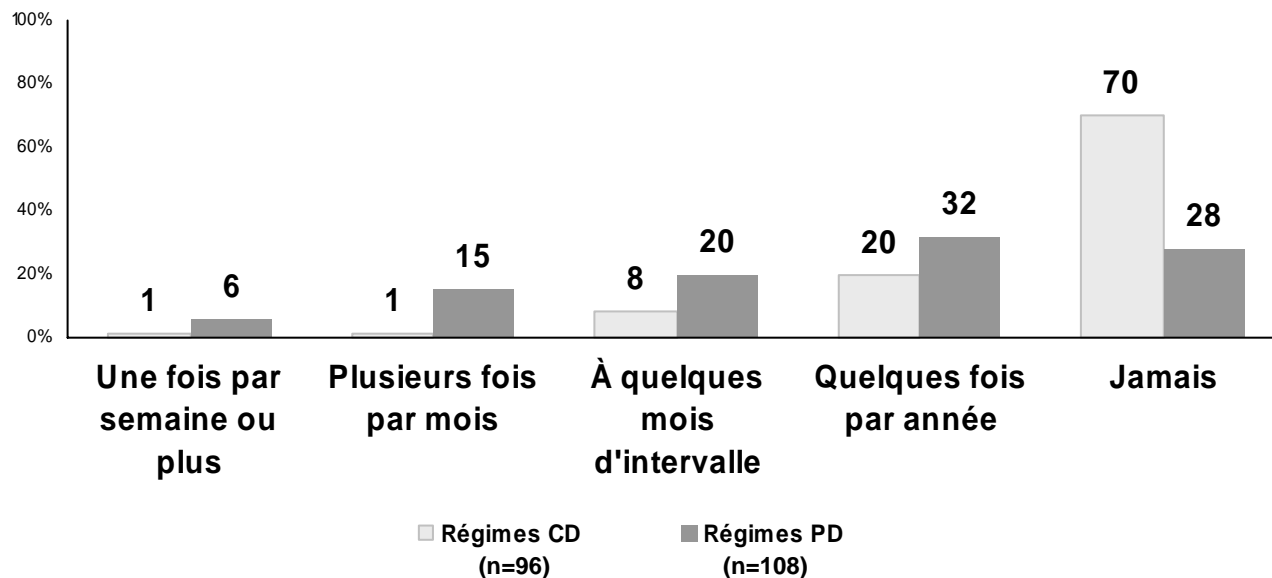
- ◆ Environ la moitié (48 %) des répondants disent ne jamais consulter le site Web du BSIF.
- ◆ Les professionnels sont les plus fréquents utilisateurs du site, deux tiers indiquant qu'ils y accèdent au moins plusieurs fois par mois.
- ◆ Seulement un répondant sur dix indique utiliser le site dans cette mesure.

## Q.6 À quelle fréquence consultez-vous le site Web du BSIF?

Les répondants des régimes à PD sont beaucoup plus enclins que ceux des régimes à CD à avoir accédé au site Web du BSIF.

### Fréquence de l'accès au site Web du BSIF

#### Échantillon total



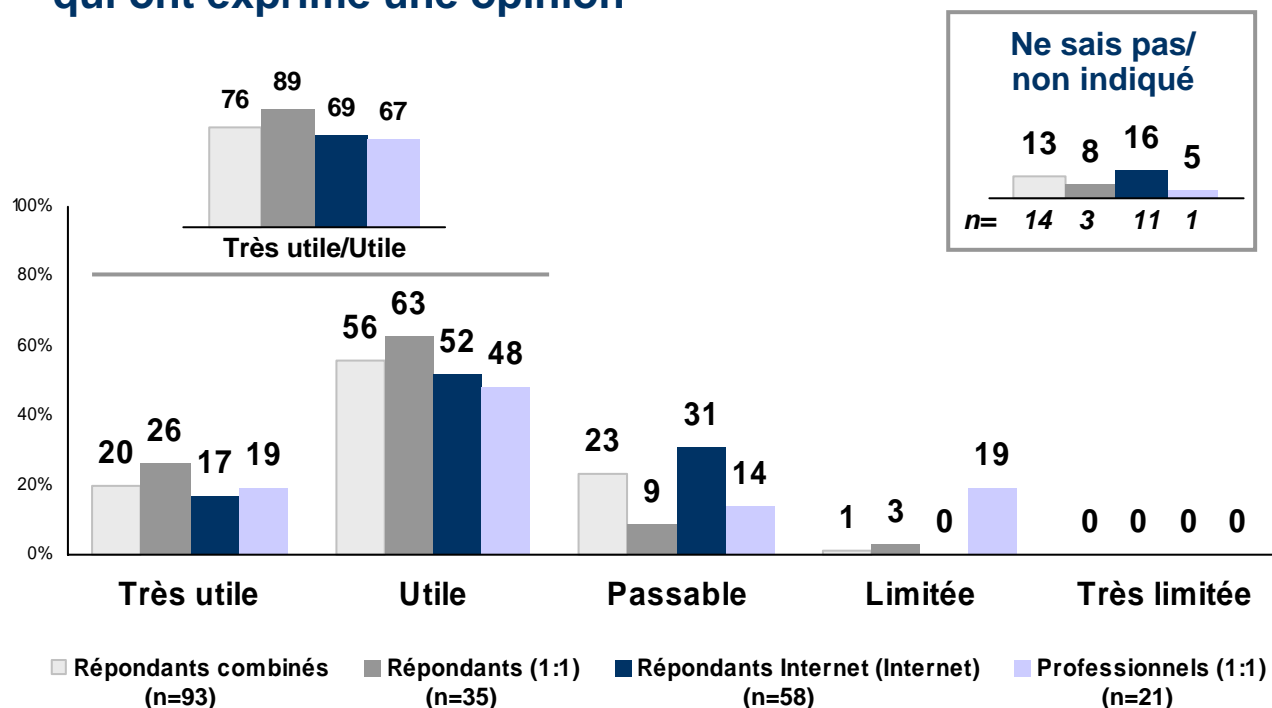
- ◆ Une forte majorité (70 %) de répondants des régimes à CD n'ont jamais consulté au site Web du BSIF.
- ◆ Au contraire, seulement le quart (28 %) des répondants des régimes à PD ne l'ont jamais fait. La majorité (52 %) des répondants des régimes à PD n'utilisent pas souvent le site (à quelques mois d'intervalle ou quelques fois par année).

Q.7 Comment classeriez-vous l'utilité, pour l'industrie des pensions, de l'information affichée sur le site Web du BSIF relativement à la réglementation des régimes de retraite privés?

La plupart des usagers estiment que le site Web du BSIF est utile.

*Utilité perçue de l'information figurant sur le site Web du BSIF par l'industrie des pensions*

### Ceux qui ont visité le site Web du BSIF et qui ont exprimé une opinion



- ◆ La majorité (76 %) des répondants qui ont accédé au site Web du BSIF classent l'information qui s'y trouve comme étant utile ou très utile.
- ◆ Les professionnels sont toutefois plus enclins à la classer négativement.

Q.8 Comment pourrait-on rendre le site Web du BSIF plus utile? / Q.7 Comment classeriez-vous l'utilité, pour l'industrie des pensions, de l'information affichée sur le site Web du BSIF relativement à la réglementation des régimes de retraite privés?

Les volets du site Web du BSIF qu'il convient d'améliorer les plus souvent mentionnés comprennent le moteur de recherche, la navigabilité et l'étendue du contenu.

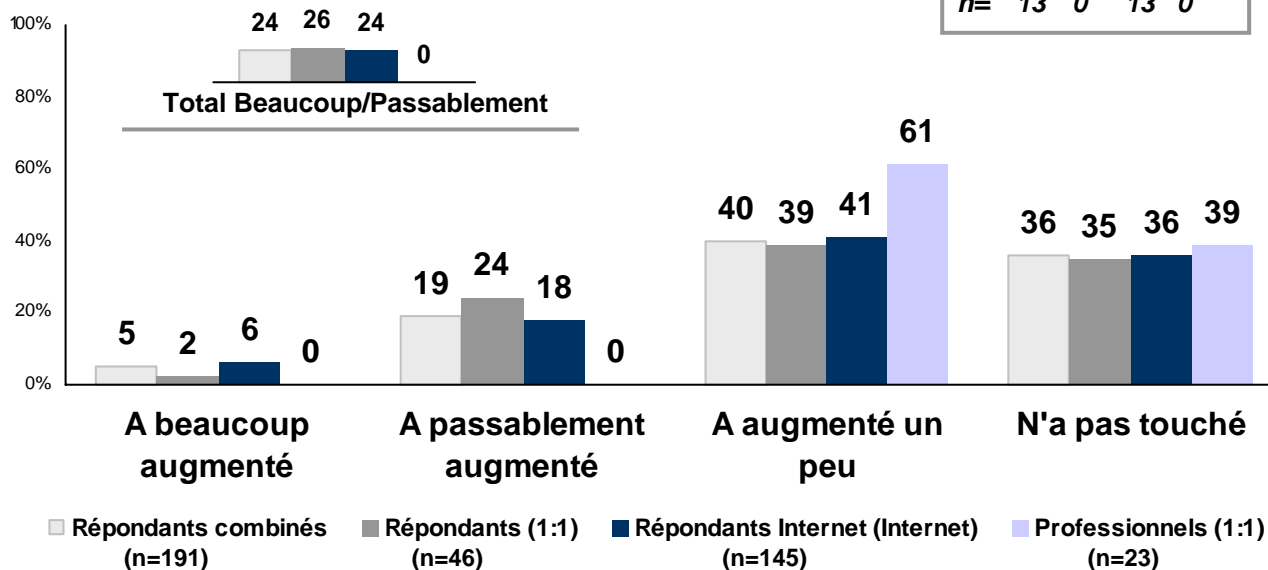
- ◆ La plupart des répondants ont accordé une note positive à l'utilité du site Web du BSIF. En tentant d'établir les raisons de cette note positive, quelques répondants et professionnels ont signalé que le site s'est amélioré au cours de la dernière année.
- ◆ Cependant, les répondants ont recensé certains volets du site Web du BSIF qui pourraient, selon eux, être encore améliorés.
  - Mettre à jour le moteur de recherche – Certains répondants ont réclamé un moteur de recherche davantage convivial et qui produit des résultats plus précis.
  - Améliorer la navigation du site – Certains répondants ont fait part des difficultés qu'ils ont à naviguer et à essayer de localiser l'information sur le site Web du BSIF. Quelques-uns ont laissé entendre qu'un index du site plus efficace serait utile.
  - Élargir l'étendue de l'information – Certains répondants ont réclamé l'ajout sur le site Web de renseignements supplémentaires, par exemple, section de questions et réponses/FAQ, étude de cas réels, tendances en matière de liquidation, information sur les pratiques exemplaires et normes et politiques.
- ◆ Une minorité a mentionné que les volets suivants du site Web pourraient être améliorés.
  - De l'information propre aux régimes de retraite accessible sous forme d'une section consacrée aux pensions plutôt que dans l'ensemble du site Web.
  - Plusieurs répondants ont réclamé que les formulaires du BSIF soient disponibles sur son site Web.
  - Quelques répondants ont demandé au BSIF de mettre à jour plus fréquemment le contenu de son site Web.

Q.9 Au cours des dernières années, dans quelle mesure, s'il y a lieu, le BSIF a-t-il directement contribué à vous sensibiliser davantage aux questions relatives aux pensions?

## Le BSIF est perçu comme ayant contribué à accroître la sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite.

Mesure dans laquelle le BSIF a contribué à accroître la sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite

### Ceux ayant exprimé une opinion



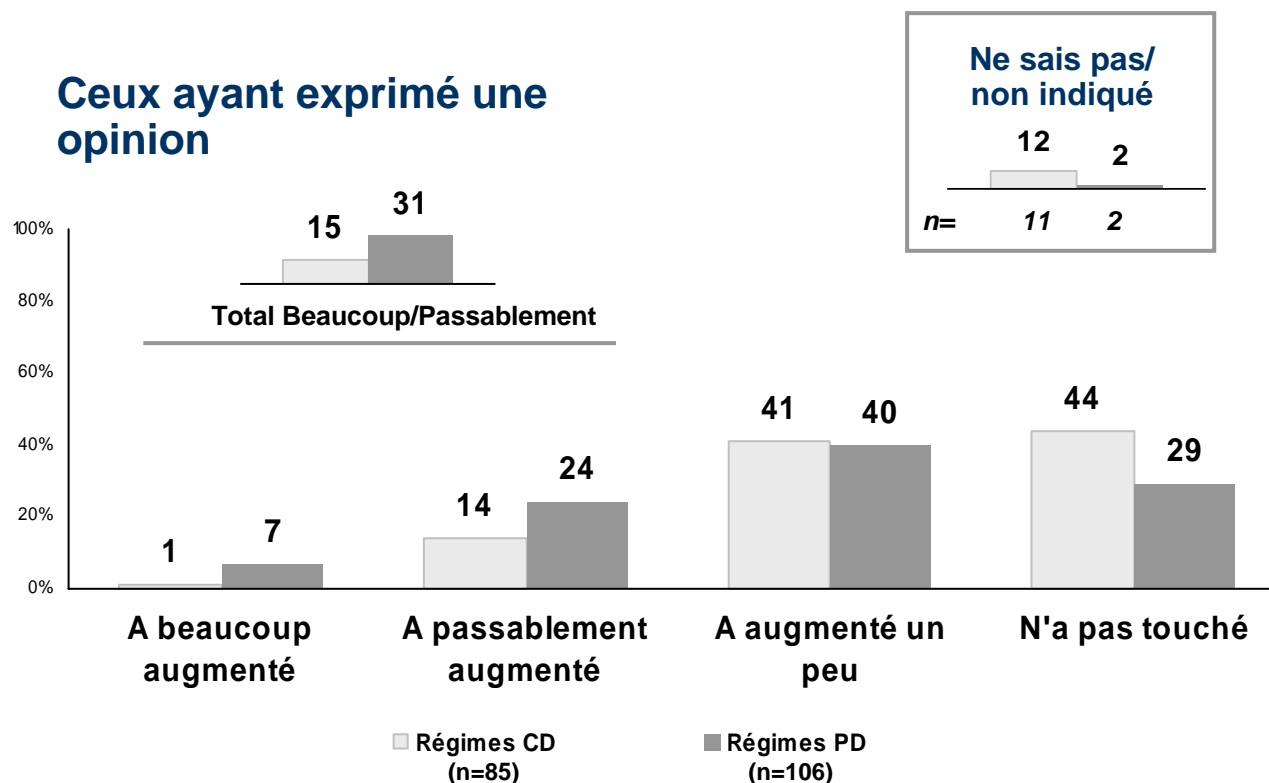
- ◆ Un quart (24 %) des répondants estiment que le BSIF a considérablement augmenté leur sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite (beaucoup ou passablement).
- ◆ Un peu plus du tiers (36 %) des répondants ont indiqué que le BSIF n'a eu aucune incidence sur leur degré de sensibilisation.
- ◆ La majorité des professionnels indiquent que le BSIF a un peu augmenté leur degré de sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite, et le reste ont indiqué que leur niveau de connaissance n'a pas été touché.

**Q.9** Au cours des dernières années, dans quelle mesure, s'il y a lieu, le BSIF a-t-il directement contribué à vous sensibiliser davantage aux questions relatives aux pensions?

Les répondants des régimes à PD sont plus enclins à signaler que le BSIF a contribué à augmenter leur degré de sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite.

*Mesure dans laquelle le BSIF a contribué à accroître la sensibilisation aux questions relatives aux régimes de retraite*

### Ceux ayant exprimé une opinion



- ◆ Les répondants des régimes à PD sont plus enclins que ceux des régimes à CD (31 % c. 15 %) à signaler que le BSIF a considérablement augmenté leur niveau de connaissance des questions relatives aux régimes de retraite (beaucoup ou passablement).

Q.10 Comment le BSIF pourrait-il améliorer ses communications avec la collectivité des régimes de retraite privés fédéraux (c.-à-d., autre que communication directe avec vous ou votre régime)?

Les répondants estiment qu'un bon moyen pour le BSIF d'améliorer ses communications est de participer à plus de conférences et d'en organiser davantage et de faire plus souvent le point sur les nouvelles questions influant sur la collectivité des régime de retraite.

- ◆ Un peu moins du quart des répondants et professionnels (23 %) n'ont pas répondu à cette question.
- ◆ Parmi ceux y ayant répondu, près du quart (24 %) ont indiqué que le BSIF devait assister à des conférences et offrir des colloques ou des ateliers à l'intention tant des répondants que des participants.
  - Un thème qui est mis en lumière à diverses occasions dans le cadre de la consultation est que le BSIF devrait assumer un rôle plus grand dans la sensibilisation des répondants et des participants. D'après les répondants, le BSIF a l'occasion d'informer les répondants sur les nouvelles questions et les facteurs qui influenceront probablement sur l'administration des régimes. Les répondants sont moins clairs sur le rôle précis que le BSIF devrait jouer dans la sensibilisation des participants.
- ◆ Un peu plus du quart des répondants laissent entendre que le BSIF devrait améliorer ses voies de communication par écrit et électroniques. Spécifiquement :
  - Un répondant sur cinq (19 %) estime que le BSIF devrait produire un bulletin ou un bulletin électronique à tout le moins une fois par mois pour tenir les répondants au courant des nouvelles tendances et de la position du BSIF à l'égard de questions précises relative aux régimes de retraite.
  - Pour quelques répondants, si le BSIF faisait paraître des articles, des textes dans des publications de l'industrie, son profil au sein de la collectivité des régimes de retraite s'en trouverait amélioré.
- ◆ Un répondant sur dix (10 %) laisse entendre que pour améliorer ses communications, le BSIF devrait adopter une attitude davantage dynamique dans la transmission de l'information sur les nouvelles questions influant sur la collectivité des régimes de retraite.



Q.10 Comment le BSIF pourrait-il améliorer ses communications avec la collectivité des régimes de retraite privés fédéraux (c.-à-d., autre que communication directe avec vous ou votre régime)?

## Améliorer le site Web et utiliser un langage davantage convivial figurent parmi les autres moyens proposés pour améliorer les communications.

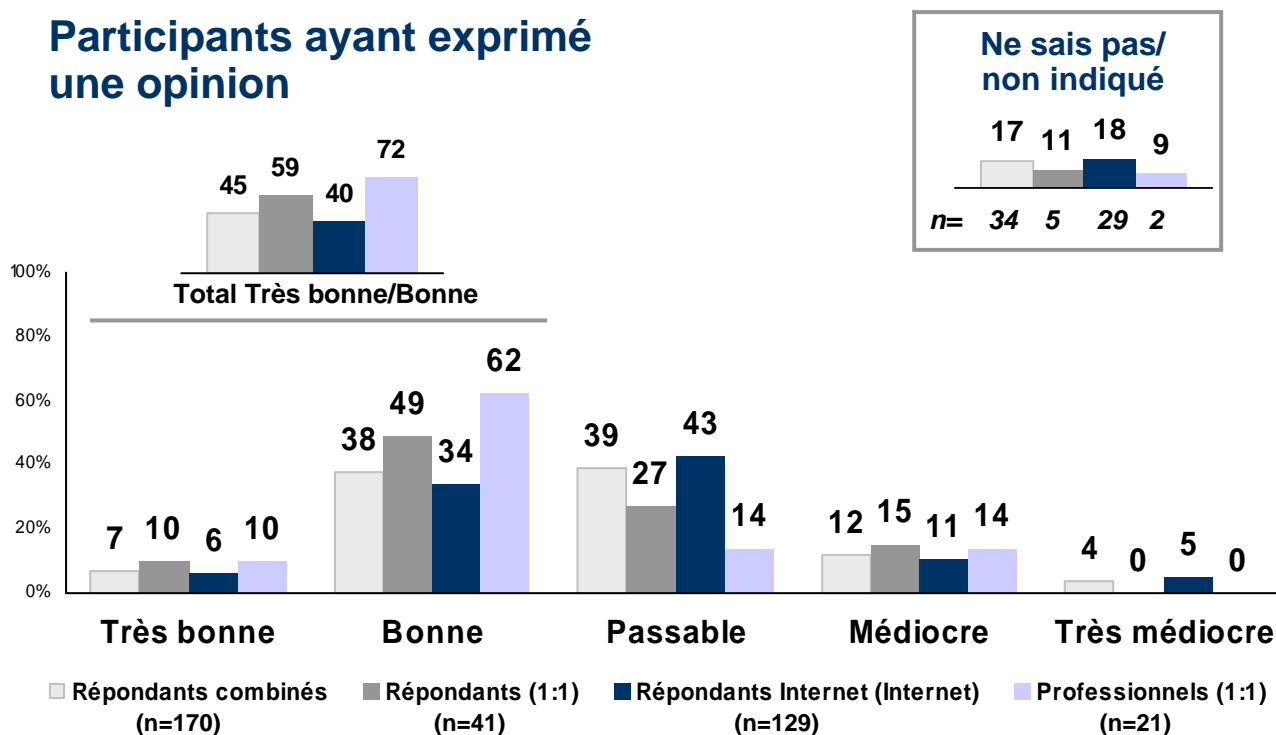
- ◆ Certains estiment qu'une façon pour le BSIF d'améliorer ses communications serait de simplifier le langage qu'il utilise. Pour certains, l'information du BSIF est rédigée dans un langage inutilement technique.
- ◆ Un autre moyen de rehausser les communications consiste à améliorer le site Web du BSIF. Ainsi qu'il a déjà été mentionné, les répondants suggèrent d'élargir l'étendue de l'information offerte et d'améliorer la fonction de recherche et la navigabilité du site.

Q.11 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment classeriez-vous la qualité des communications du BSIF avec les régimes de retraite privés fédéraux?

Ce sont les professionnels qui sont les plus satisfaits de la qualité des communications que le BSIF entretient avec les régimes de retraite.

*Impressions de la qualité des communications que le BSIF entretient avec les régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



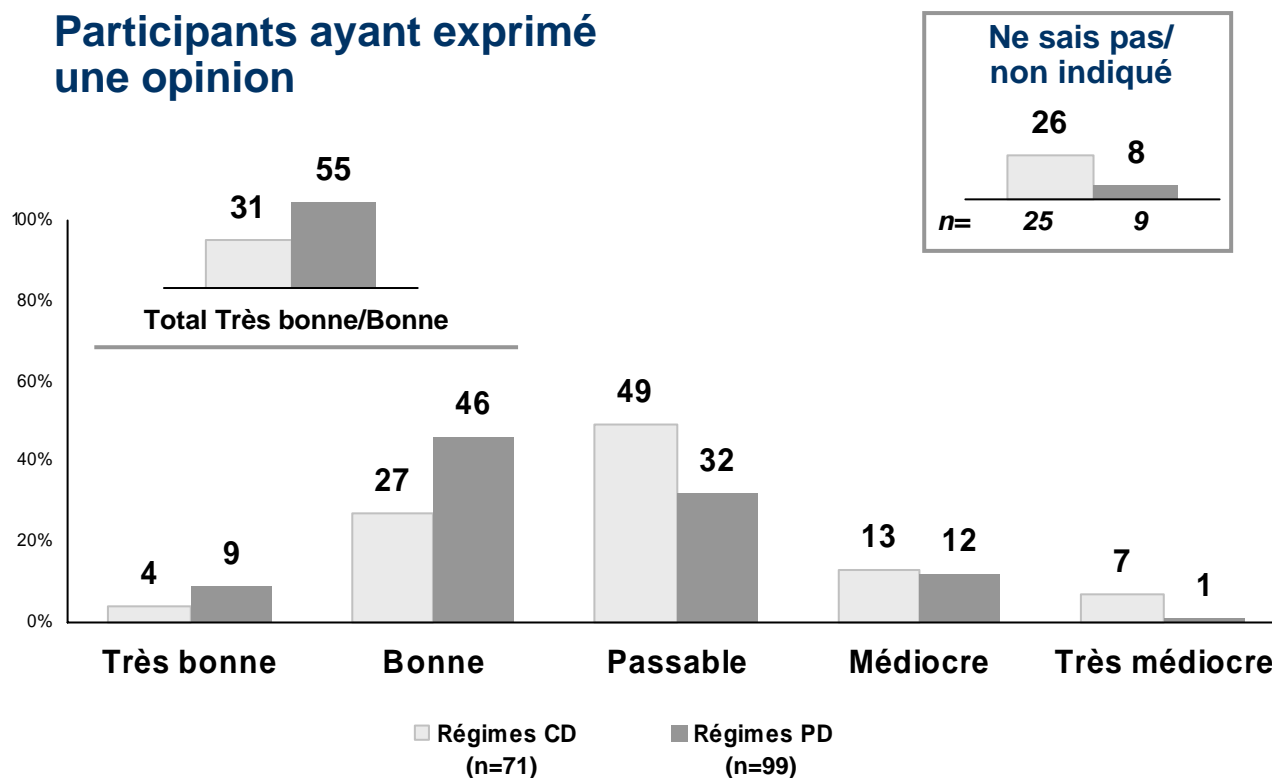
- ◆ La perception qu'ont les répondants de la qualité des communications du BSIF avec leurs régimes est partagée. Plus de quatre répondants sur dix (45 %) classent les communications du BSIF à ce chapitre comme étant bonnes (très bonnes ou bonnes) et quatre sur dix (39 %), passables.
- ◆ La plupart des professionnels (72 %) estiment que les communications du BSIF avec les régimes sont très bonnes (10 %) ou bonnes (62 %).

Q.11 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment classeriez-vous la qualité des communications du BSIF avec les régimes de retraite privés fédéraux?

Plus de répondants des régimes à PD que des régimes à CD accordent une note positive aux communications du BSIF.

*Impressions de la qualité des communications que le BSIF entretient avec les régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



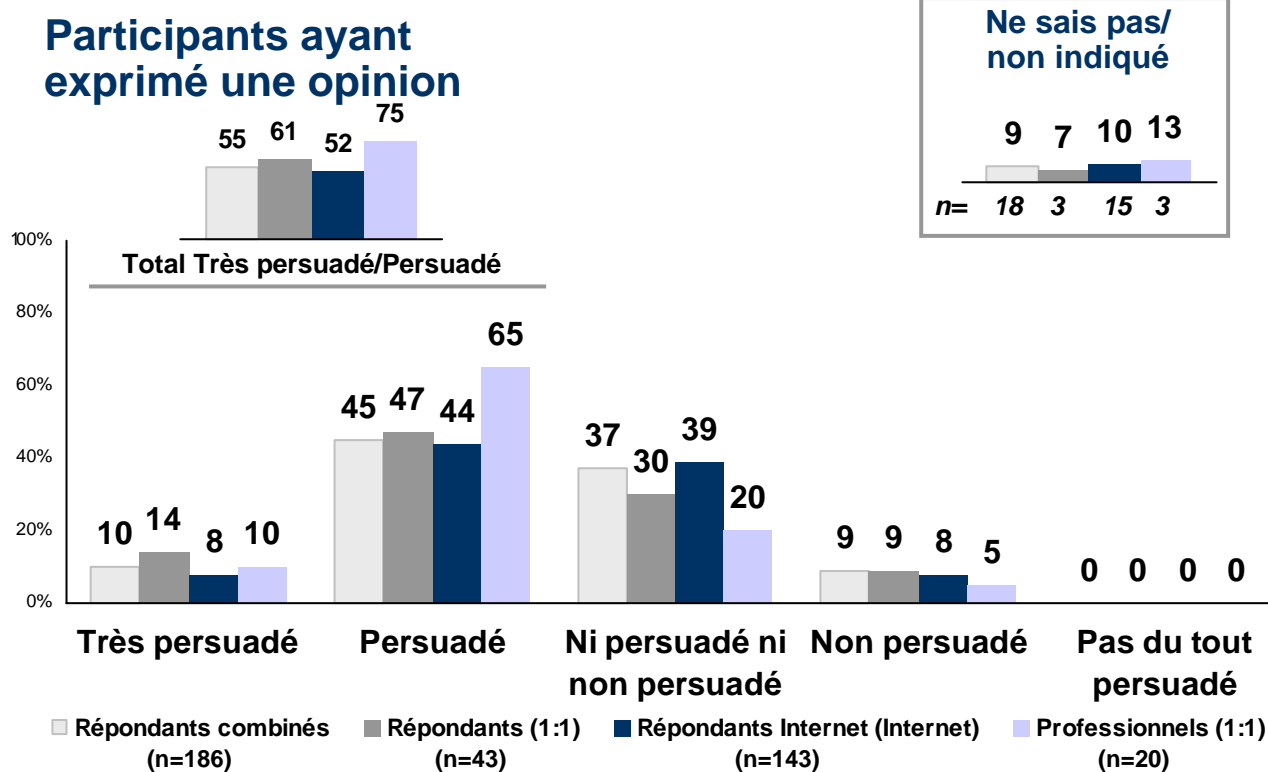
- ◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, les répondants des régimes à PD (55 %) sont beaucoup plus enclins que les répondants des régimes à CD (31 %) à accorder une note positive aux communications du BSIF avec les régimes de retraite fédéraux.
- ◆ Un répondant des régimes à CD sur cinq classe les communications du BSIF à ce chapitre comme étant médiocres (13 %) ou très médiocres (7 %).

Partie IV – Confiance à l'égard  
des régimes régimes de retraite  
fédéraux et de la réglementation  
de ceux-ci par le BSIF

Q.12 Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous persuadé que les régimes de retraite privés fédéraux seront en mesure de verser les prestations promises?

Dans l'ensemble, une majorité de professionnels et de répondants ont confiance que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises, même si la confiance est plus élevée chez les professionnels.

*Confiance que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises*



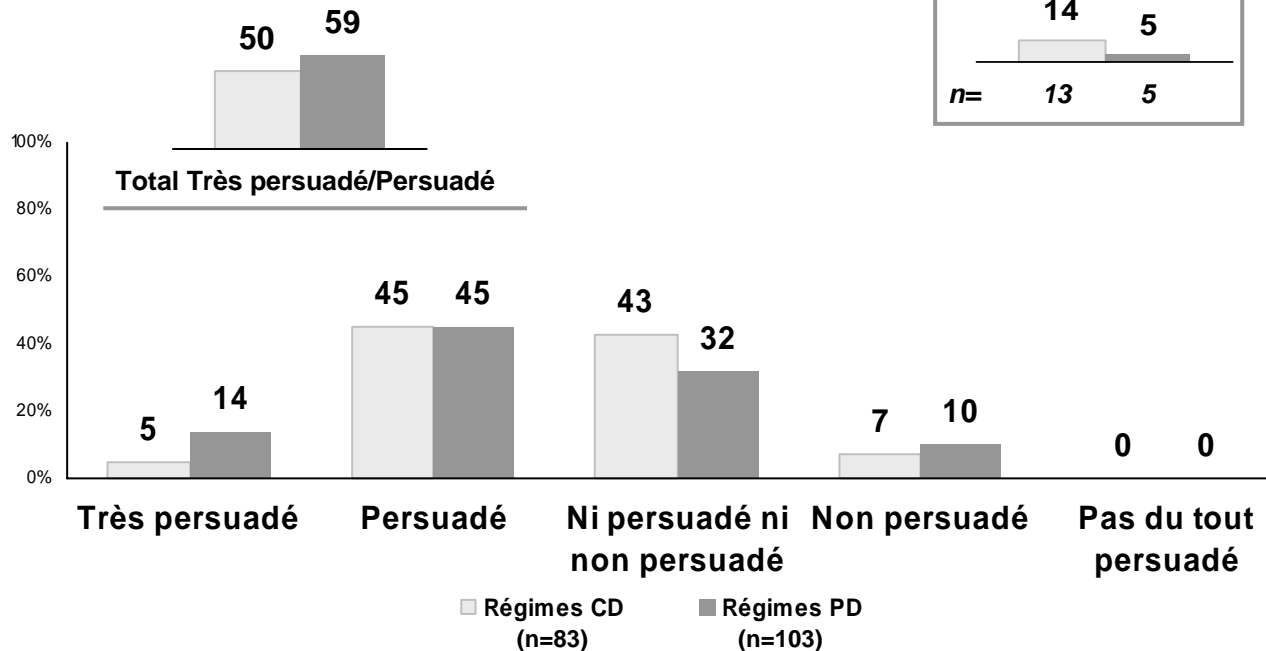
- ◆ Une légère majorité de répondants (55 %) sont persuadés que les régimes fédéraux seront en mesure de verser les prestations promises (très persuadés ou persuadés). Quatre répondants sur dix (37 %) ont une opinion neutre (ni persuadé ni non persuadé).
- ◆ Environ un répondant sur dix n'est pas persuadé que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises.
- ◆ La confiance des professionnels est un peu plus élevée, trois quarts d'entre eux (75 %) indiquant qu'ils sont persuadés ou très persuadés. Deux sur dix (20 %) ont une opinion neutre à cet égard.

Q.12 Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous persuadé que les régimes de retraite privés fédéraux seront en mesure de verser les prestations promises?

Plus de répondants des régimes à PD que de régimes à CD sont très persuadés.

*Confiance que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Les répondants des régimes à PD sont considérablement plus enclins que les répondants des régimes à CD à être très persuadés que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises.

12a. Pourquoi cette réponse? [12] / Q.12 Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous persuadé que les régimes de retraite privés fédéraux seront en mesure de verser les prestations promises?

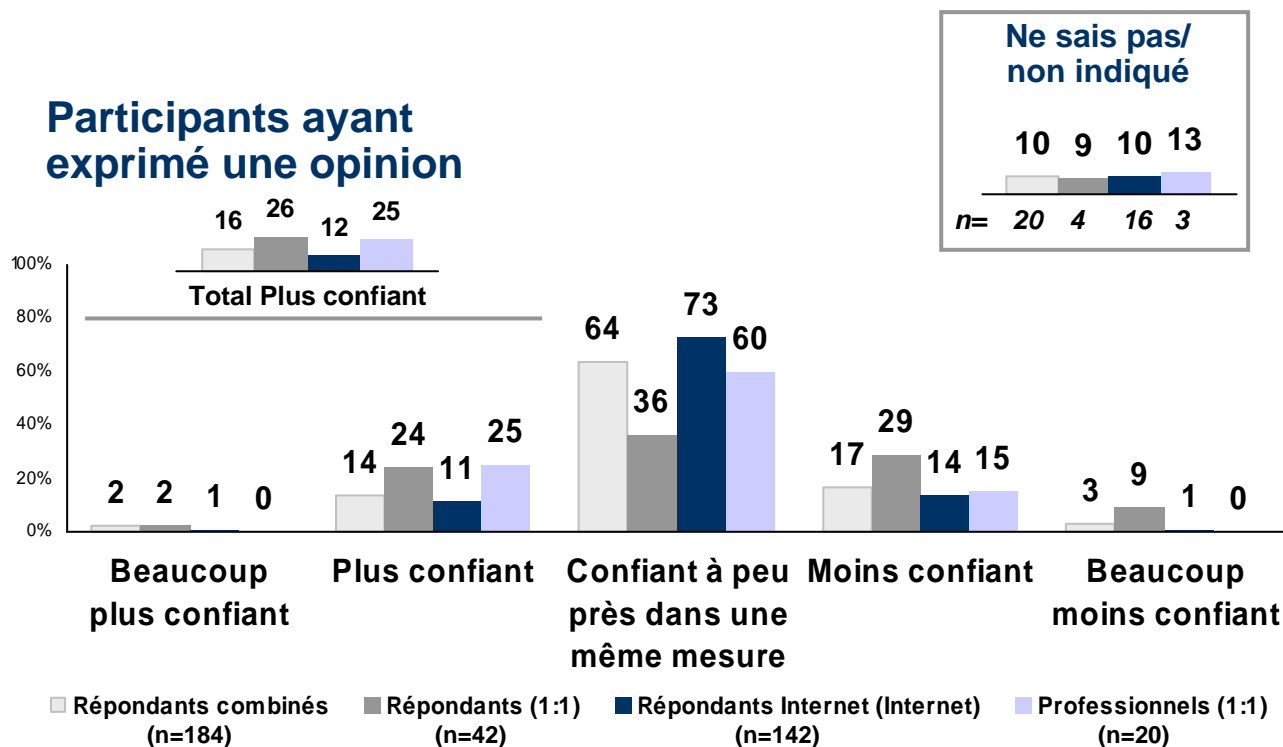
L'approche adoptée par le BSIF à l'égard de la réglementation des régimes de retraite est considérée comme un des principaux facteurs sous-tendant la confiance que les régimes fédéraux seront en mesure de verser les prestations promises.

- ◆ Une petite majorité de répondants (55 %) sont persuadés que les régimes de retraite seront en mesure de verser les prestations promises. Cependant, une part importante indique n'être ni persuadé ni manquer de confiance.
- ◆ Les répondants qui sont persuadés sont plus enclins à attribuer aux activités entreprises par le BSIF leur confiance. Spécifiquement :
  - Certains estiment que la volonté du BSIF d'intervenir s'il y a lieu est un facteur clé dans la promotion de la confiance.
  - Le cadre de réglementation du BSIF, ses règlements, ses lignes directrices et ses tests de solvabilité sont aussi réputés d'importants facteurs dans la promotion de la confiance.
- ◆ Certains attribuent l'évaluation de leur confiance (évaluation tant positive que négative) aux récentes tendances au titre des taux d'intérêt et du rendement du marché.
  - Certains répondants ont spécifiquement attribué leur confiance à l'égard de la capacité des régimes de verser les prestations promises à des facteurs sur lesquels le BSIF n'a aucun contrôle ou influence.
- ◆ Certains répondants qui ont accordé une note neutre signalent que leur confiance est fonction de la nature de chaque régime et de l'industrie à l'intérieur de laquelle le répondant du régime évolue.
  - Même s'ils sont persuadés que le régime de retraite de leur propre société sera en mesure de verser les prestations promises, ils ont moins confiance dans les régimes des autres sociétés ou dans les régimes d'autres industries. Parfois, les répondants ne sont pas disposés à exprimer une opinion qui va au-delà de leur propre régime.

Q.13 Avez-vous plus ou moins confiance qu'il y a deux ans dans la capacité des régimes de retraite privés fédéraux de verser les prestations promises?

La confiance de la majorité des répondants que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises est la même qu'il y a quelques années.

*Confiance dans la capacité des régimes de retraite de verser les prestations promises par rapport à il y a deux ans*



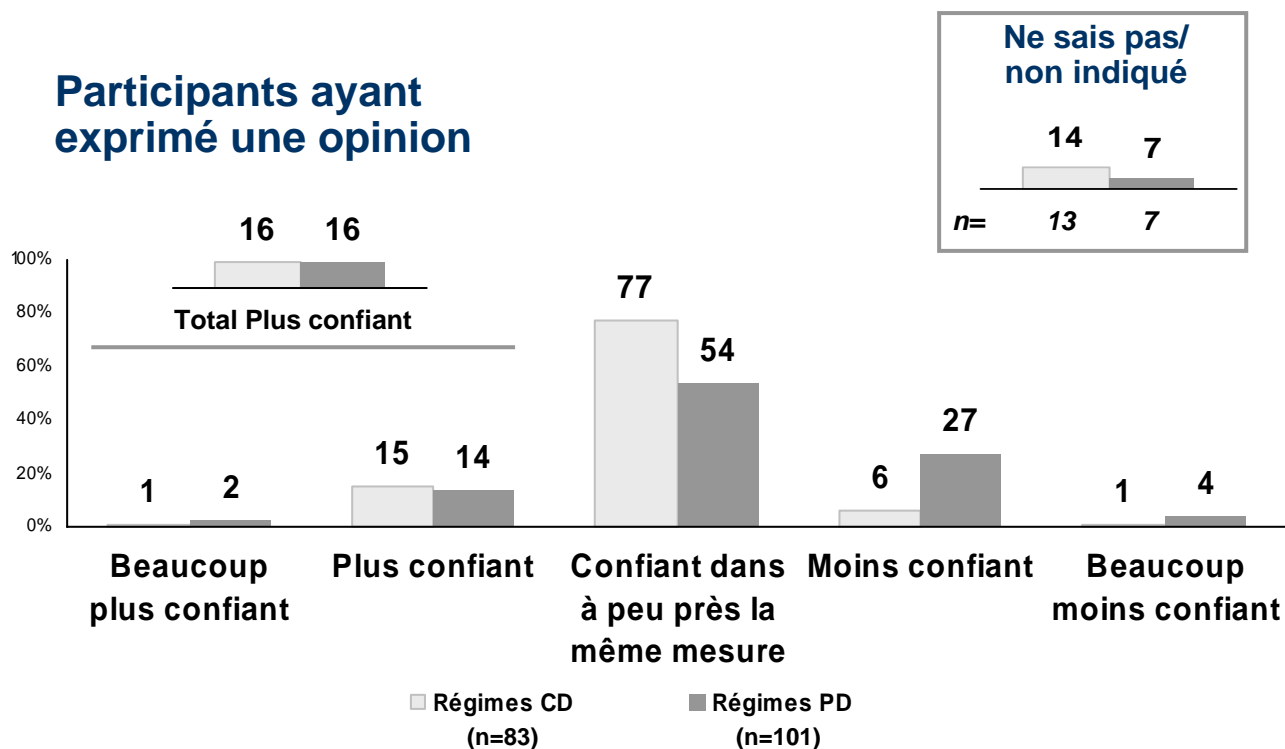
- ◆ Près des deux tiers (64 %) des répondants signalent que leur confiance dans les régimes de retraite est la même qu'il y a deux ans. Les autres sont partagés entre ceux qui ont plus confiance (16 %) et ceux qui ont moins confiance (20 %).
- ◆ Les niveaux de confiance chez les professionnels sont semblables.



Q.13 Avez-vous plus ou moins confiance qu'il y a deux ans dans la capacité des régimes de retraite privés fédéraux de verser les prestations promises?

Les répondants des régimes à PD ont moins confiance que les répondants des régimes à CD dans la capacité des régimes de verser les prestations promises.

*Confiance dans la capacité des régimes de retraite de verser les prestations promises par rapport à il y a deux ans*



- ◆ Les répondants des régimes à PD sont plus susceptibles que les répondants des régimes à CD à être moins confiants/à avoir perdu leur confiance.
- ◆ Les répondants des régimes à CD (77 %) sont plus susceptibles que les répondants des régimes à PD (54 %) à indiquer que leur confiance est la même qu'il y a deux ans.
- ◆ Au contraire, les répondants des régimes à PD (31 %) sont plus susceptibles que les répondants des régimes à CD (7 %) à avoir moins confiance.

13a. Pourquoi cette réponse? [13] / Q.13 Avez-vous plus ou moins confiance qu'il y a deux ans dans la capacité des régimes de retraite privés fédéraux de verser les prestations promises?

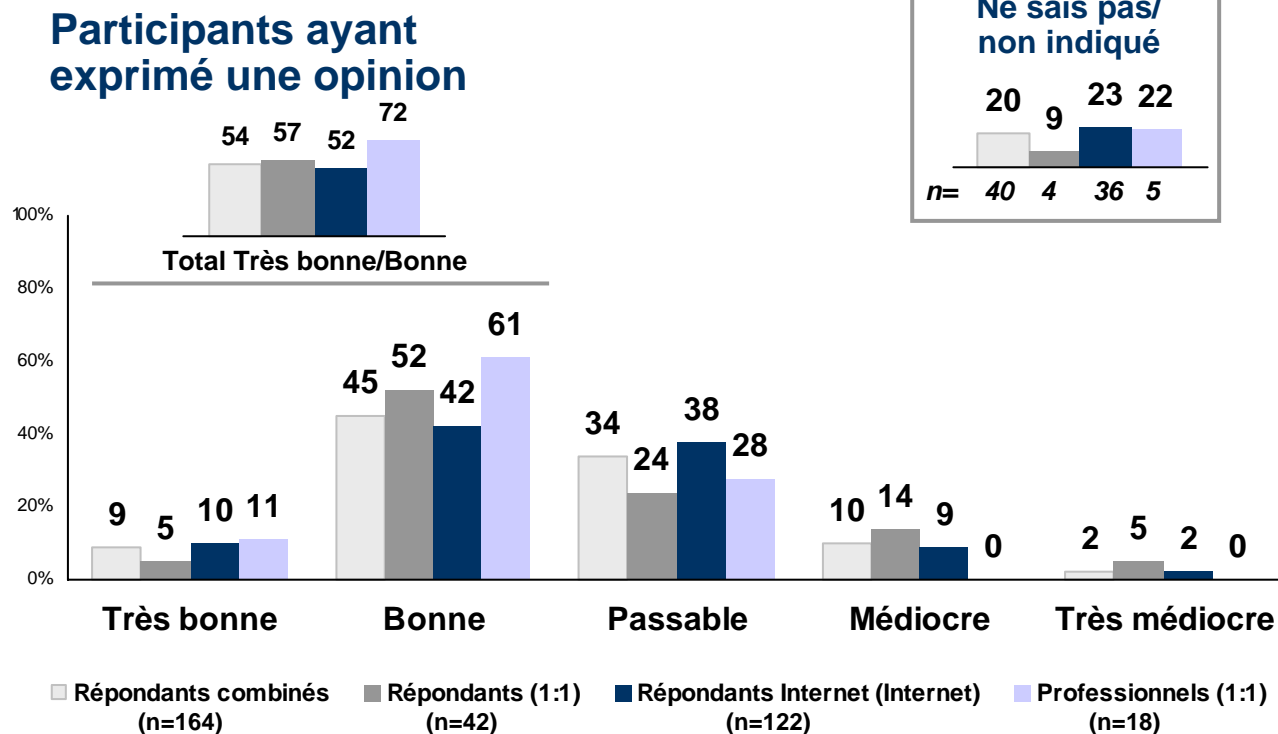
Ici aussi, les activités de réglementation du BSIF sont indiquées au nombre des facteurs sous-tendant une confiance accrue. Le contexte économique est le principal facteur sous-tendant une confiance en baisse.

- ◆ Par rapport à il y a quelques années, la majorité des répondants sont aussi ou davantage confiants dans la capacité des régimes de verser les prestations promises.
- ◆ Parmi ceux qui sont plus confiants, la plupart signalent que c'est en raison des activités du BSIF.
  - Les lignes directrices, les tests de solvabilité et la volonté d'intervenir au besoin du BSIF sont une fois de plus citées comme étant la principale raison de la confiance accrue.
- ◆ Parmi ceux qui sont moins confiants, la confiance est en fonction du contexte économique général (c.-à-d., taux d'intérêt et santé économique globale, et santé de l'industrie dans laquelle une société évolue).
- ◆ Parmi ceux dont le niveau de confiance est demeuré le même, diverses raisons ont été mentionnées, notamment :
  - Ils ne pouvaient parler que des questions propres à leur plan et rien d'important n'avait changé.
  - Le contexte de la réglementation n'a pas évolué au cours des quelques dernières années.
  - Le contexte économique stimulant n'a pas bouché.
  - Les activités du BSIF.
- ◆ Certains participants qui ne sont associés à aucun niveau de confiance en particulier ont spontanément fait remarquer que divers facteurs se sont conjugués pour faire en sorte que les employeurs sont moins disposés qu'auparavant à offrir des régimes à PD.

Q.14 Dans l'ensemble, comment classeriez-vous la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à la confiance que les régimes de retraite privés fédéraux seront en mesure de verser les prestations qu'ils sont censés verser?

La performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à la confiance que les régimes seront en mesure de verser les prestations obtient dans l'ensemble une note positive.

*Impressions à l'égard de la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à la confiance que les régimes seront en mesure de verser les prestations promises.*



- ◆ Une majorité des répondants (54 %) estiment que la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à la confiance que les régimes de retraite seront en mesure de verser les prestations est « bonne » ou « très bonne ».
- ◆ Le tiers (34 %) donne à la performance du BSIF la note « passable ».
- ◆ Trois quarts (72 %) des professionnels estiment que la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à la confiance est bonne (« bonne » ou « très bonne »).

## Partie V – Impression générale à l'égard du BSIF

Q.15 Pouvez-vous nommer une ou deux choses que, selon vous, le BSIF fait bien à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

## Les participants ont indiqué certains atouts clés de l'organisation. En particulier, le BSIF est réputé s'être acquitté efficacement de son mandat prudentiel.

- ◆ Pour près de la moitié des participants (49 %), l'atout le plus important du BSIF est l'approche qu'il a adoptée pour s'acquitter de son mandat prudentiel à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite fédéraux. Spécifiquement :
  - La rigueur dont il fait preuve dans la surveillance de la capitalisation et de la conformité des régimes.
  - Sa méthode pour mettre en application les règlements et sa volonté d'intervenir s'il y a lieu.
  - Ses exigences en matière de dépôt de rapport pour les régimes fédéraux.
- ◆ Environ le quart des participants estiment que les communications du BSIF avec les régimes de retraite sont l'un de ses atouts. Les commentaires positifs mettent l'accent sur ce qui suit :
  - Les communications périodiques ou fréquentes du BSIF avec les répondants.
  - Les efforts déployés par le BSIF pour mettre les répondants au courant des types de mesures qu'il prend ou des modifications apportées aux règlements.
  - Le BSIF est une source d'information digne de foi sur les questions relatives aux pensions avec lesquelles doivent composer les intervenants.
  - Les communications et lignes directrices qu'il offre sont judicieuses et rédigées avec clarté.
- ◆ Pour près d'un participant sur dix (8 %), l'approche de collaboration adoptée par le BSIF dans son interaction avec les répondants et professionnels des régimes est l'un de ses atouts.
- ◆ Certains participants (7 %) mentionnent que les connaissances du personnel sont l'un des atouts du BSIF. Spécifiquement, les employés sont réputés une solide ressource quand les répondants ont des questions précises à poser au sujet de l'administration des régimes. Les employés sont décrits comme offrant des réponses réfléchies aux demandes de renseignements.

Q.16 Pouvez-vous nommer une ou deux choses que, selon vous, le BSIF doit améliorer à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

## Les répondants estiment que le BSIF peut s'améliorer au chapitre de quatre aspects clés.

- Délai d'exécution.
  - Environ un participant sur cinq estime que le BSIF doit améliorer ses délais d'exécution à l'égard d'un problème.
  - Certains participants mentionnent spécifiquement les difficultés qu'ils ont à recevoir non seulement de la rétroaction de la part de l'organisme de réglementation, mais aussi des accusés de réception des rapports déposés ou des demandes à l'égard des « liquidations partielles »<sup>1</sup> et des transferts d'actifs. Souvent, les répondants supposent que les délais d'exécution sont liés aux affaires Monsanto et TransAmerica. Cependant, on estime que les explications du BSIF à l'égard des questions d'échéancier associées à ces approbations ne sont pas suffisamment transparentes.
- Communications.
  - Même si les communications ont été classées dans les atouts du BSIF, il s'agit aussi d'un secteur où près de quatre participants sur dix estiment qu'il y a place à amélioration.
  - Pour certains, le BSIF devrait transmettre aux régimes plus de rétroaction sur les questions influant sur la collectivité des régimes de retraite. En outre, on réclame que le BSIF communique de manière plus dynamique la manière dont les régimes de retraite devraient traiter certaines questions et les positions qu'il adopte à l'égard de questions précises portant sur les régimes de retraite.
  - Le BSIF devrait relever son profil au sein de la collectivité des régimes de retraite en assistant à des conférences et en offrant des colloques plus souvent.

<sup>1</sup> Les participants ayant utilisé le terme « liquidations partielles » durant l'entrevue, il est ici repris tel quel. Notons toutefois qu'il peut également s'agir de « cessations partielles ».

Q.16 Pouvez-vous nommer une ou deux choses que, selon vous, le BSIF doit améliorer à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

## Les répondants estiment que le BSIF peut s'améliorer au chapitre de quatre aspects clés (suite).

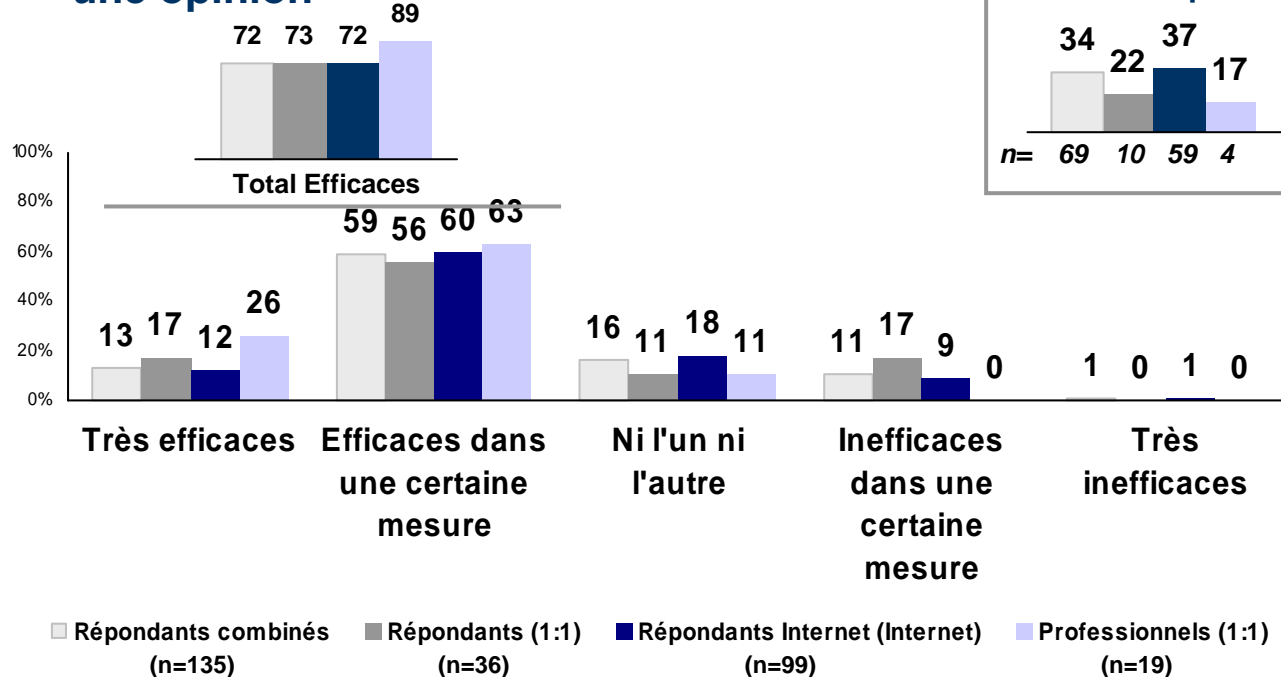
- Prise en compte des questions relatives à la vue d'ensemble.
- La sous-capitalisation est sans cesse mentionnée au nombre des enjeux clés que doivent relever les régimes de retraite à PD et l'ensemble de la collectivité des régimes de retraite. À cet égard, certains estiment ce qui suit.
  - Le BSIF devra adopter une approche davantage dynamique pour réclamer des changements aux exigences actuarielles pour les régimes fédéraux afin de garantir la santé du marché des régimes à PD au Canada.
  - D'autres estiment que le BSIF doit adapter de manière plus souple son mandat de réglementation en fonction des exigences actuarielles rigoureuses. Spécifiquement, certains répondants prétendent que leur organisation est déterminée à offrir un régime de retraite à PD et qu'ils continueront à bien le capitaliser dans l'avenir. Cependant, ils estiment que les exigences actuarielles ne prennent en compte que la situation d'un régime à un moment donné – elles devraient tenir compte de la situation de la capitalisation du régime à plus long terme. Certains répondants estiment que le BSIF devrait tenir compte de cette vue à plus long terme, ou à tout le moins l'examiner, dans son évaluation de la situation de solvabilité des régimes à PD.
- Sensibilisation.
  - Près d'un participant sur dix estime que le BSIF devrait jouer un rôle dans la sensibilisation tant des répondants que des participants.

Q.17 À votre avis, le processus appliqué par le BSIF pour cerner les problèmes réels et éventuels des régimes de retraite est-il efficace?

## Le BSIF est réputé efficace dans le recensement des problèmes des régimes de retraite.

*Efficacité perçue des processus appliqués par le BSIF pour cerner les problèmes des régimes*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, près des trois quarts (72 %) des répondants estiment que les processus appliqués par le BSIF pour cerner les problèmes des régimes sont efficaces (« très » ou « dans une certaine mesure »).
- ◆ La plus grande part des répondants (59 %) soutiennent que le BSIF est efficace « dans une certaine mesure » à cet égard.
- ◆ La plupart des professionnels (89 %) estiment que les processus appliqués par le BSIF pour cerner les problèmes des régimes sont à tout le moins efficaces « dans une certaine mesure ».
- ◆ Les répondants des régimes à PD sont plus susceptibles que ceux des régimes à CD (16 % c. 4 %) à signaler que les processus sont inefficaces (« dans une certaine mesure » ou « très »).

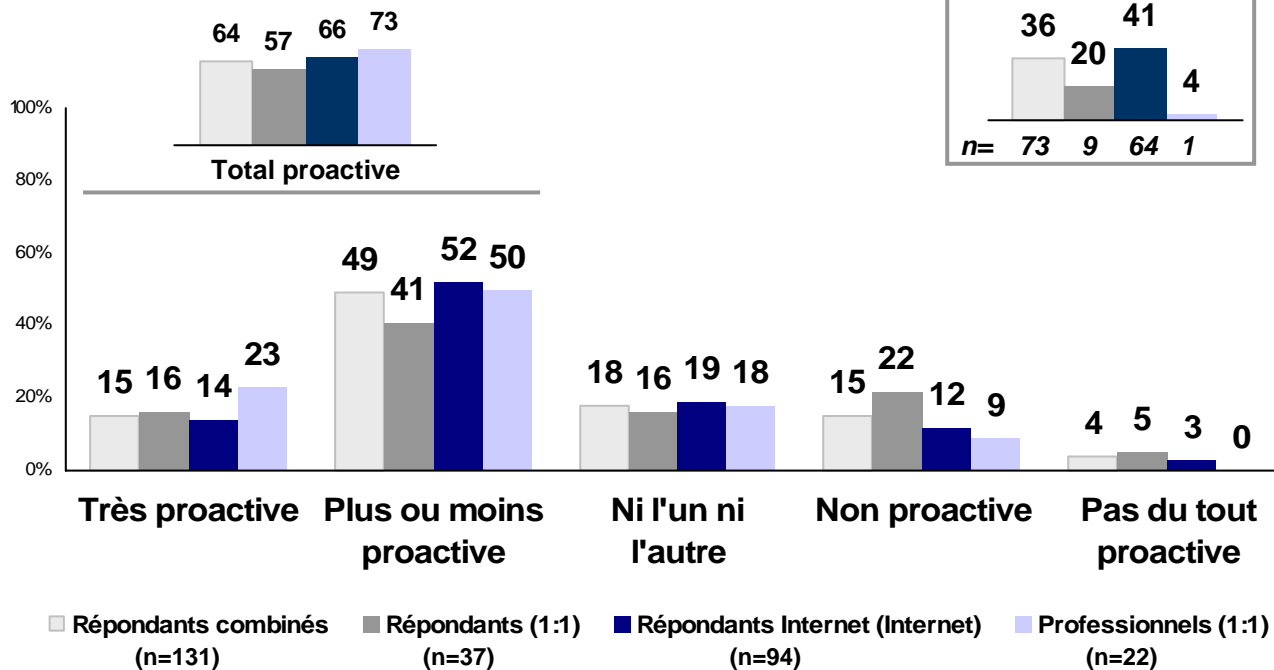


Q.18 Veuillez classer la performance du BSIF pour ce qui est de traiter de manière proactive les problèmes des régimes de retraite au cours des dernières années.

## Le BSIF est réputé traiter de manière plus ou moins proactive les problèmes des régimes de retraite.

*Impressions sur la manière dont le BSIF traite de manière proactive les problèmes des régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



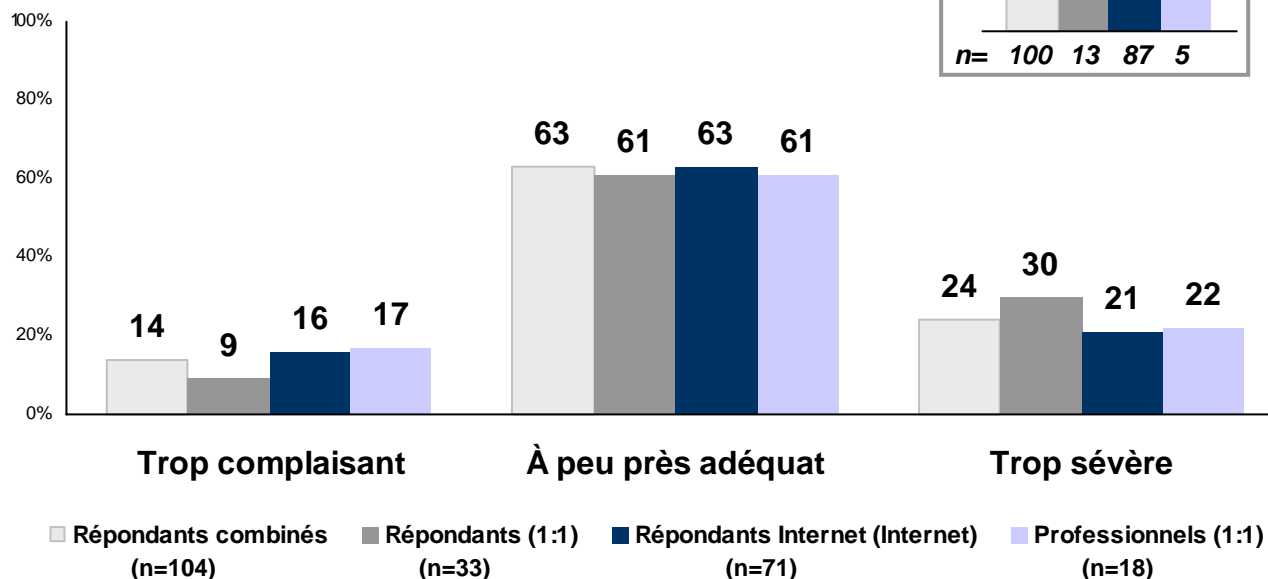
- ◆ Parmi les répondants ayant exprimé une opinion, près des deux tiers (64 %) estiment que le BSIF traite de manière proactive les problèmes des régimes de retraite.
- ◆ Trois quarts (73 %) des professionnels estiment que le BSIF agit de manière proactive.
- ◆ Les répondants des régimes à PD (23 %) sont beaucoup plus susceptibles que ceux des régimes à CD (9 %) à croire que le BSIF ne traite pas de manière proactive les problèmes des régimes de retraite.

Q.19 À partir de ce que vous savez ou avez entendu, comment définiriez-vous le traitement accordé par le BSIF aux régimes de retraite qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être?

## Le BSIF est réputé traiter de manière adéquate les régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être.

*Impressions du traitement accordé par le BSIF des régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être*

### Participants ayant exprimé une opinion



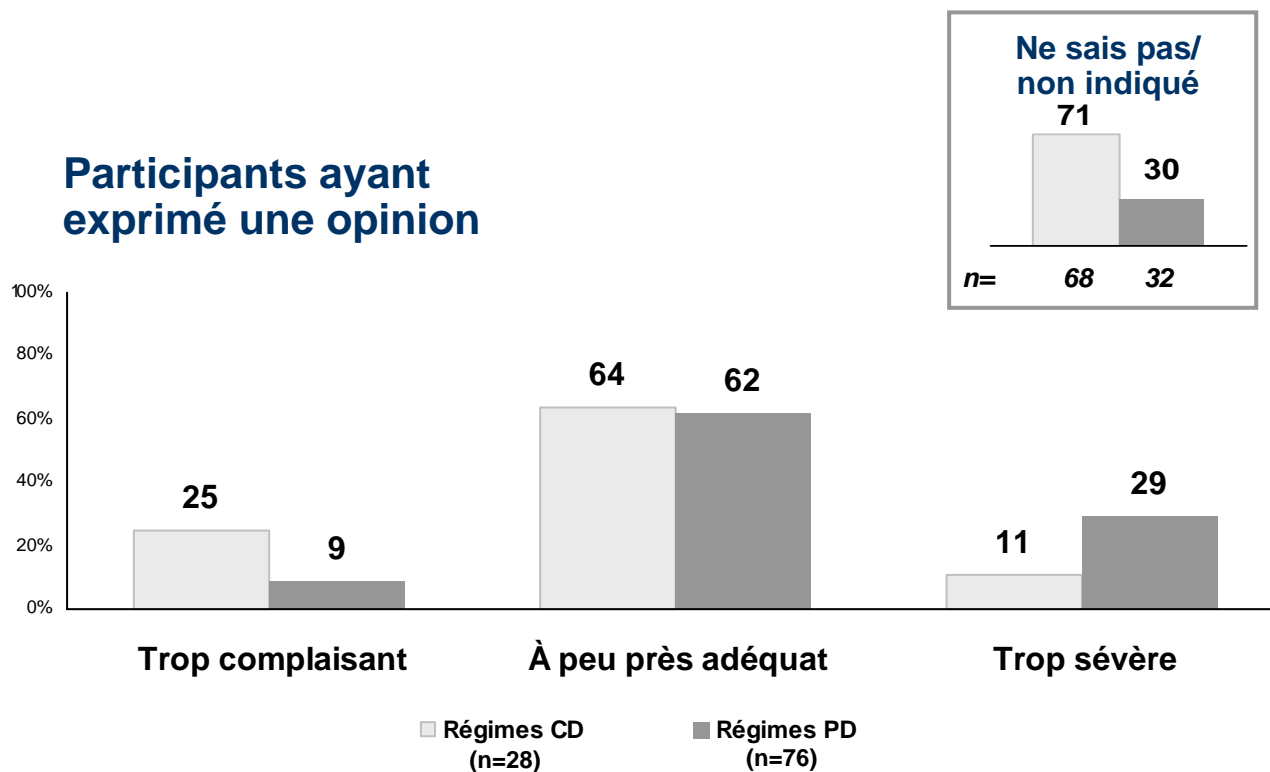
- ◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, de fortes majorités tant chez les répondants (63 %) que chez les professionnels (61 %) estiment que le traitement accordé par le BSIF aux régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être est à peu près adéquat
- ◆ Les autres répondants et professionnels sont partagés entre ceux qui croient que le BSIF a été « trop complaisant » et ceux qui croient que l'organisme de réglementation a été « trop sévère ».

Q.19 À partir de ce que vous savez ou avez entendu, comment définiriez-vous le traitement accordé par le BSIF aux régimes de retraite qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être?

Environ deux tiers des répondants ayant exprimé une opinion estiment que le traitement accordé par le BSIF aux régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être est à peu près adéquat.

*Impressions du traitement accordé par le BSIF des régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être*

- ◆ Parmi les participants ayant répondu, près des deux tiers des deux groupes estiment que le traitement accordé par le BSIF aux régimes qui sont sous-capitalisés ou sur le point de l'être est à peu près adéquat.
  - Cependant, plus du quart (29 %) des répondants des régimes à PD estiment que le traitement accordé par le BSIF aux régimes sous-capitalisés est trop sévère, soit beaucoup plus que chez les répondants des régimes à CD (11 %).

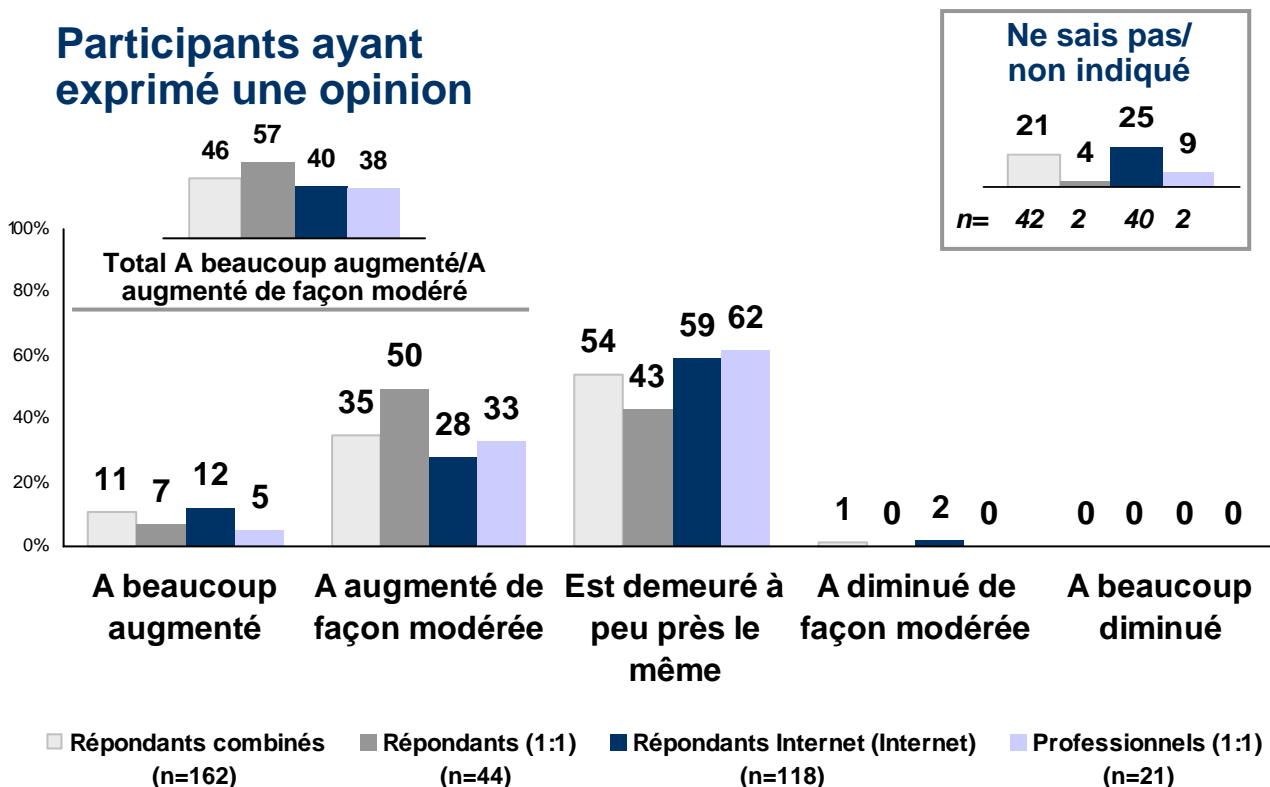


Q.20 Dans l'ensemble, comment les exigences réglementaires du BSIF ont-elles évolué au cours des deux dernières années au plan du volume de travail que doit accomplir votre régime?

Un peu moins de la moitié des répondants ayant exprimé une opinion estiment que le volume de travail que leur régime doit accomplir a augmenté à tout le moins de manière modérée.

*Modification perçue au titre du volume de travail que le régime doit accomplir en raison des exigences réglementaires du BSIF*

### Participants ayant exprimé une opinion

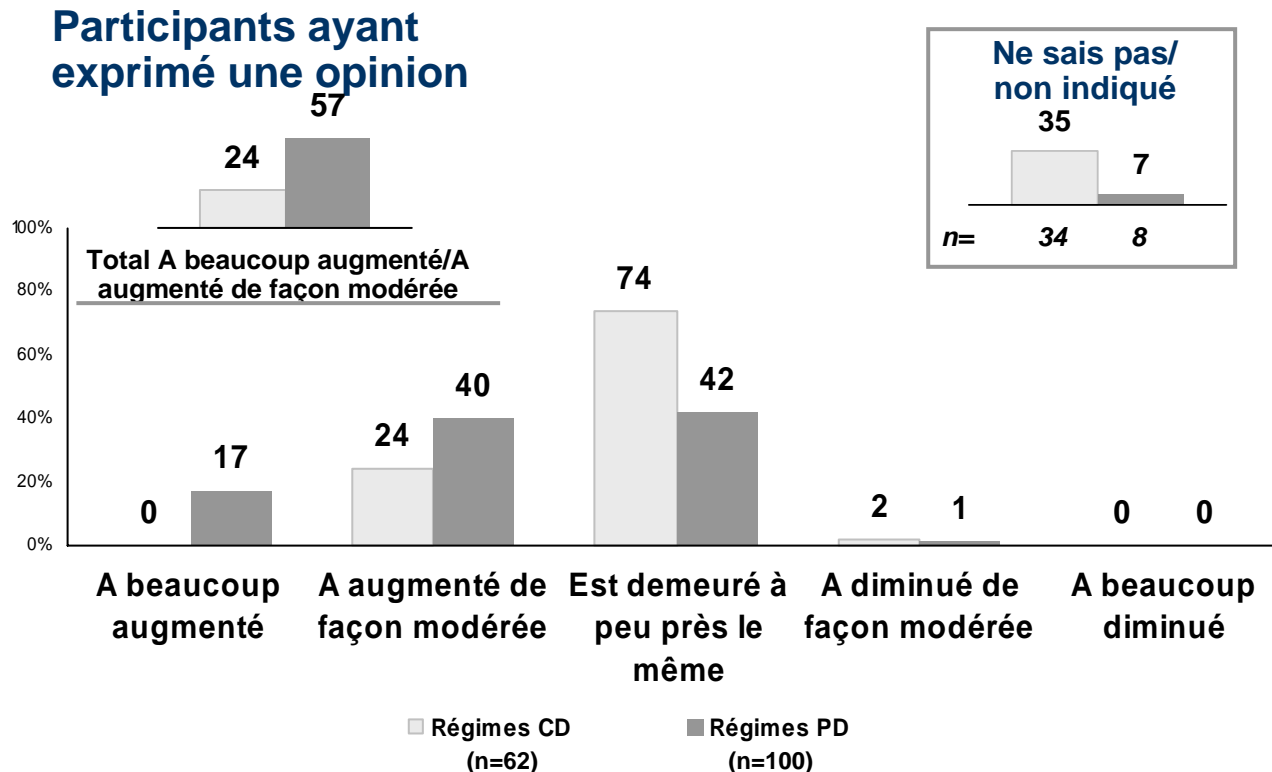


- ◆ La moitié (54 %) des répondants signalent que le volume de travail est demeuré le même, tandis qu'un peu moins de la moitié (46 %) mentionnent que le volume de travail a augmenté.
- ◆ Pour la majorité (62 %) des professionnels, le volume de travail que les régimes qu'ils conseillent doivent accomplir est demeuré à peu près le même. Quatre participants sur dix (38 %) signalent que le volume de travail a augmenté.

**Q.20** Dans l'ensemble, comment les exigences réglementaires du BSIF ont-elles évolué au cours des deux dernières années au plan du volume de travail que doit accomplir votre régime?

Les répondants des régimes à CD sont plus susceptibles de signaler que le volume de travail que le régime doit accomplir est demeuré à peu près le même, tandis que les répondants des régimes à PD estiment que le volume de travail a augmenté.

*Modification perçue au titre du volume de travail que le régime doit accomplir en raison des exigences réglementaires du BSIF*

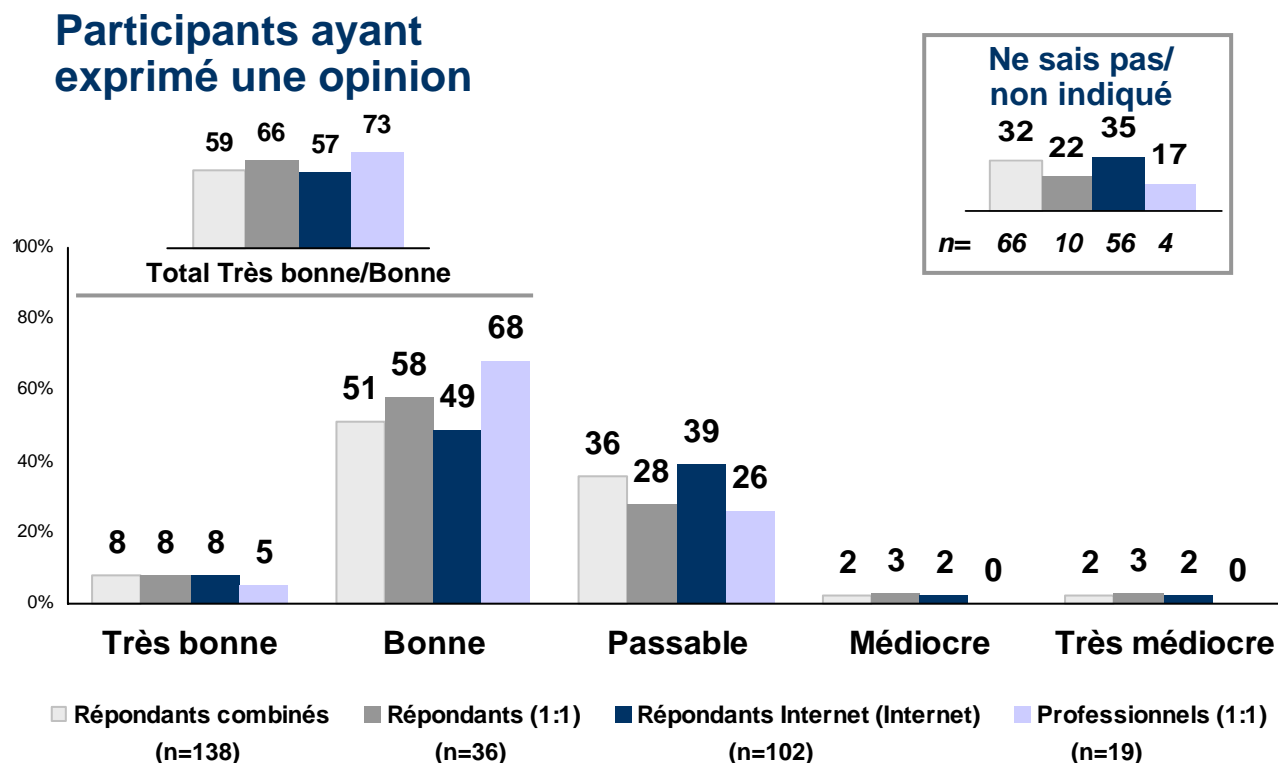


- ◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, la majorité des répondants des régimes à PD (57 %) signalent que le volume de travail que le régime doit accomplir a augmenté, et 17 %, qu'il a beaucoup augmenté.
- ◆ Au contraire, seulement le quart (24 %) des répondants des régimes à CD mentionnent que le volume de travail a augmenté. La majorité (74 %) des répondants des régimes à CD estiment que le volume de travail est demeuré à peu près le même (74 %).

Q.21 Veuillez classer la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à faire en sorte que les régimes de retraite fédéraux soient mieux administrés que dans le passé.

Les répondants et les professionnels, en majorité, estiment que le BSIF a été efficace pour ce qui est de contribuer à une administration plus efficace des régimes.

*Impressions à l'égard de la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à faire en sorte que les régimes soient mieux administrés que dans le passé*



- ◆ Six répondants sur dix (59 %) ayant exprimé une opinion estiment que la performance du BSIF pour ce qui est de faire en sorte que les régimes soient mieux administrés que dans le passé est « très bonne » ou « bonne ».
- ◆ Trois quarts (73 %) des professionnels accordent une note positive.

21a. Pourquoi cette réponse? [21] / Q.21 Veuillez classer la performance du BSIF pour ce qui est de contribuer à faire en sorte que les régimes de retraite fédéraux soient mieux administrés que dans le passé.

Conformément à d'autres constatations, l'approche adoptée par le BSIF pour s'acquitter de son mandat de réglementation est réputée essentielle à sa capacité de favoriser une meilleure administration des régimes [régimes de retraite qui en améliorent l'administration].

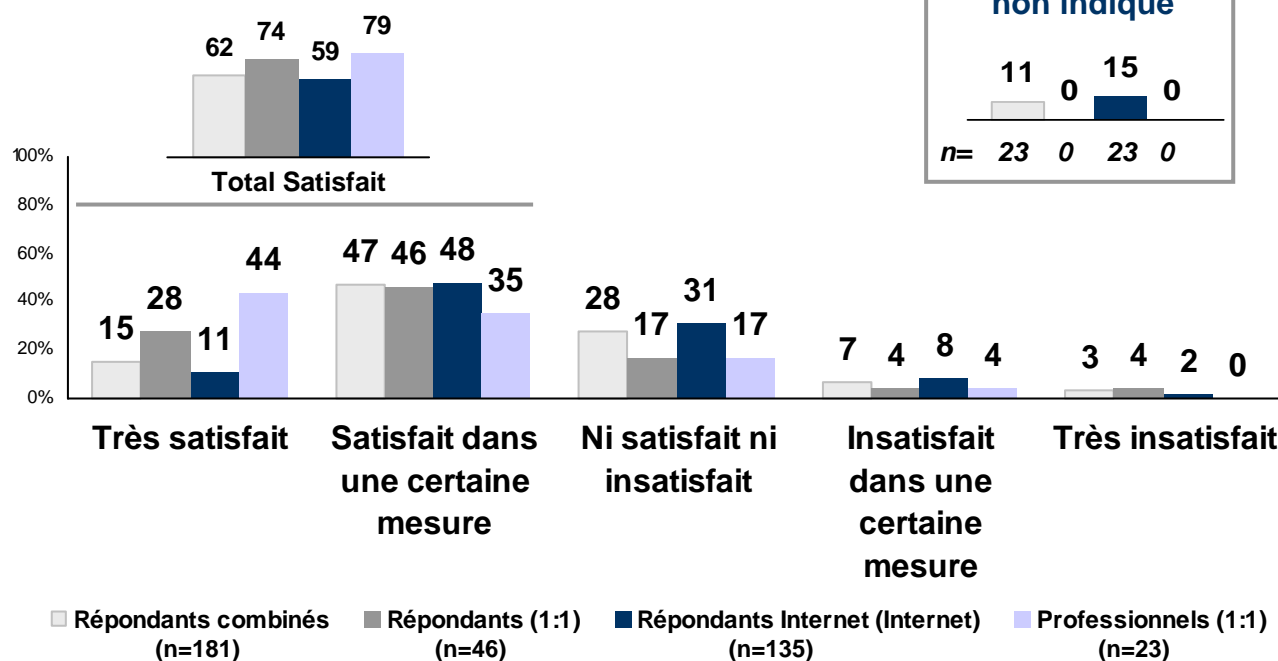
- ◆ Pour la plupart des répondants, le BSIF fait un bon travail pour ce qui est de contribuer à faire en sorte que les régimes soient mieux administrés que dans le passé. Les autres ont une opinion neutre à cet égard.
- ◆ Les répondants qui ont accordé au BSIF une note positive sont à nouveau plus susceptibles d'attribuer leur cote à l'approche adoptée par le BSIF pour s'acquitter de son mandat.
  - La contribution du BSIF à l'administration des régimes de retraite se traduit notamment par ses lignes directrices (p. ex., lignes directrices en matière de régie), l'élaboration d'outils d'autoévaluation, les vérifications et l'exigence que les régimes de retraite fédéraux déposent un relevé d'information sur leur solvabilité.
    - De manière plus générale, certains des participants les plus positifs estiment que le BSIF adopte une approche souple et ouverte à l'égard de la réglementation (p. ex., le traitement des questions liées aux régimes de retraite d'Air Canada).
  - La participation du BSIF à la mise au point des lignes directrices de l'ACOR est aussi un aspect dans lequel l'organisme de réglementation a joué un rôle positif pour faire en sorte que les régimes soient mieux administrés.
- ◆ Les participants qui ont accordé une note neutre au BSIF ont donné à leur évaluation plusieurs raisons.
  - Certains n'ont tout simplement observé aucun changement récent dans l'approche adoptée par le BSIF à l'égard de la réglementation.
  - Certains estiment que le BSIF n'est pas suffisamment dynamique.

Q.22 Dans l'ensemble, à quel point êtes-vous satisfait du BSIF en sa qualité d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

Dans l'ensemble, la satisfaction à l'égard de la performance du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite fédéraux est modérément élevée.

*Satisfaction à l'égard du BSIF à titre d'organisme de réglementation*

### Participants ayant exprimé une opinion



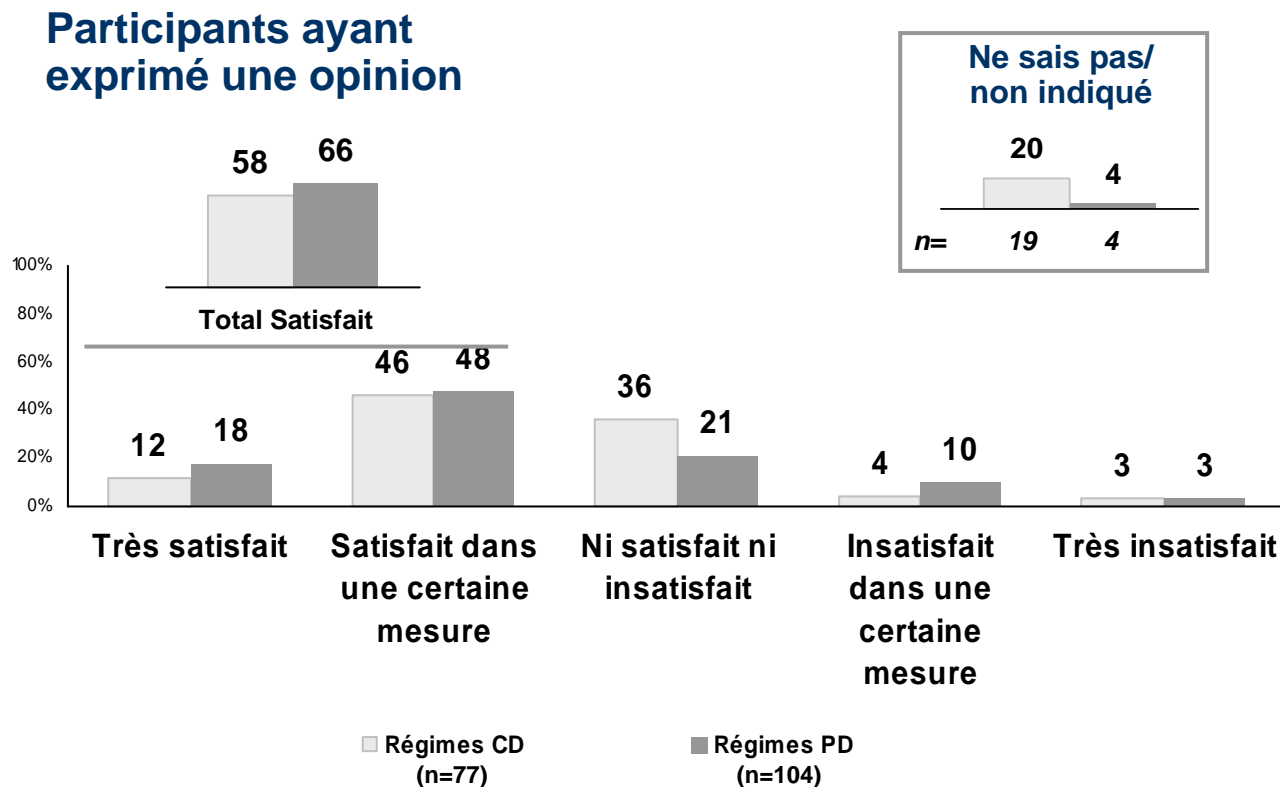
- ◆ La majorité (62 %) des répondants sont « très » ou « dans une certaine mesure » satisfaits à l'égard de la performance du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite.
- ◆ Trois des autres répondants sur dix (28 %) ont à cet égard une opinion neutre (« ni satisfait, ni insatisfait »).
- ◆ Les professionnels sont plus susceptibles d'accorder au BSIF une note fort positive, plus de quatre sur dix (44 %) indiquant qu'ils sont « très satisfaits » par rapport à 15 % chez les répondants.



Q.22 Dans l'ensemble, à quel point êtes-vous satisfait du BSIF en sa qualité d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

Les répondants des régimes tant à PD qu'à CD sont, en majorité, satisfaits du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux.

*Satisfaction à l'égard du BSIF à titre d'organisme de réglementation*



- ◆ Parmi ceux ayant exprimé une opinion, les répondants des régimes à CD sont plus susceptibles que ceux des régimes à PD d'avoir une opinion neutre au sujet du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux.
- ◆ Il n'y a aucune autre différence importante entre les répondants des régimes à CD et à PD à cet égard.

22a. Pourquoi cette réponse? [22] / Q.22 Dans l'ensemble, à quel point êtes-vous satisfait du BSIF en sa qualité d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux?

**Le BSIF est réputé faire un bon travail en tant qu'organisme de réglementation. Ses employés sont compétents et l'organisation est facile d'approche et tient compte des besoins des régimes fédéraux réglementés.**

- ◆ Parmi les participants ayant une perception positive du BSIF, beaucoup soutiennent que le BSIF parvient bien à s'acquitter de son mandat. Certains participants soulignent que le BSIF est un organisme de réglementation plus efficace que ses pendants provinciaux.
- ◆ L'une des raisons clés sous-tendant la perception positive de l'organisme de réglementation est que le BSIF est facile d'approche.
  - Les participants signalent que le BSIF adopte une approche fondée sur le dialogue dans son interaction avec les répondants des régimes.
  - Le BSIF est réputé être facilement disponible, tenir compte des besoins et être disposé à donner de la rétroaction quand les répondants/professionnels lui transmettent des questions ou lui font part de leurs préoccupations au sujet de l'administration du régime.
- ◆ Les autres impressions positives viennent de la perception que les employés du BSIF sont compétents, utiles et faciles d'approche et qu'ils tiennent compte des besoins.
- ◆ Certains participants réclament que le BSIF applique de manière plus souple le cadre de réglementation – spécifiquement dans son évaluation de la solvabilité des régimes de retraite.
- ◆ Certains des participants ayant une perception plus négative du BSIF se sont dits frustrés des délais d'exécution des demandes d'enregistrement/approbations des régimes de retraite et des demandes de renseignements à ce chapitre.
- ◆ Quelques participants soulignent qu'ils souhaiteraient plus de précisions sur le rôle du BSIF et qu'ils aimeraient que le BSIF aide de manière plus dynamique les régimes de retraite à comprendre les exigences en matière de capitalisation.

## Partie VI – Efficacité du BSIF dans certains domaines

Q.23 Au cours des prochaines années, quels seront, selon vous, les grands défis que devront relever les régimes de retraite privés fédéraux?

## La sous-capitalisation des régimes de retraite à PD est, pour la plus grande part des participants, le principal défi pour les régimes de retraite fédéraux.

- ◆ Quatre participants sur dix ont spontanément mentionné la sous-capitalisation des régimes de retraite à PD comme étant le principal enjeu pour les régimes fédéraux.
  - Cet enjeu a été mentionné presque autant par les répondants des régimes à CD que des régimes à PD.
- ◆ Les participants ont aussi mentionné d'autres questions en rapport avec la capitalisation des régimes de retraite comme étant des enjeux clés, notamment :
  - Les exigences actuarielles actuellement en vigueur ne sont pas adéquates, car elles ne tiennent pas compte des perspectives à long terme des régimes de retraite, mais mettent strictement l'accent sur la situation du régime à un certain moment.
  - Les régimes n'ont pas accès à leurs excédents.
  - Les exigences générales pour les régimes à PD pourraient devenir trop onéreuses, de sorte que bien des sociétés/organisations pourraient liquider leur régimes à PD et offrir des régimes à CD et d'autres modèles dans l'avenir.
- ◆ La période d'amortissement de solvabilité prolongée qui a été accordée à Air Canada a soulevé certaines critiques, même parmi ceux qui estiment que le BSIF est un organisme de réglementation efficace. Les participants perçoivent qu'Air Canada a bénéficié d'un traitement spécial et que le même traitement devrait être accordé à d'autres répondants qui pourraient se retrouver dans des situations de sous-capitalisation.

Q.23 Au cours des prochaines années, quels seront, selon vous, les grands défis que devront relever les régimes de retraite privés fédéraux?

La sous-capitalisation est, pour la plus grande part des participants, le principal enjeu pour les régimes de retraite fédéraux.

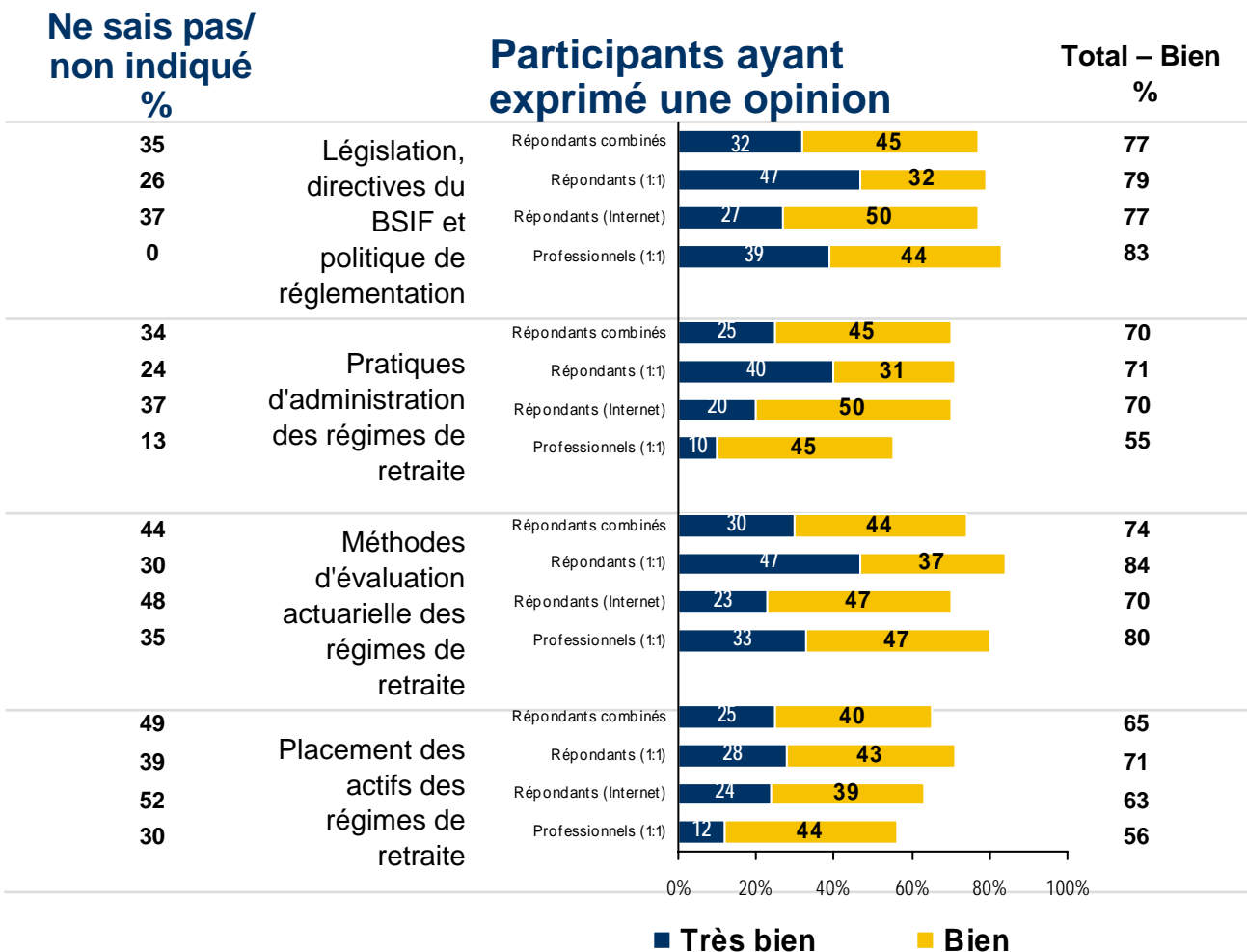
- ◆ Au moins quelques répondants ont cerné les questions suivantes comme étant des enjeux nouveaux.
  - La nécessité d’offrir des communications et une sensibilisation suffisantes aux participants des régimes à CD. Plusieurs participants signalent que leurs préoccupations proviennent des affaires devant les tribunaux relatives aux régimes à CD au É.-U. en vertu desquelles les participants tiennent les répondants responsables des rendements des régimes.
  - Le manque de cohérence entre les diverses administrations et l’incidence négative perçue que cela a sur l’efficacité des répondants des régimes. Cette question revient tout au long du processus de consultation – certains répondants réclamant que le BSIF pave la voie à la promotion de la cohérence réglementaire entre les provinces.
  - Les questions relatives à la gestion des placements soulèvent aussi des préoccupations à la lumière de la conjoncture actuelle.
  - Certains participants mentionnent la pression qu’exercent sur les répondants les syndicats. Ils estiment que certains syndicats ont des attentes déraisonnables face aux répondants et à leur capacité d’offrir des prestations sans cesse plus élevées.
  - Quelques participants signalent que le passage d’un nombre élevé de membres de la génération du baby-boom à la retraite exercera des pressions additionnelles sur le versement des prestations des régimes de retraite.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

Q.24 Connaissance – Comment classeriez-vous le niveau de connaissance du personnel du BSIF affecté à la réglementation des régimes de retraite dans les domaines spécifiques suivants?

## Les perceptions à l'égard du niveau de connaissance du personnel du BSIF sont élevées.

Notes accordées au niveau de connaissance du personnel du BSIF



- ◆ Les participants ayant répondu à cette question estiment que le personnel du BSIF est compétent dans la plupart des domaines liés aux régimes de retraite.
- ◆ Trois quarts (77 %) des répondants classent le niveau de connaissance du personnel du BSIF en matière de la législation, des lignes directrices du BSIF et de la politique de réglementation dans la catégorie « bien », une part importante (32 %) le classant dans la catégorie « très bien ».
- ◆ Les répondants accordent des notes semblables au niveau de connaissance du personnel du BSIF en matière des méthodes d'évaluation actuarielle des régimes de retraite.
- ◆ Les notes positives accordées au niveau de connaissance du personnel en matière de pratiques d'administration des régimes de retraite (70 %) et du placement des actifs des régimes de retraite (65 %) sont un peu moins élevées.
- ◆ Les notes accordées par les professionnels au niveau de connaissance du personnel du BSIF en matière de la législation, des lignes directrices et de la politique de réglementation ainsi que des méthodes d'évaluation actuarielle des régimes de retraite sont semblables à celles données par les répondants.
- ◆ Cependant, les professionnels accordent des notes un peu moins élevées au degré de connaissance du personnel en matière de placement des actifs des régimes de retraite et des pratiques d'administration des régimes de retraite par rapport aux autres questions.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

Q.24 Connaissance – Comment classeriez-vous le niveau de connaissance du personnel du BSIF affecté à la réglementation des régimes de retraite dans les domaines spécifiques suivants?

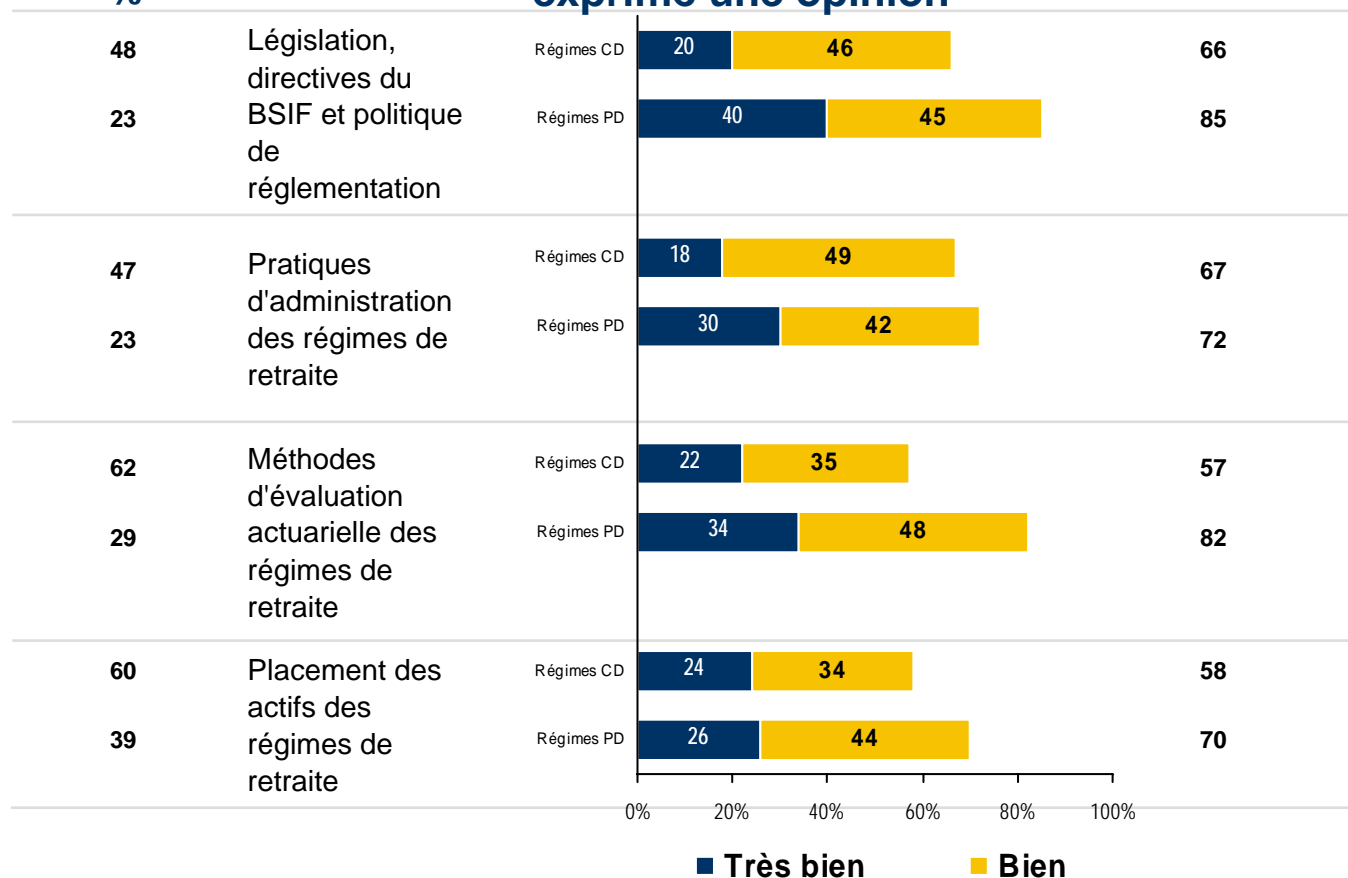
Les répondants des régimes à PD sont plus susceptibles que ceux des régimes à CD à avoir une perception positive du niveau de connaissance du personnel du BSIF.

*Notes accordées au niveau de connaissance du personnel du BSIF*

**Ne sais pas/  
non indiqué  
%**

**Participants ayant  
exprimé une opinion**

**Total – Bien  
%**



◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, les notes accordées au niveau de connaissance du personnel du BSIF par les répondants des régimes à PD sont supérieures à celles données par les répondants des régimes à CD à l'égard de deux domaines :

- La législation, les lignes directrices et la politique de réglementation (85 % c. 66 %).
- Méthodes d'évaluation actuarielle des régimes de retraite (82 % c. 57 %).

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.24 Connaissance – Comment classeriez-vous le niveau de connaissance du personnel du BSIF affecté à la réglementation des régimes de retraite dans les domaines spécifiques suivants?**

## Réponses détaillées à la question Q.24

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1				
Législation, directives du BSIF et politique de réglementation	77	79	77	83	32	47	27	39	45	32	50	44	19	21	18	13	2	-	3	4	2	-	2	-	133	34	99	23
Pratiques d'administration des régimes de retraite	70	71	70	55	25	40	20	10	45	31	50	45	22	20	22	40	8	9	7	5	1	-	1	-	134	35	99	20
Méthodes d'évaluation actuarielle des régimes de retraite	74	84	70	80	30	47	23	33	44	37	47	47	19	9	23	13	6	3	7	7	1	3	-	-	114	32	82	15
Placement des actifs des régimes de retraite	65	71	63	56	25	28	24	12	40	43	39	44	28	21	30	31	6	7	5	13	1	-	1	-	104	28	76	16



Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

Q.24 Connaissance – Comment classeriez-vous le niveau de connaissance du personnel du BSIF affecté à la réglementation des régimes de retraite dans les domaines spécifiques suivants?

## Réponses détaillées à la Q.24 fondées sur les répondants des régimes à CD et à PD

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %		Très bien %		Bien %		Passable %		Médiocre %		Très médiocre %		Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)	
	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD
Législation, directives du BSIF et politique de réglementation	66	85	20	40	46	45	28	13	2	2	4	-	50	83
Pratiques d'administration des régimes de retraite	67	72	18	30	49	42	22	22	10	6	2	-	51	83
Méthodes d'évaluation actuarielle des régimes de retraite	57	82	22	34	35	48	32	13	11	4	-	1	37	77
Placement des actifs des régimes de retraite	58	70	24	26	34	44	37	23	3	8	3	-	38	66

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.25 Rapidité – Comment classeriez-vous le BSIF pour ce qui est de la rapidité avec laquelle il traite les questions suivantes?

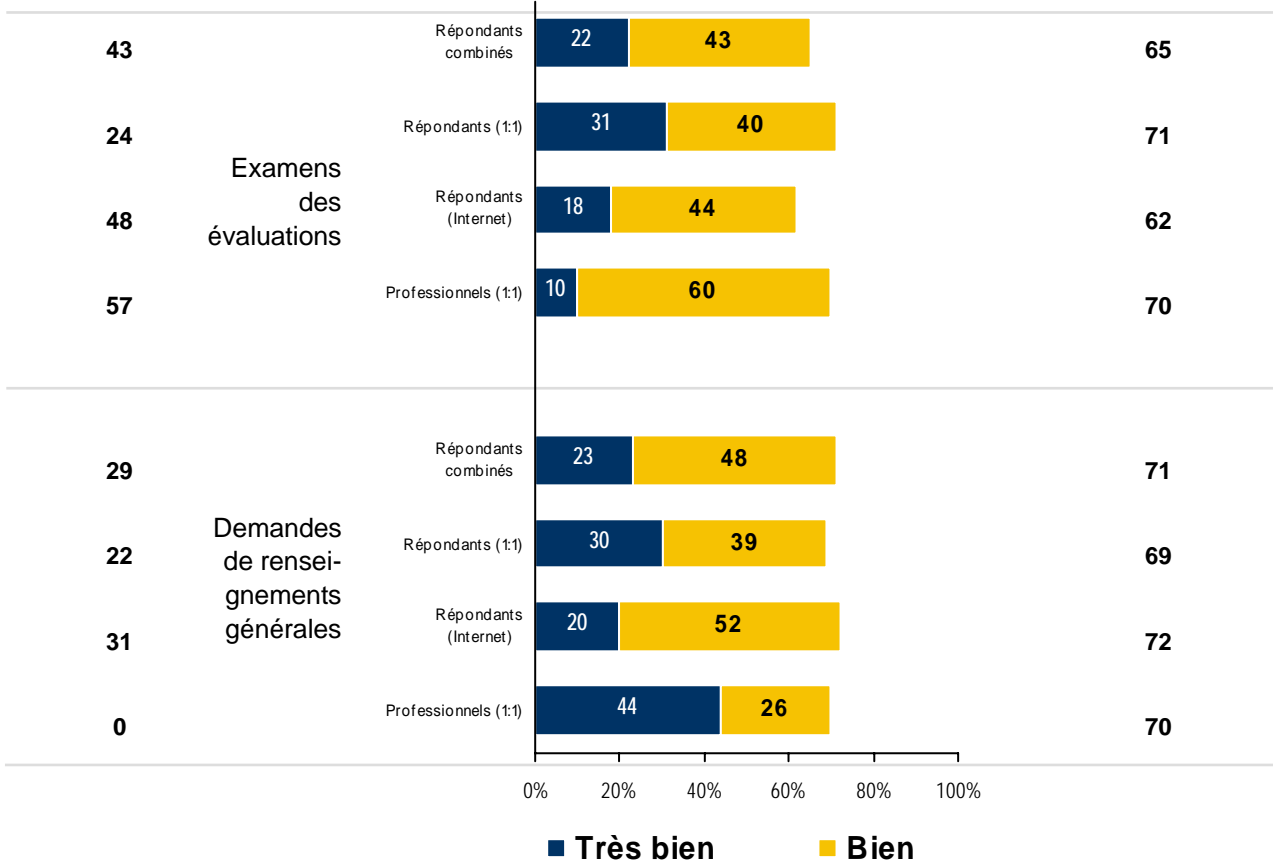
## Les perceptions à l'égard de la rapidité du BSIF sont modérément positives.

*Notes accordées à la rapidité du BSIF*

Ne sais pas/  
non indiqué et  
sans objet  
%

Participants ayant  
exprimé une opinion

Total – Bien  
%



- ◆ Les perceptions des participants ayant exprimé une opinion à l'égard de la rapidité du BSIF sont modérément positives.
- ◆ Deux tiers (65 %) des répondants classent la rapidité du BSIF dans le traitement des examens d'évaluation dans la catégorie « très bien » ou « bien », la majeure partie de ce pourcentage étant attribuable aux participants qui offrent la note plus modeste de « bien » (43 %).
- ◆ Les répondants accordent des notes semblables à l'égard de la rapidité du BSIF dans le traitement des demandes de renseignements générales.
- ◆ Les notes dans l'ensemble positives accordées par les professionnels aux examens des évaluations et aux demandes de renseignements générales sont conformes aux perceptions des répondants.
- ◆ Cependant, les notes accordées par le groupe des professionnels à l'égard de la rapidité avec laquelle le BSIF traite les demandes de renseignements générales sont un peu plus positives (44 % – très bien) par rapport à celles des répondants (23 %).

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.25 Rapidité – Comment classeriez-vous le BSIF pour ce qui est de la rapidité avec laquelle il traite les questions suivantes?

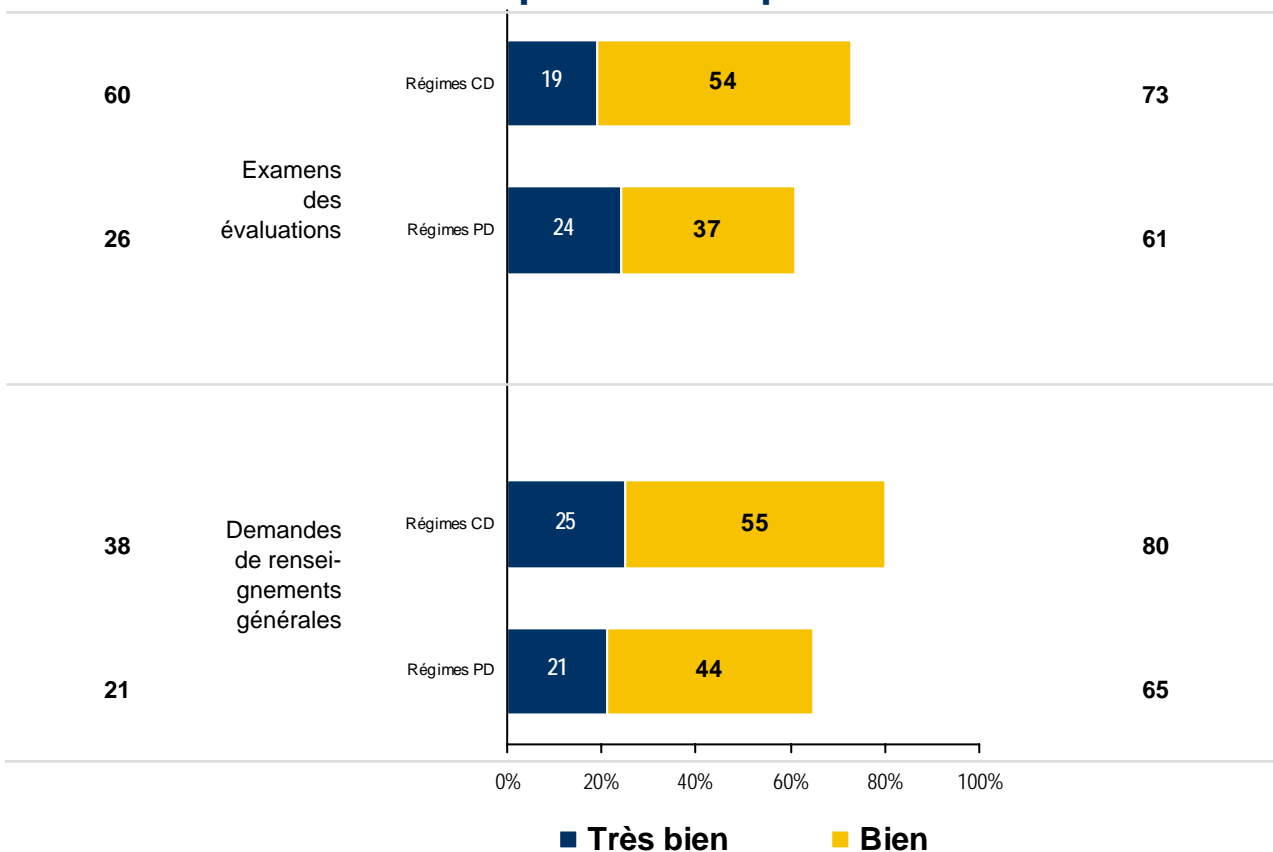
Les répondants des régimes à CD sont considérablement plus susceptibles que ceux des régimes à PD à accorder une note positive à l'égard de la rapidité avec laquelle le BSIF traite les demandes de renseignements générales.

*Notes accordées à la rapidité du BSIF*

Ne sais pas/  
non indiqué et  
sans objet  
%

Participants ayant  
exprimé une opinion

Total – Bien  
%



◆ Il n'y a aucune différence importante entre les répondants des régimes à PD et à CD à l'égard de la rapidité avec laquelle les examens des évaluations sont traités.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.25 Rapidité – Comment classeriez-vous le BSIF pour ce qui est de la rapidité avec laquelle il traite les questions suivantes?

## Réponses détaillées à la Q.25

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1				
Examens des évaluations	65	71	62	70	22	31	18	10	43	40	44	60	21	17	22	20	11	11	11	10	3	-	5	-	117	35	82	10
Demandes de renseignements générales	71	69	72	70	23	30	20	44	48	39	52	26	17	22	15	13	7	6	7	9	6	3	6	9	145	36	109	23

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.25 Rapidité – Comment classeriez-vous le BSIF pour ce qui est de la rapidité avec laquelle il traite les questions suivantes?

## Réponses détaillées à la Q.25 fondées sur les répondants des régimes à CD et à PD

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %		Très bien %		Bien %		Passable %		Médiocre %		Très médiocre %		Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)	
	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD	Régimes CD	Régimes PD		
Examens des évaluations	73	61	19	24	54	37	19	21	8	13	-	5	37	80
Demandes de renseignements générales	80	65	25	21	55	44	12	20	3	9	5	6	60	85

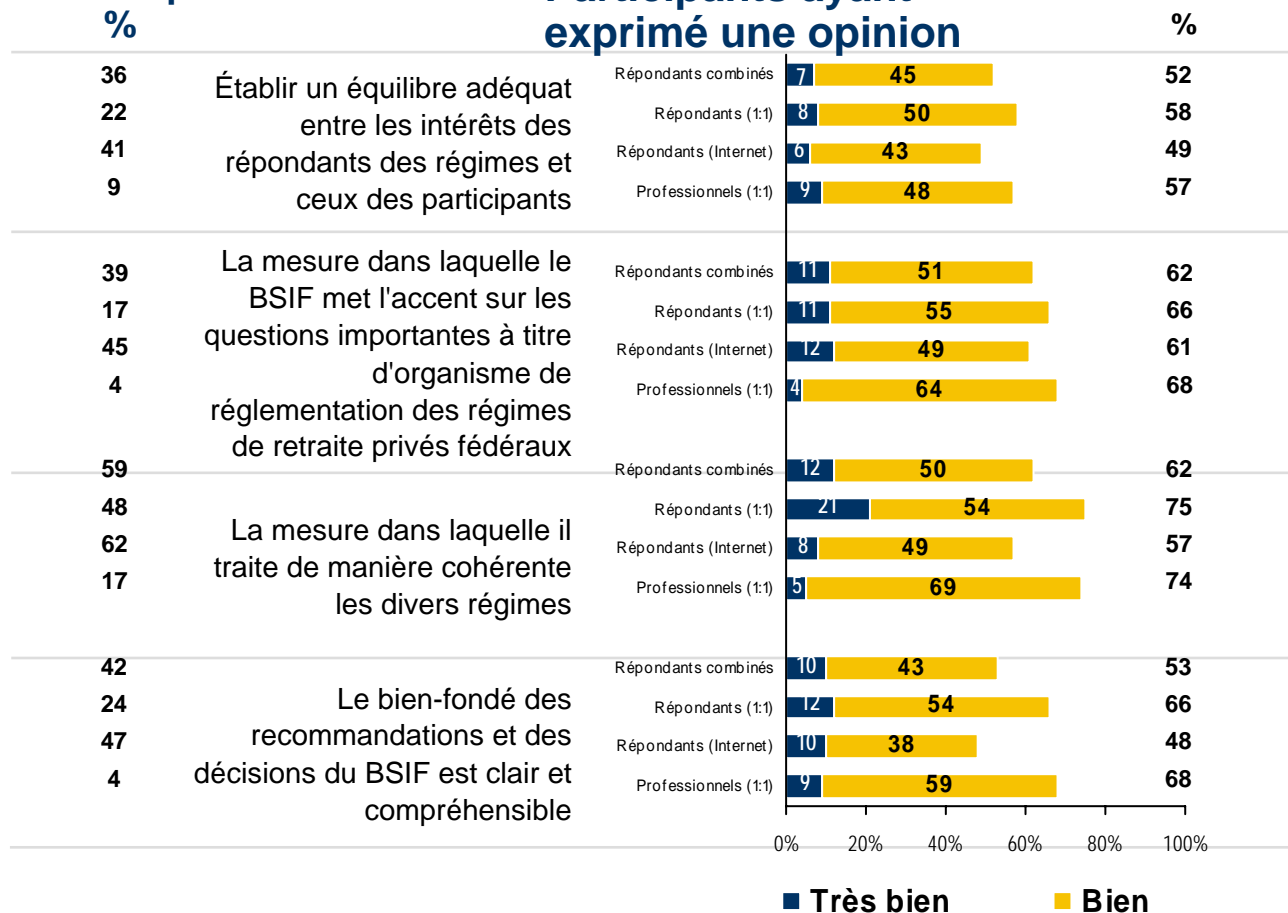
Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.26 Approche en matière de réglementation – Comment classeriez-vous le BSIF à l'égard des questions suivantes portant spécifiquement sur son approche pour remplir son mandat en matière de réglementation?**

## Les perceptions à l'égard de l'approche en matière de réglementation du BSIF ont tendance à être modérément positives.

*Notes à l'égard de l'approche en matière de réglementation du BSIF*

**Ne sais pas/  
non indiqué**



- ◆ Le BSIF est perçu comme parvenant bien à mettre l'accent sur les questions importantes et à garantir l'uniformité avec laquelle il traite les régimes (62 % « très bien » ou « bien » à l'égard de chacun des points).
- ◆ Les répondants accordent des notes relativement inférieures pour ce qui suit :
  - La clarté et la compréhensibilité du bien-fondé des recommandations et des décisions du BSIF (53 %).
  - Établir un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants et ceux des participants (52 %).
- ◆ Les notes accordées par les professionnels sont les plus élevées au chapitre de la cohérence avec laquelle le BSIF traite les divers régimes (74 %).
- ◆ Les professionnels accordent des notes positives un peu moins élevées pour ce qui suit :
  - La mesure dans laquelle le BSIF met l'accent sur les questions importantes (68 %).
  - Le bien-fondé des recommandations et des décisions est clair et compréhensible (68 %)
- ◆ Les notes accordées au BSIF pour ce qui est d'établir un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants des régimes et ceux des participants sont relativement inférieures (57 %).
- ◆ La seule différence importante entre les répondants des régimes à PD et ceux à CD est au chapitre d'établir un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants des régimes et ceux des participants. Les répondants des régimes à PD (21 %) sont beaucoup plus susceptibles que ceux des régimes à CD (6 %) d'accorder une note négative à cet égard.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.26** Approche en matière de réglementation – Comment classeriez-vous le BSIF à l'égard des questions suivantes portant spécifiquement sur son approche pour remplir son mandat en matière de réglementation?

## Réponses détaillées à la Q.26

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

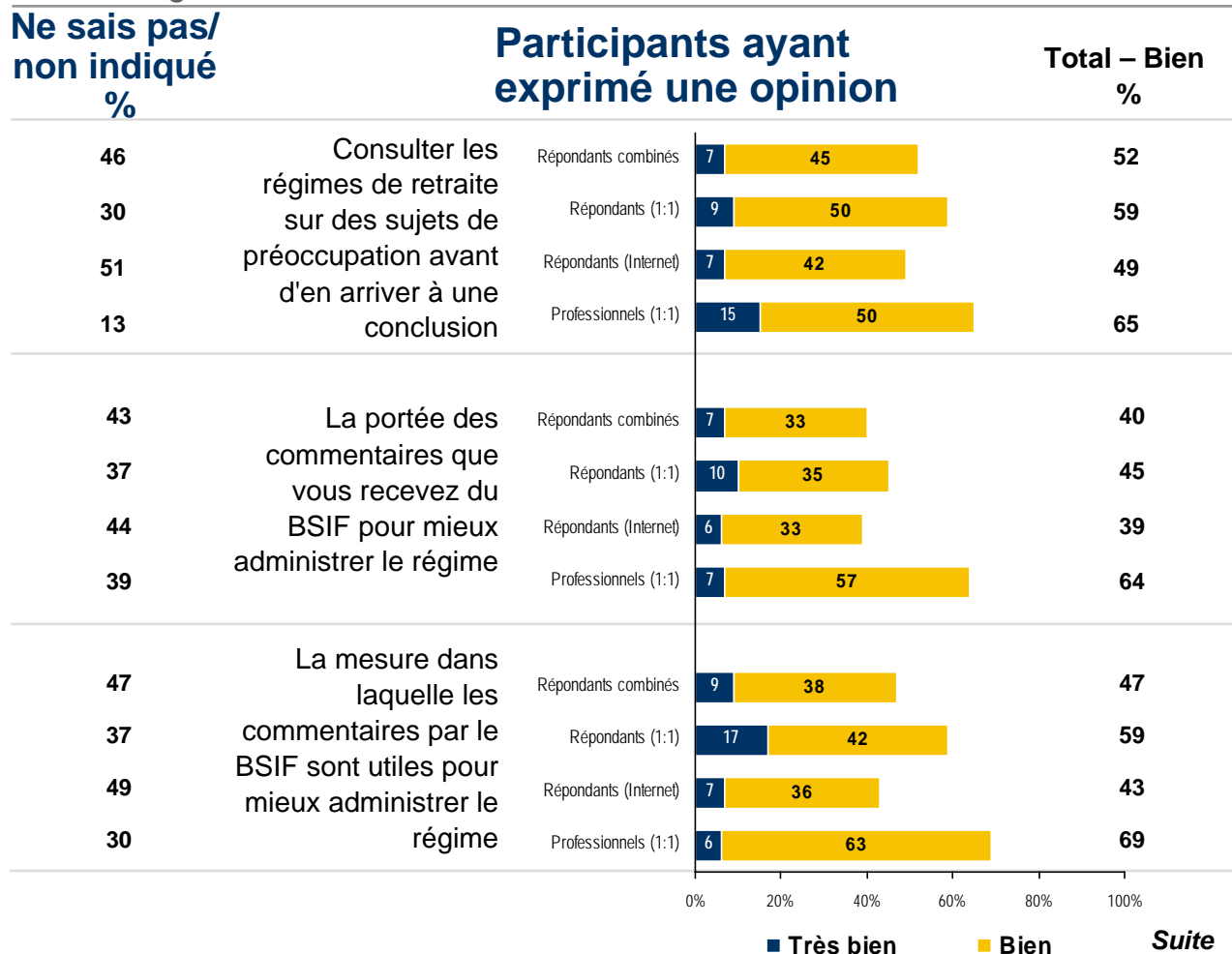
	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1
Établir un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants des régimes et ceux des participants	52	58	49	57	7	8	6	9	45	50	43	48	33	19	38	38	12	19	9	5	4	3	4	-	130	36	94	21
La mesure dans laquelle le BSIF met l'accent sur les questions importantes à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux	62	66	61	68	11	11	12	4	51	55	49	64	28	24	30	27	7	8	7	5	2	3	2	-	125	38	87	22
La mesure dans laquelle il traite de manière cohérente les divers régimes	62	75	57	74	12	21	8	5	50	54	49	69	25	17	28	21	11	8	12	5	2	-	3	-	84	24	60	19
Le bien-fondé des recommandations et des décisions du BSIF est clair et compréhensible	53	66	48	68	10	12	10	9	43	54	38	59	35	26	39	32	8	6	8	-	4	3	5	-	119	35	84	22

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.27 Consultation et rétroaction – Comment classeriez-vous le BSIF à l’égard des questions suivantes qui portent sur la portée et la qualité des consultations et des commentaires?**

Les perceptions à l’égard du BSIF au chapitre de la consultation et de la rétroaction sur l’administration des régimes sont un peu moins élevées que les perceptions de son approche en matière de réglementation (Q.26).

*Notes à l’égard du BSIF en matière de consultation et de rétroaction*



- ◆ Parmi les participants ayant exprimé une opinion, l'évaluation de l'approche adoptée par le BSIF à l'égard des consultations auprès des régimes de retraite est relativement moins élevée que la note accordée au BSIF à d'autres égards.
- ◆ Un peu plus de la moitié (52 %) des répondants accordent une note positive (« bien » ou « très bien ») au BSIF à l'égard de ce qui suit :
  - Les consultations avec les régimes de retraite sur des sujets de préoccupation.
  - La clarté de ses rapports de gestion et ou lettres (voir le graphique à la page suivante).
- ◆ Les notes positives à l'égard de l'utilité des commentaires du BSIF sont un peu moins élevées (47 %).

Suite

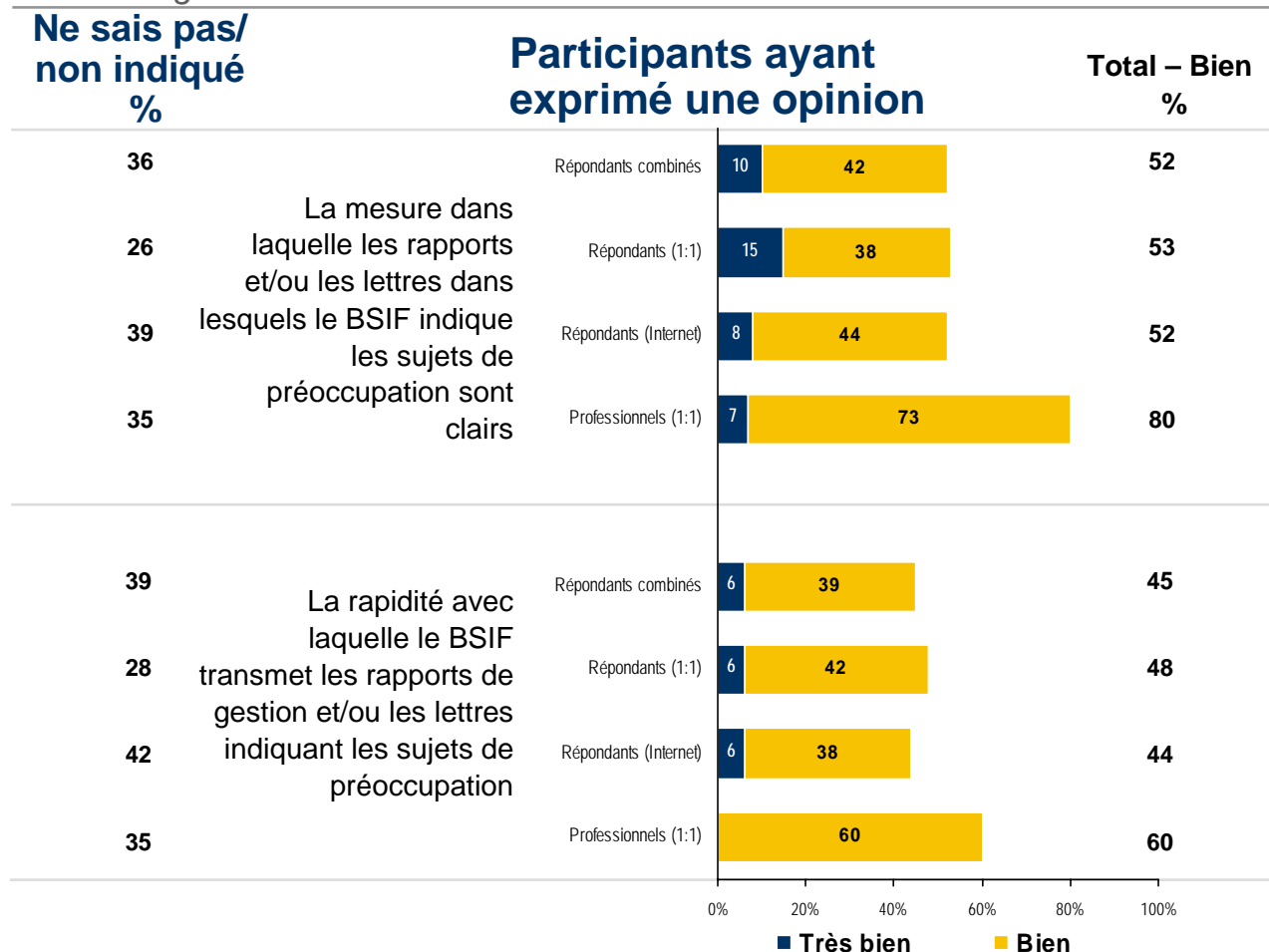


Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.27 Consultation et rétroaction – Comment classeriez-vous le BSIF à l’égard des questions suivantes qui portent sur la portée et la qualité des consultations et des commentaires?**

## Les professionnels sont plus susceptibles d’avoir une perception positive de l’approche du BSIF à l’égard de la consultation et de la rétroaction sur l’administration des régimes que les répondants des régimes.

Notes à l’égard du BSIF en matière de consultation et de rétroaction



- ◆ Des notes semblables sont accordées à la rapidité avec laquelle le BSIF transmet les rapports et/ou les lettres (45 %).
- ◆ La portée des commentaires du BSIF obtient la note la plus faible (40 %).
- ◆ Les notes au sujet de l’approche du BSIF à l’égard de la consultation et de la rétroaction ont tendance à être un peu plus élevées chez les professionnels que chez les répondants.
- ◆ Les professionnels accordent leur note la plus élevée à la clarté des rapports de gestion et des lettres du BSIF (80 %).
- ◆ Les répondants des régimes à PD (32 %) sont beaucoup plus susceptibles que ceux des régimes à CD (16 %) d’accorder une note négative à la rapidité avec laquelle le BSIF transmet les rapports et les correspondance.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».

**Q.27 Consultation et rétroaction – Comment classeriez-vous le BSIF à l’égard des questions suivantes qui portent sur la portée et la qualité des consultations et des commentaires?**

## Réponses détaillées à la Q.27

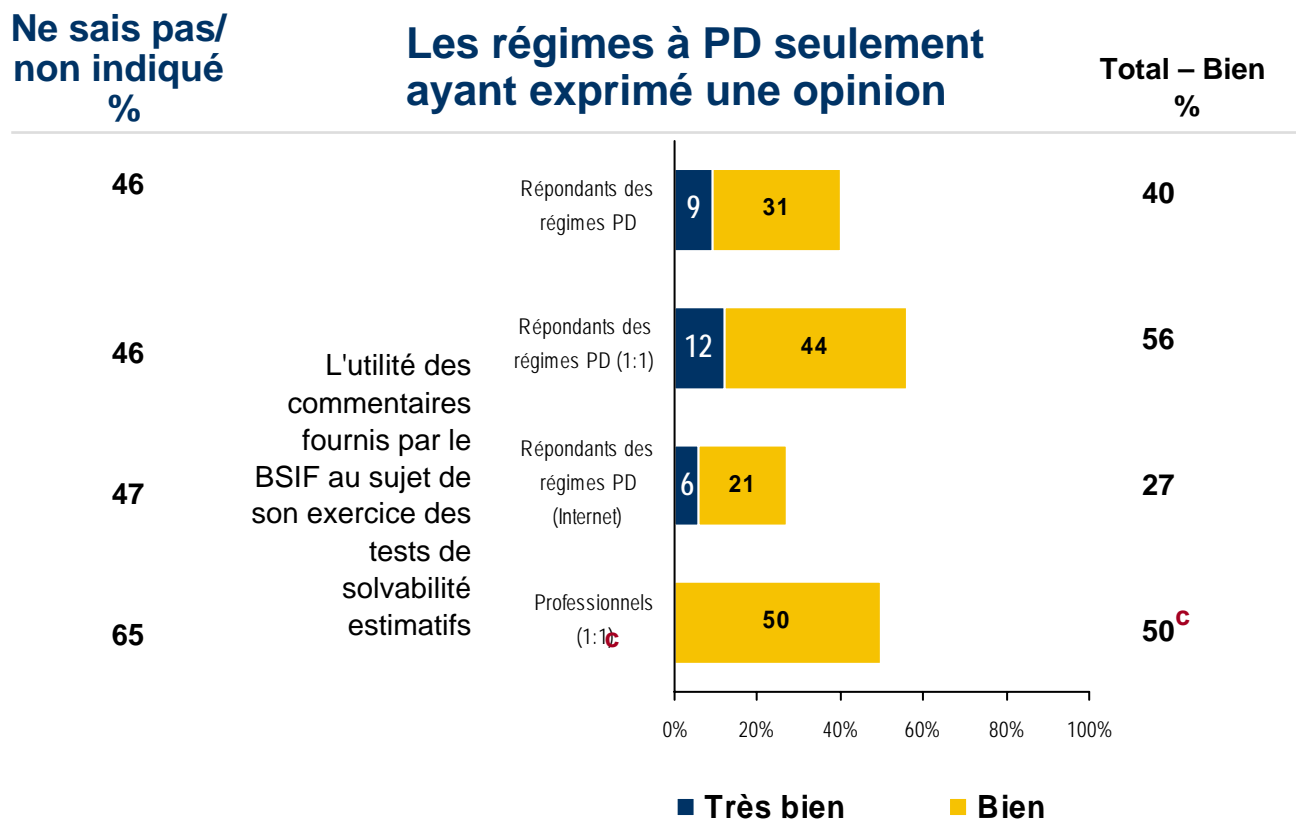
Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1
Consulter les régimes de retraite sur des sujets de préoccupation avant d'en arriver à une conclusion	52	59	49	65	7	9	7	15	45	50	42	50	28	25	30	30	15	13	15	5	6	3	6	-	110	32	78	20
La portée des commentaires que vous recevez du BSIF pour mieux administrer le régime	40	45	39	64	7	10	6	7	33	35	33	57	33	35	32	21	20	14	22	14	8	7	8	-	117	29	88	14
La mesure dans laquelle les commentaires par le BSIF sont utiles pour mieux administrer le régime	47	59	43	69	9	17	7	6	38	42	36	63	33	28	35	25	14	10	15	6	6	3	8	-	109	29	80	16
La mesure dans laquelle les rapports et/ou les lettres dans lesquels le BSIF indique les sujets de préoccupation sont clairs	52	53	52	80	10	15	8	7	42	38	44	73	35	35	34	20	10	12	9	-	3	-	4	-	130	34	96	15
La rapidité avec laquelle le BSIF transmet les rapports de gestion et/ou les lettres indiquant les sujets de préoccupation	45	48	44	60	6	6	6	-	39	42	38	60	30	27	30	33	18	15	19	7	8	9	8	-	125	33	92	15

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.27 Consultation et rétroaction – Comment classeriez-vous le BSIF à l’égard des questions suivantes qui portent sur la portée et la qualité des consultations et des commentaires?

## La rétroaction donnée par le BSIF sur l’exercice des tests de solvabilité a reçu la note la plus faible accordée par les répondants des régimes à PD.

Notes à l’égard du BSIF en matière de consultation et de rétroaction



- ◆ Parmi les répondants des régimes à PD ayant exprimé une opinion, quatre sur dix (40 %) estiment que les commentaires du BSIF au sujet de son test de solvabilité estimatif sont utiles (« très bien » ou « bien »), et le pourcentage relativement élevé est attribuable à ceux qui accordent une note plutôt modeste, c’est-à-dire « bien ».
- ◆ La moitié (50 %) des professionnels estiment que l’utilité des commentaires du BSIF concernant son exercice des tests de solvabilité estimatifs est « bien ».

c. : Il faut prendre garde en interprétant ce résultat, car seulement huit professionnels ont répondu à cette question.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.27 Consultation et rétroaction – Comment classeriez-vous le BSIF à l’égard des questions suivantes qui portent sur la portée et la qualité des consultations et des commentaires?

## Réponses détaillées à la Q.27

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

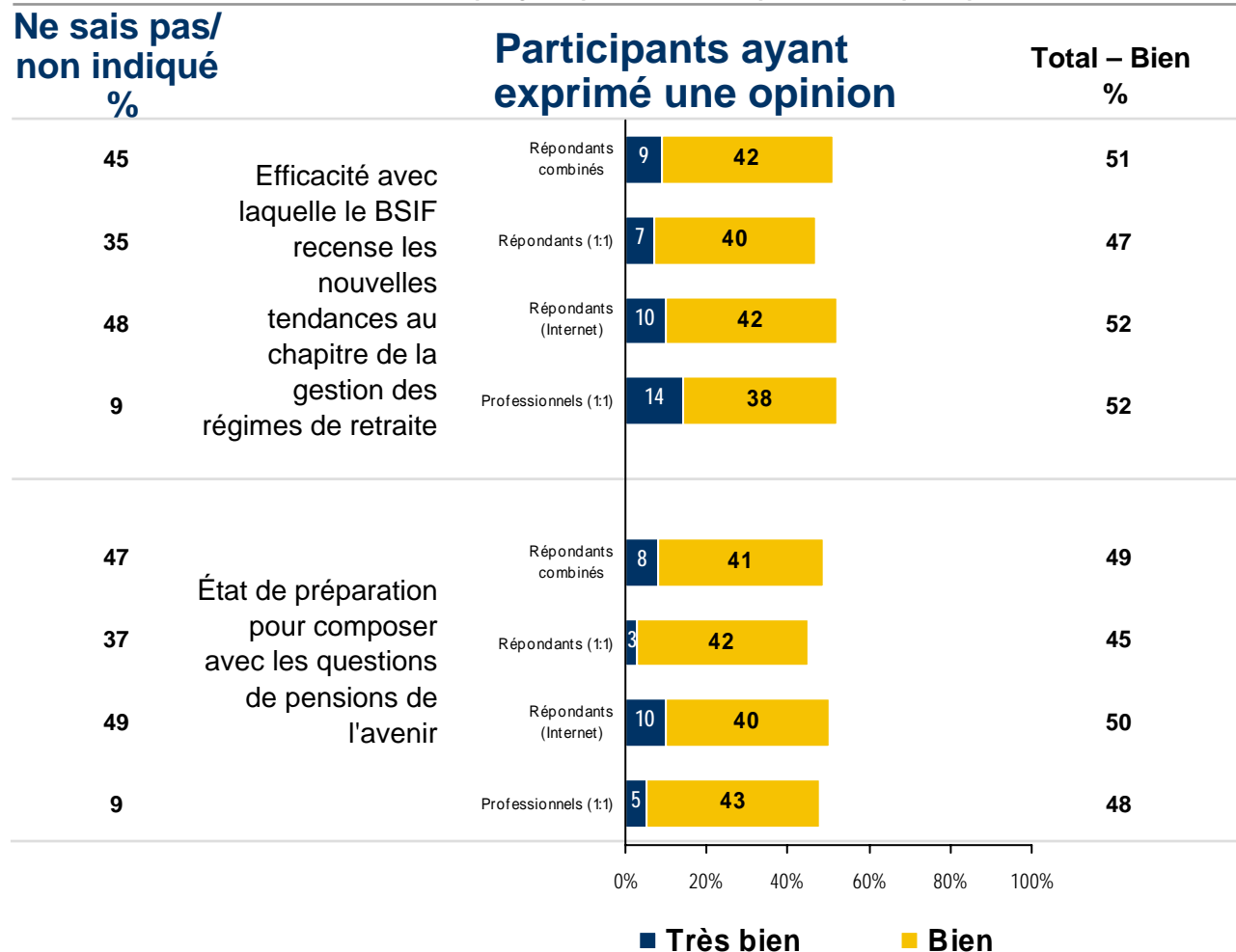
	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %			
	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1	Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1
L'utilité des commentaires fournis par le BSIF au sujet de son exercice des tests de solvabilité estimatifs	40	56	27	50	9	12	6	-	31	44	21	50	33	28	36	25	22	12	30	25	5	4	6	-

Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
Rép. PD	Rép. PD 1:1	Rép. PD Int.	Prof. 1:1
58	25	33	8

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
**Q.28** Dans l'avenir – Comment classeriez-vous le BSIF de ses efforts pour se tenir à l'avant-garde des nouvelles questions et tendances concernant les régimes de retraite?

Environ la moitié des participants estiment que la performance du BSIF est « très bien » ou « bien » pour ce qui d'envisager l'avenir.

*Notes accordées aux efforts déployés par le BSIF pour être prospectif*



- ◆ La moitié (51 %) des répondants ayant exprimé une opinion estiment que le BSIF parvient bien à cerner les tendances émergentes.
- ◆ Une proportion comparable (49 %) estime que le BSIF s'en tire « très bien » ou « bien » pour se préparer en vue des éventuels enjeux des régimes de retraite.
- ◆ Les notes accordées par les professionnels ne varient pas de manière importante de celles accordées par les répondants à l'égard de ces questions.

Pour la prochaine série de questions, veuillez classer le BSIF sur une échelle de 1 à 5, 1 étant « Très médiocre » et 5, « Très bien ».  
 Q.28 Dans l'avenir – Comment classeriez-vous le BSIF de ses efforts pour se tenir à l'avant-garde des nouvelles questions et tendances concernant les régimes de retraite?

## Réponses détaillées à la Q.28

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

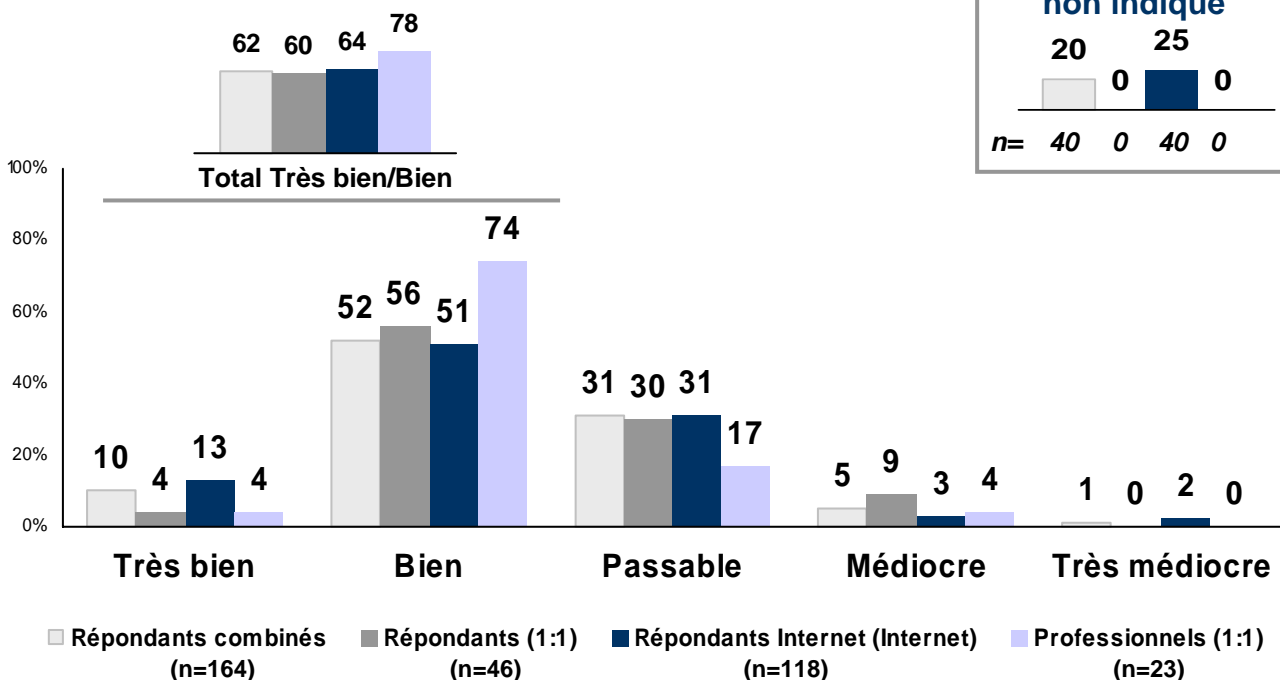
	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1
Efficacité avec laquelle le BSIF recense les nouvelles tendances au chapitre de la gestion des régimes de retraite	51	47	52	52	9	7	10	14	42	40	42	38	33	33	33	43	11	13	10	5	5	7	5	-	112	30	82	21
État de préparation pour composer avec les questions de pensions de l'avenir	49	45	50	48	8	3	10	5	41	42	40	43	28	28	28	38	17	17	16	14	7	10	6	-	109	29	80	21

Q.29 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment classeriez-vous l'efficacité du BSIF à titre d'organisme de réglementation des régimes de retraite?

Les notes accordées à l'efficacité générale du BSIF sont modérément positives parmi les répondants et plus élevées chez les professionnels.

### Impressions à l'égard de l'efficacité générale du BSIF

#### Participants ayant exprimé une opinion



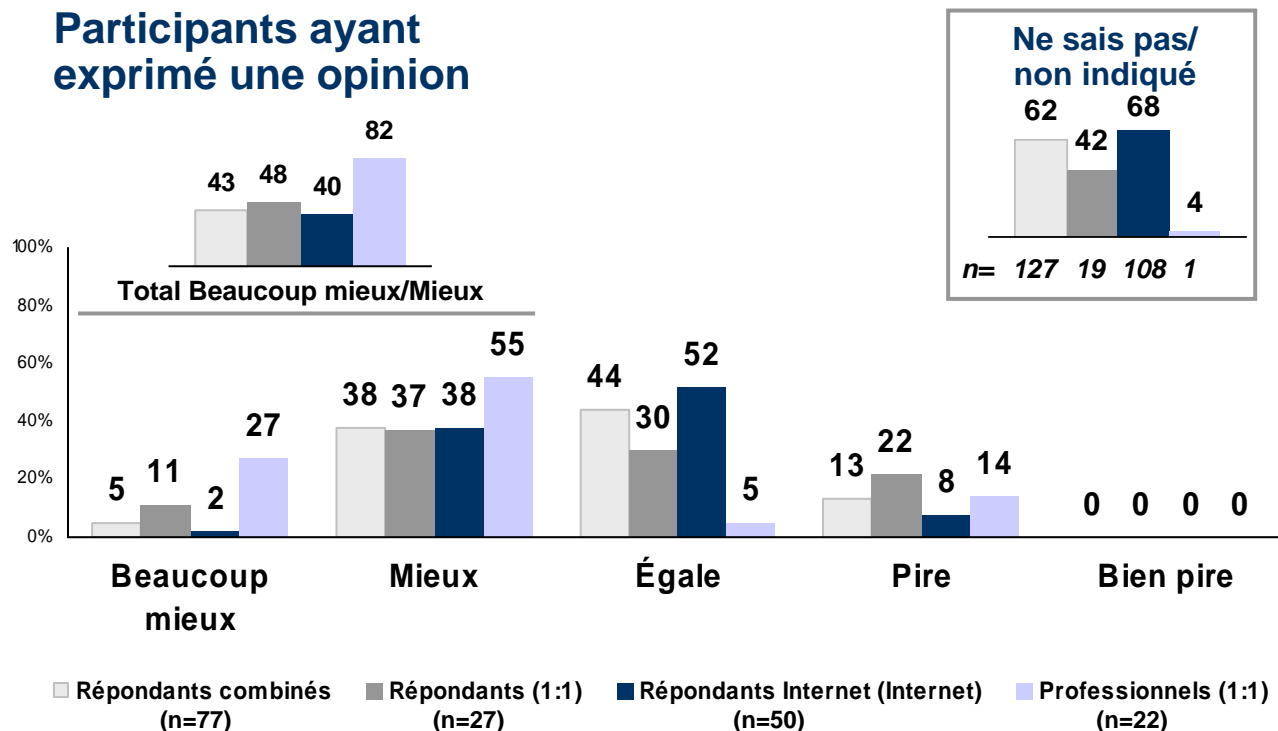
- ◆ Les répondants des régimes, en majorité (62 %), estiment que le BSIF parvient « très bien » ou « bien » à faire son travail d'organisme de réglementation des régimes de retraite, plus de la moitié (52 %) accordant la note la plus modeste de « bien ».
- ◆ Les notes accordées au BSIF sont un peu plus élevées chez les professionnels. Près de huit sur dix (78 %) accordent une note de « très bien » ou « bien ».

Q,30 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment compareriez-vous le BSIF à titre d'organisme de réglementation au chapitre de la performance et de l'efficacité par rapport aux autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite?

Les perceptions à l'égard de la performance du BSIF par rapport aux autres organismes de réglementation des régimes de retraite sont partagées entre ceux qui estiment que le BSIF fait mieux et ceux qui estiment que la performance est la même.

*Comparaison entre la performance et l'efficacité du BSIF et celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi les répondants ayant exprimé une opinion à cet égard, les notes accordées au BSIF par rapport aux autres organismes de réglementation des régimes de retraite sont réparties principalement entre ceux pour qui le BSIF fait mieux (43 %) et ceux qui estiment que le BSIF est sur un pied d'égalité (44 %) avec les autres organismes de réglementation.
- ◆ Les professionnels, en forte majorité (82 %), estiment que la performance du BSIF est « beaucoup mieux » ou « mieux » que celle des autres organismes de réglementation des régimes de retraite du Canada.



Partie VII – Guides, lignes directrices et instructions du BSIF relatifs aux régimes de retraite

Q.31-Q.34 Périodiquement, le BSIF émet des guides, lignes directrices et instructions sur les régimes de retraite, désignés ensemble directives, à l'intention des administrateurs des régimes. Comment classeriez-vous la qualité des directives du BSIF à l'égard de ce qui suit.

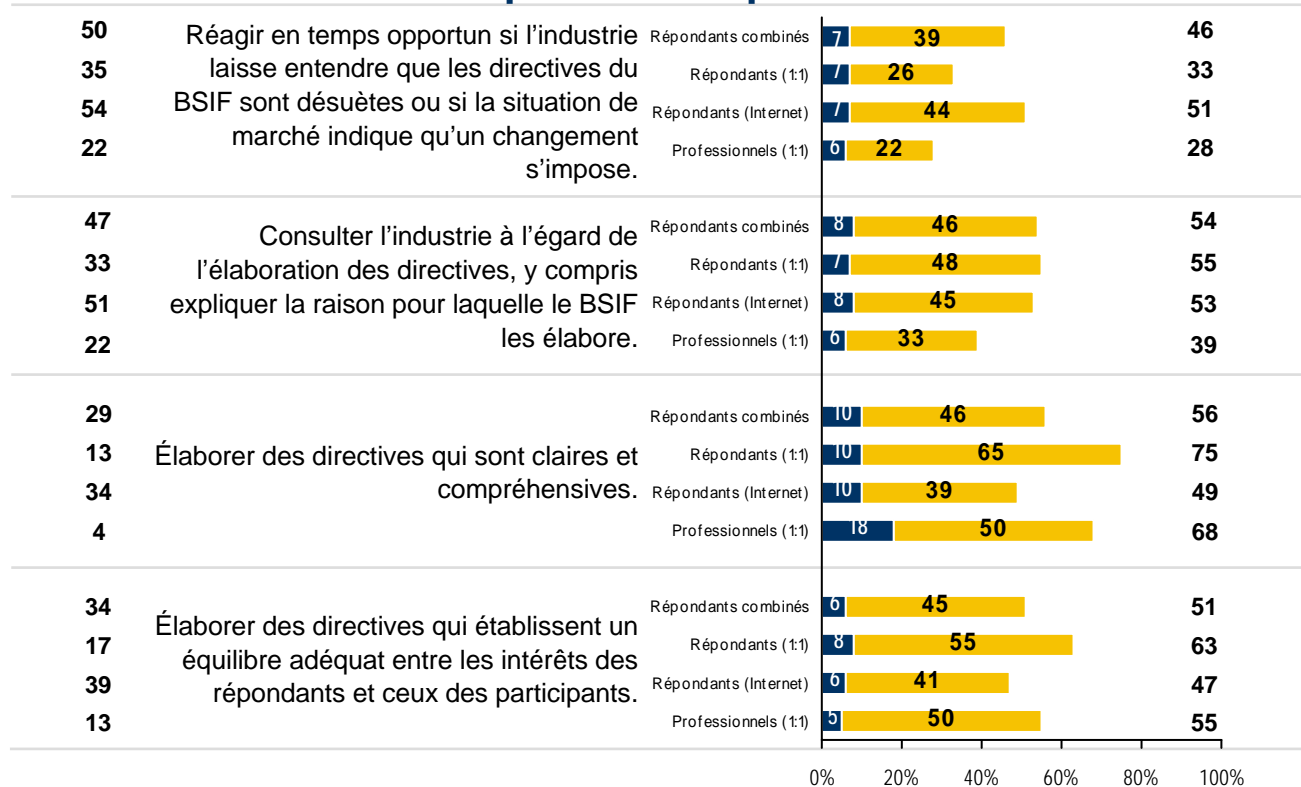
## Près de la moitié des répondants accordent une note positive à la qualité des directives du BSIF.

Notes accordées à la qualité des directives du BSIF

Ne sais pas/  
non indiqué  
%

Participants ayant  
exprimé une opinion

Total – Bien  
%



■ Très bien

■ Bien

- ◆ Un peu plus de la moitié des répondants ont donné une note positive aux efforts du BSIF à trois égards :
  - Consulter l'industrie des régimes de retraite dans l'élaboration des directives (54 %).
  - La clarté de ses directives (56 %).
  - Établir un équilibre entre les intérêts des répondants des régimes et les participants dans l'élaboration de lignes directrices (51 %).
- ◆ Les efforts déployés par le BSIF pour régir en temps opportun s'il doit modifier ses directives sont évalués de manière un peu moins positive (46 %).
- ◆ Les professionnels ont tendance à accorder une note positive pour ce qui est d'élaborer des directives qui sont claires, compréhensibles et qui établissent un équilibre.
- ◆ Les professionnels évaluent relativement moins bien les efforts déployés par le BSIF pour réagir en temps opportun s'il doit modifier ses directives et les consultations qu'il mène auprès de l'industrie des régimes de retraite dans l'élaboration des directives.

**Q.31-Q.34** Périodiquement, le BSIF émet des guides, lignes directrices et instructions sur les régimes de retraite, désignés ensemble directives, à l'intention des administrateurs des régimes. Comment classeriez-vous la qualité des directives du BSIF à l'égard de ce qui suit.

## Réponses détaillées aux Q.31-34

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1
Réagir en temps opportun si l'industrie laisse entendre que les directives du BSIF sont désuètes ou si la situation de marché indique qu'un changement s'impose.	46	33	51	28	7	7	7	6	39	26	44	22	40	40	40	33	11	23	6	39	3	3	3	-
Consulter l'industrie à l'égard de l'élaboration des directives, y compris expliquer la raison pour laquelle le BSIF les élabore.	54	55	53	39	8	7	8	6	46	48	45	33	35	39	34	28	10	7	12	33	1	-	1	-
Élaborer des directives qui sont claires et compréhensives.	56	75	49	68	10	10	10	18	46	65	39	50	35	23	40	23	8	3	11	9	1	-	1	-
Élaborer des directives qui établissent un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants et ceux des participants.	51	63	47	55	6	8	6	5	45	55	41	50	33	21	38	35	12	16	10	10	4	-	5	-

Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)

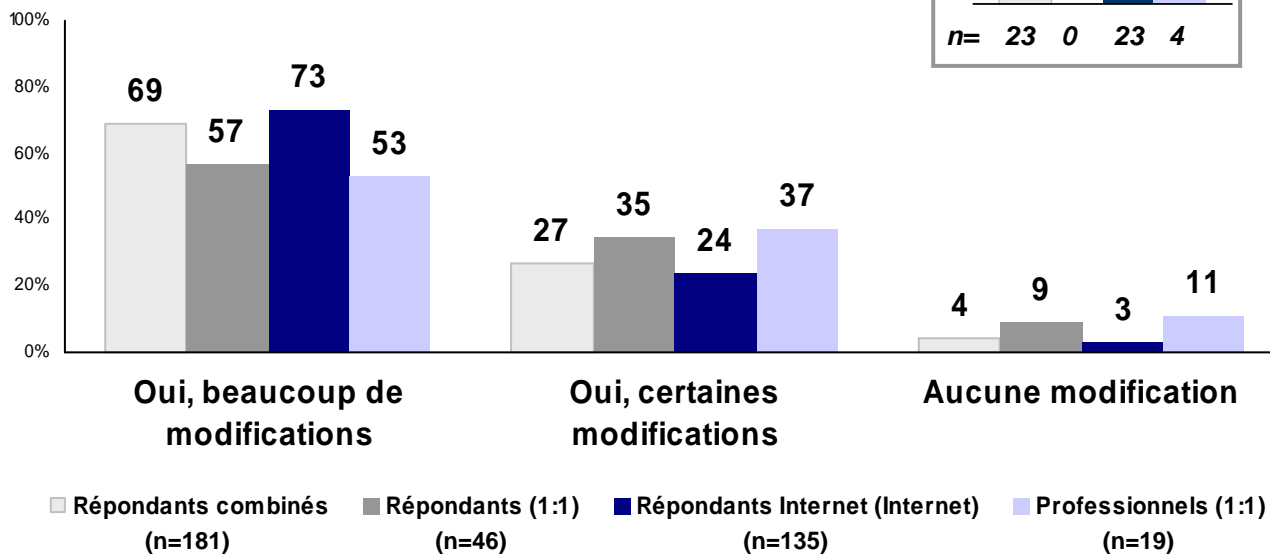
Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1
102	30	72	18
108	31	77	18
145	40	105	22
134	38	96	20

Q.35 Au cours des deux dernières années, avez-vous apporté des modifications à votre régime ou au régime à l'égard desquelles vous assurez la prestation de services professionnels, en fonction des directives du BSIF?

Pratiquement à l'unanimité, les répondants signalent que des modifications ont été apportées à leur régime au cours des deux dernières années en raison des directives du BSIF.

*Modifications apportées aux régimes en raison des directives du BSIF*

**Participants ayant exprimé une opinion**



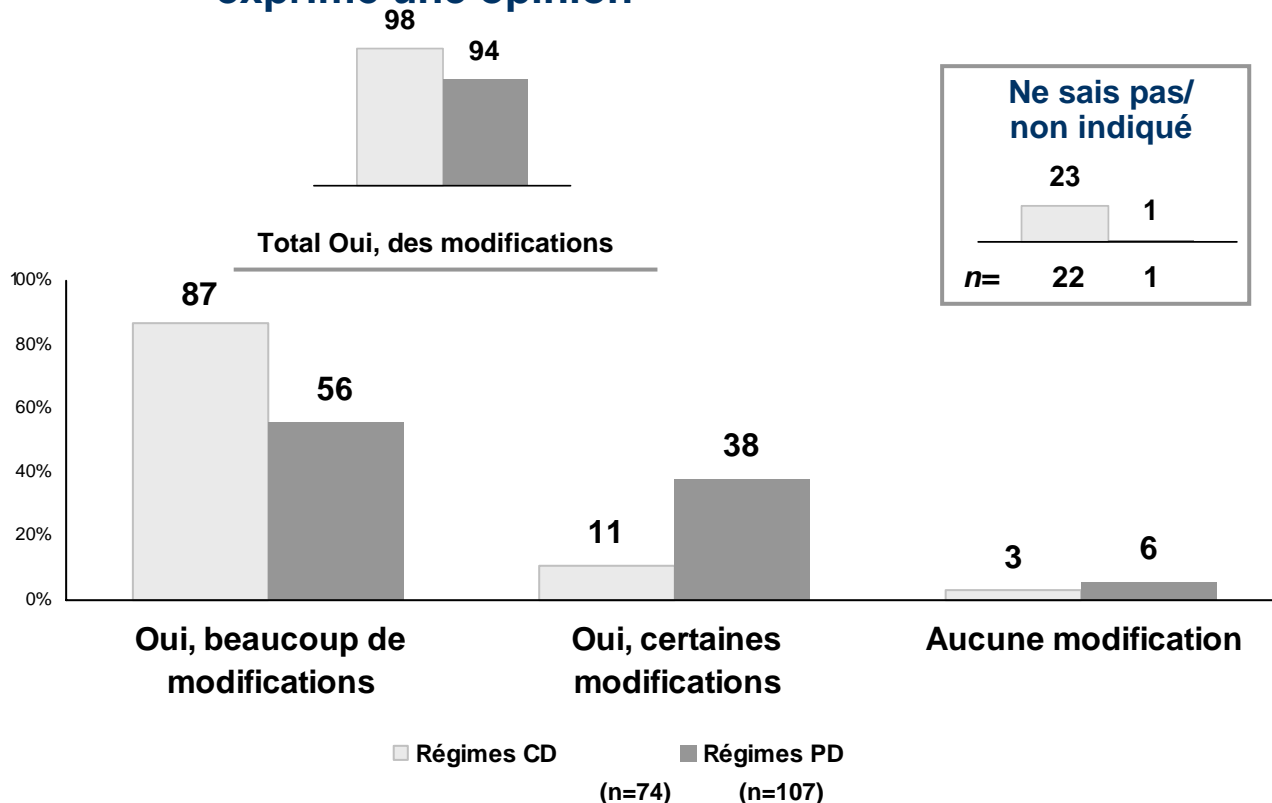
- ◆ Les répondants, en majorité (69 %), indiquent que des modifications importantes ont été apportées à leur régime au cours des deux dernières années et 27 % de plus signalent que des modifications modérées y ont été apportées, pour un total de 96 %.

Q.35 Au cours des deux dernières années, avez-vous apporté des modifications à votre régime ou au régime à l'égard desquelles vous assurez la prestation de services professionnels, en fonction des directives du BSIF?

## Les régimes à CD ont plus souvent fait l'objet de modifications importantes.

*Modifications apportées aux régimes en raison des directives du BSIF*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi ceux ayant exprimé une opinion, les répondants des régimes à CD sont beaucoup plus susceptibles que ceux des régimes à PD d'indiquer avoir apporté des modifications importantes à leur régime.
- ◆ Les répondants des régimes à PD sont beaucoup plus susceptibles d'indiquer avoir apporté certaines modifications.

Q.36 Dans quels secteurs précis le BSIF aurait-il intérêt, selon vous, à publier des directives, peu importe si votre régime ou les régimes à l'égard desquels vous assurez la prestation des services professionnels en tirent profit?

## Les répondants réclament des directives sur les décisions dans les affaires Monsanto et TransAmerica ainsi que certaines consignes dans le domaine de la gestion de placement.

- ◆ Il n'y a aucune cohérence dans les domaines à l'égard desquels le BSIF devrait, de l'avis des participants, émettre des directives. En outre, bon nombre des domaines cités par les participants ne sont pas nécessairement des domaines à l'égard desquels on réclame plus de « directives », mais plutôt à l'égard desquels on réclame que le BSIF produise plus d'information qui profitera directement à la collectivité des régimes de retraite.
  - Demandes de directives supplémentaires
    - Information sur les rôles et responsabilités des répondants – Pour certains participants, il faudrait que le BSIF donne sur une base permanente une idée plus claire des rôles et responsabilités des répondants dans l'administration de leur régime de retraite. Il faudrait en outre de l'information sur ce qui suit :
      - pratiques exemplaires en matière d'administration et de prise de décisions.
      - mise à jour et recommandations concernant la régie des régimes de retraite.
      - manière dont les répondants devraient appliquer les changements législatifs à leurs régimes.
    - Certains participants demandent au BSIF d'émettre des directives sur les transferts d'actifs et les cessations partielles dans la foulée des décisions rendues dans les affaires Monsanto et TransAmerica.
    - Dans une perspective plus large, environ un participant sur six (16 %) laisse entendre que le BSIF doit être plus clair sur les questions des exigences en matière de solvabilité, des hypothèses/estimations des dépenses de solvabilité, des excédents des régimes, des exigences minimales de capitalisation et de l'exonération de cotisations.
    - Environ un participant sur six (14 %) laisse entendre que le BSIF devrait émettre des directives au sujet des stratégies de gestion de placement que les régimes devraient adopter.
      - Outre le sujet plus vaste des stratégies de gestion, un petit pourcentage de participants (7 %) réclament des directives sur des volets précis de la gestion des placements, notamment, sur les prêts de titres, l'utilisation des lettres de crédit et l'identification des dépenses appropriées.

Q.36 Dans quels secteurs précis le BSIF aurait-il intérêt, selon vous, à publier des directives, peu importe si votre régime ou les régimes à l'égard desquels vous assurez la prestation des services professionnels en tirent profit?

Les répondants et les professionnels réclament du BSIF d'offrir une plus grande étendue d'information au sujet des enjeux auxquels fait face la collectivité des régimes de retraite.

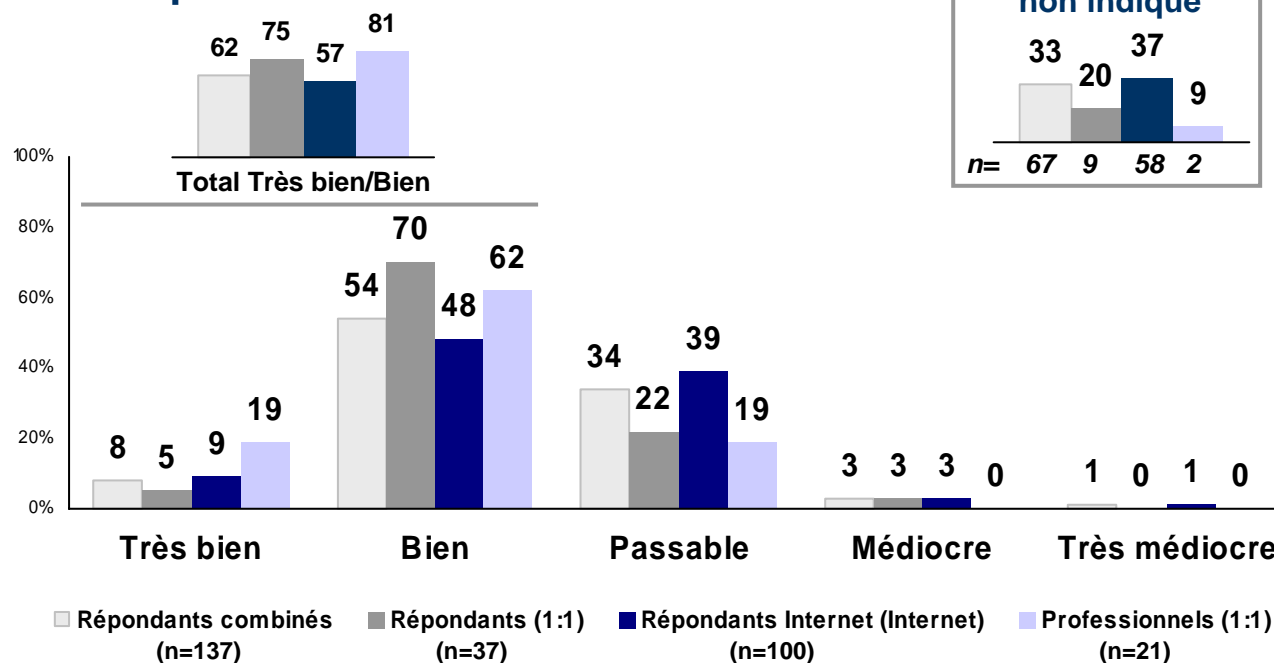
- Demandes d'information supplémentaire
  - Sensibilisation des participants – Près d'un participant sur dix laisse entendre que le BSIF devrait mettre au point de l'information conviviale à l'intention des participants, notamment de l'information concernant la manière dont les participants peuvent accéder à leur pension pendant les diverses étapes de la vie.
  - Tendances/foire aux questions – Certains répondants réclament plus d'information sur ce que vivent les autres régimes de retraite et sur la manière dont le BSIF compose avec les diverses situations des régimes de retraite. Une foire aux questions ou une section de questions et réponses sur le site Web du BSIF est l'une des approches recommandées à cet égard.

Q.37 À quel point, selon vous, les directives du BSIF sont-elles utiles pour l'industrie pour ce qui est de donner une idée des attentes de l'organisme de réglementation?

Les répondants ayant exprimé une opinion ont une perception modérément positive de l'utilité des directives du BSIF.

*Utilité perçue des directives du BSIF pour ce qui est d'indiquer les attentes de l'organisme de réglementation*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Les répondants, en majorité (62 %), classent l'utilité des directives du BSIF dans les catégories « très bien » ou « bien », 54 % l'évaluant « bien » plutôt que « très bien ».
- ◆ Les professionnels (81 %) sont plus susceptibles de classer l'utilité des directives du BSIF comme « très bien » (19 %) ou « bien » (62 %).

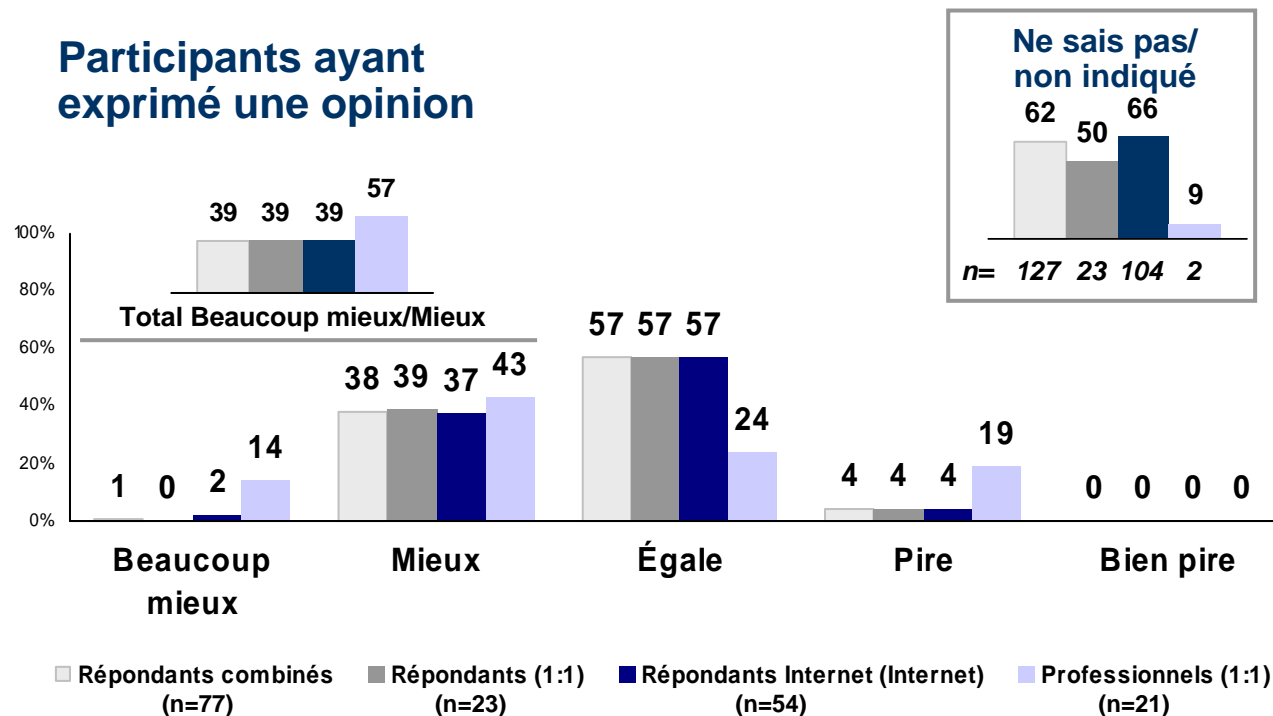


Q.38 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment compareriez-vous l'utilité des directives du BSIF par rapport à l'utilité de celles des autres organismes de réglementation des régimes de retraite?

La majorité des répondants ayant exprimé une opinion estiment que l'utilité des directives du BSIF est égale à celle des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite.

*Utilité perçue des directives du BSIF par rapport aux autres organismes de réglementation des régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi les participants ayant répondu à la question, la majorité (57 %) estiment que les directives du BSIF sont aussi utiles que celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite.
- ◆ Pour les autres répondants (38 %), les directives du BSIF sont plus utiles, mais pas tellement.
- ◆ Les professionnels, en majorité (57 %), estiment que les directives du BSIF sont plus utiles que celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite.
- ◆ Une minorité importante (19 %) des professionnels, cependant, estiment que les directives du BSIF sont pires que celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite.

## Partie VIII – Processus d’approbation du BSIF

Q.39-Q.41 Comme vous le savez, en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP)*, certaines initiatives que les régimes souhaitent entreprendre doivent être approuvées par le BSIF. La prochaine série de questions portent sur le processus d’approbation. Veuillez noter le BSIF, sur une échelle de 1 à 5, à propos des questions suivantes relatives au processus d’approbation.

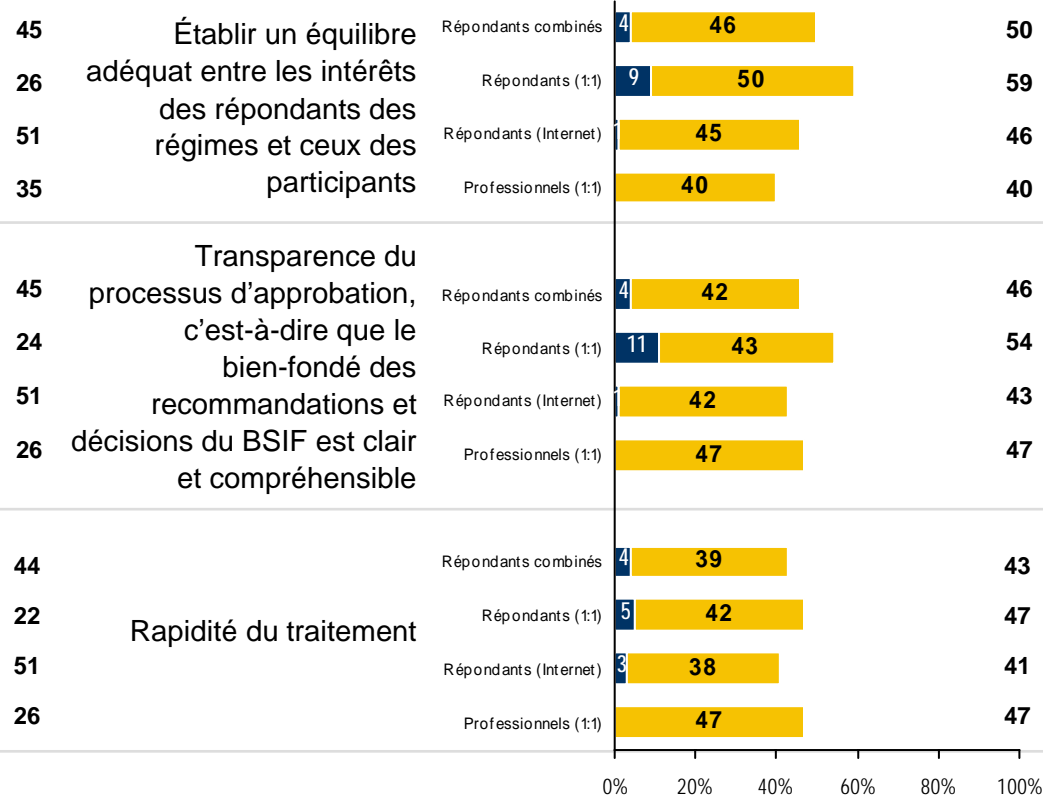
## Tout au plus la moitié des répondants ayant exprimé une opinion accordent une note positive au processus d’approbation du BSIF.

### Notes du processus d’approbation

Ne sais pas/  
non indiqué  
%

Participants ayant  
exprimé une opinion

Total – Bien  
%



■ Très bien

■ Bien

- ◆ Parmi ceux ayant exprimé une opinion, le processus d’approbation obtient une note inférieure par rapport à d’autres dimensions mesurées.
- ◆ À la question portant sur l’équilibre, la moitié (50 %) des répondants évaluent positivement le BSIF.
- ◆ Moins de la moitié des répondants accordent une note positive à la transparence du processus d’approbation (46 %) et à la rapidité du traitement (43 %).
- ◆ Les notes positives de tous les éléments évalués du processus d’approbation découlent d’une note « bien ».
- ◆ Les notes accordées par les professionnels se comparent à celles accordées par les répondants.
- ◆ Les répondants des régimes à PD (38 %) sont beaucoup plus susceptibles que ceux des régimes à CD (13 %) d’accorder une note négative à la rapidité du traitement du BSIF.

**Q.39-Q.41** Comme vous le savez, en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP)*, certaines initiatives que les régimes souhaitent entreprendre doivent être approuvées par le BSIF. La prochaine série de questions portent sur le processus d’approbation. Veuillez noter le BSIF, sur une échelle de 1 à 5, à propos des questions suivantes relatives au processus d’approbation.

## Réponses détaillées aux Q.39-41

Parmi les répondants ayant exprimé une opinion (à l'exclusion des réponses ne sais pas/non indiqué)

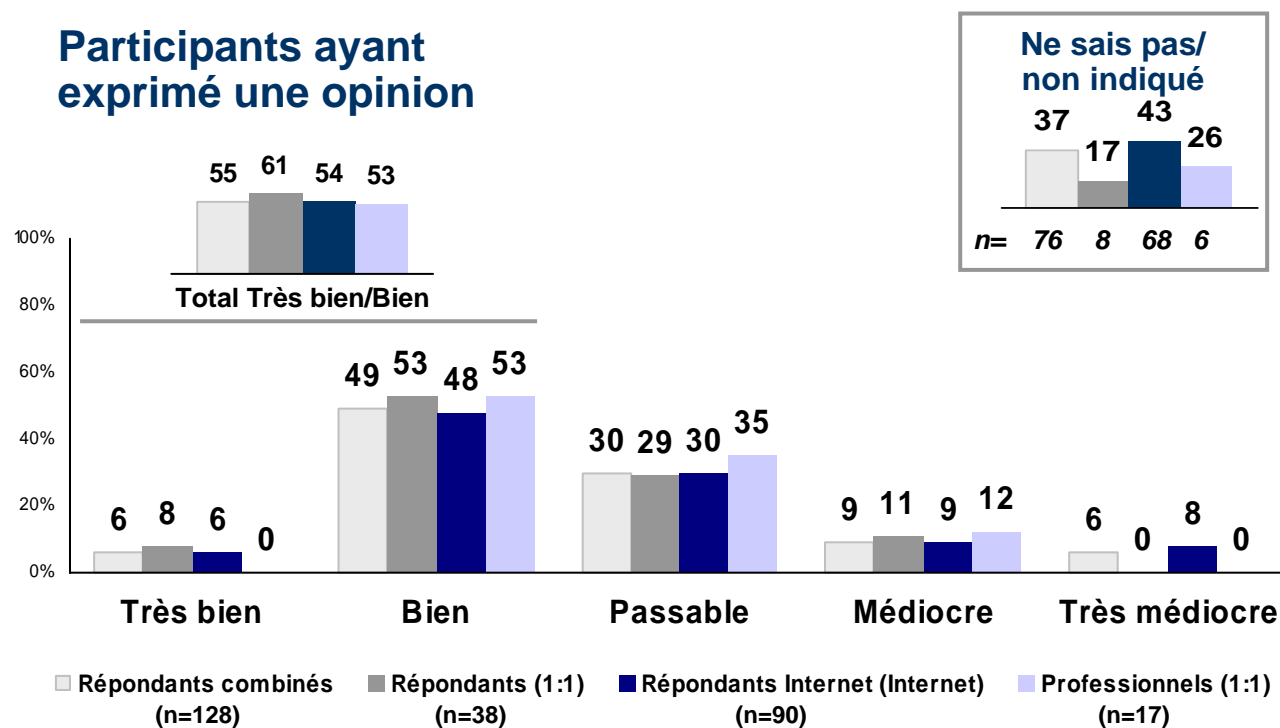
	TOTAL – BIEN %				Très bien %				Bien %				Passable %				Médiocre %				Très médiocre %				Taille des échantillons de participants ayant exprimé une opinion (n)			
	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1	Rép. comb.	Rép. 1:1	Rép. Int.	Prof. 1:1				
Établir un équilibre adéquat entre les intérêts des répondants des régimes et ceux des participants	50	59	46	40	4	9	1	-	46	50	45	40	39	32	42	53	9	9	9	7	2	-	3	-	112	34	78	15
Transparence du processus d’approbation, c’est-à-dire que le bien-fondé des recommandations et décisions du BSIF est clair et compréhensible	46	54	43	47	4	11	1	-	42	43	42	47	40	34	43	47	9	9	9	6	5	3	5	-	112	35	77	17
Rapidité du traitement	43	47	41	47	4	5	3	-	39	42	38	47	28	22	31	35	17	17	17	18	12	14	12	-	114	36	78	17

Q.42 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment noteriez-vous la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions relatives au régime de retraite qu'il doit approuver?

Un peu plus de la moitié des répondants ayant exprimé une opinion estiment que le processus d'approbation du BSIF est dans l'ensemble bien.

*Notes accordées à la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions relatives aux régimes de retraite qu'il doit approuver*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Un peu plus de la moitié (55 %) des répondants estiment que le BSIF parvient « très bien » (6 %) ou « bien » (49 %), dans l'ensemble, à traiter les questions relatives aux régimes de retraite qu'il doit approuver.

42a. Pourquoi cette réponse? [42] / Q.42 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment noteriez-vous la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions relatives au régime de retraite qu'il doit approuver?

## Les évaluations du processus d'approbation du BSIF sont modérément positives. La rapidité de certaines approbations est un sujet de préoccupation.

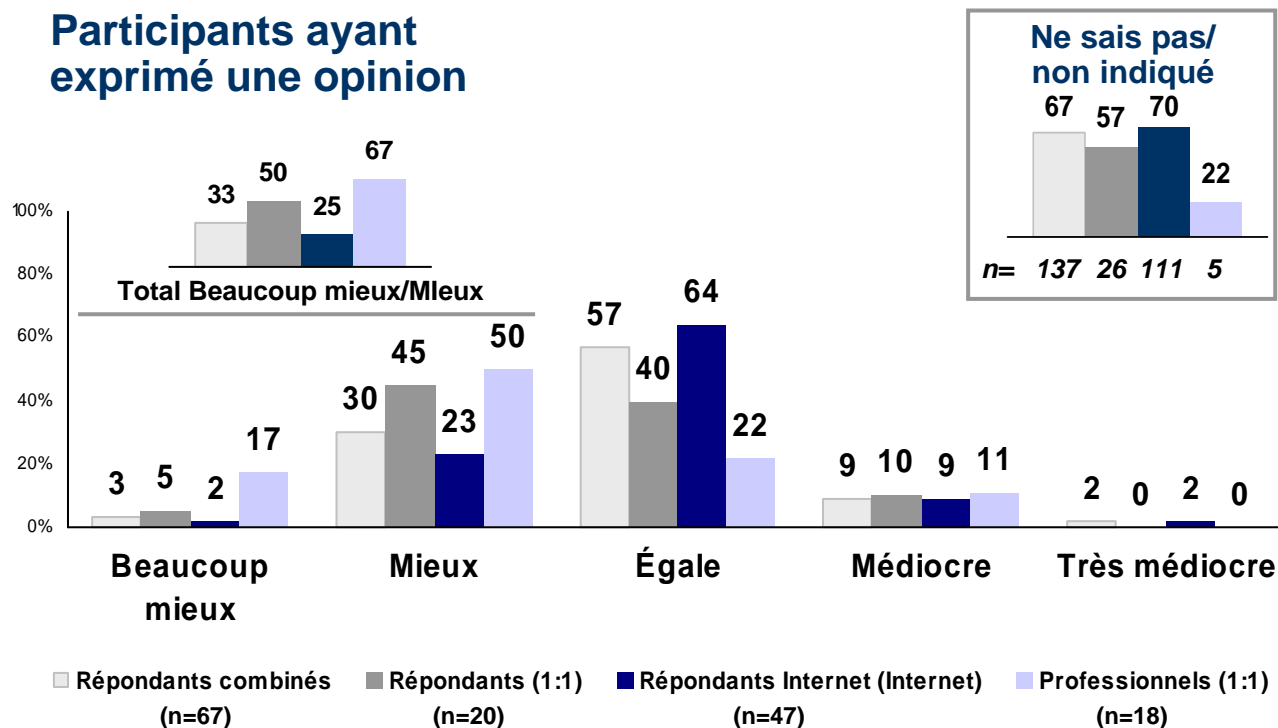
- ◆ Les répondants, en majorité, accordent une note modérément positive à la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions relatives aux régimes de retraite qu'il doit approuver.
- ◆ Les perceptions positives à l'égard du processus d'approbation du BSIF sont souvent attribuables à la réactivité de l'organisme de réglementation qui est souvent associée au fait que les employés sont utiles et qu'ils sont disposés à faire des commentaires.
- ◆ Certains répondants félicitent le BSIF de communiquer efficacement ses attentes et les raisons de ses décisions.
- ◆ D'après les réponses ouvertes, la rapidité avec laquelle le BSIF donne suite aux demandes d'approbation figure de manière importante dans les perceptions tant positives que négatives.
  - Les participants reconnaissent dans une certaine mesure que les questions stratégiques nouvelles, spécifiquement les décisions dans les affaires Monsanto et TransAmerica, sont responsables des retards dans le processus d'approbation du BSIF, en particulier dans le domaine des transferts d'actifs. Cependant, certains participants se sont dits frustrés du fait que le BSIF a manqué de transparence au sujet des raisons du retard et des répercussions éventuelles des affaires à l'étude sur certaines demandes.
  - Par ailleurs, beaucoup des participants ayant une perception positive signalent que la réponse du BSIF à leurs demandes d'approbation a été « en temps opportun » et « rapide ».

Q.43 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment compareriez-vous la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions qu'il doit approuver par rapport à celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite?

Les répondants ayant exprimé une opinion estiment, en majorité, que le BSIF se compare aux autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite au chapitre des approbations.

*Comparaison entre la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions nécessitant son approbation et celles des autres organismes de réglementation des régimes de retraite*

### Participants ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi les participants ayant répondu à cette question, près de six sur dix (57 %) estiment que la performance du BSIF dans le processus d'approbation est comparable à celle des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite.
- ◆ Un tiers des participants ont l'impression que le BSIF fait mieux que les autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite (33 % « beaucoup mieux » ou « mieux »).
- ◆ Les professionnels (67 %) sont deux fois plus susceptibles que les répondants de mieux évaluer le BSIF.

43a. Pourquoi cette réponse? [43] / Q.43 Dans l'ensemble, compte tenu de ce qui précède, comment compareriez-vous la performance du BSIF pour ce qui est de traiter les questions qu'il doit approuver par rapport à celles des autres organismes canadiens de réglementation des régimes de retraite?

L'efficacité du processus d'approbation est réputée tant un atout qu'une lacune par rapport aux autres organismes de réglementation. La qualité du personnel du BSIF est jugée plus positivement que celle des employés des autres organismes de réglementation.

- ◆ Les répondants ayant exprimé une opinion, en forte majorité, estiment que la performance du BSIF est comparable ou mieux que celle des autres organismes canadiens de réglementation du régime de retraite en ce qui a trait aux approbations.
- ◆ Il convient de souligner que l'expérience de la plupart des répondants avec de nombreux organismes de réglementation est limitée. Ils ont tendance à avoir fait affaire avec seulement un ou peut-être deux organismes de réglementation autres que le BSIF.
- ◆ Ainsi que déjà souligné, la rapidité est un facteur clé qui contribue aux perceptions tant positives que négatives au sujet de la performance du BSIF par rapport aux autres organismes canadiens de réglementation.
  - Parmi ceux ayant accordé une note comparative favorable au BSIF, certains mentionnent spécifiquement que les travaux du BSIF sont faits en temps plus opportun que ceux de l'ACOR et que le BSIF est habituellement plus efficace que les organismes provinciaux de réglementation avec lesquels ils traitent.
- ◆ Pour certains répondants, le personnel du BSIF est le facteur qui le distingue des organismes provinciaux de réglementation. Ils le décrivent comme étant dévoué, chevronné, axé sur le service et plus efficace que beaucoup des employés des organismes provinciaux de réglementation.
  - Quelques participants font remarquer que le BSIF a l'avantage d'avoir plus de ressources que les autres organismes de réglementation.

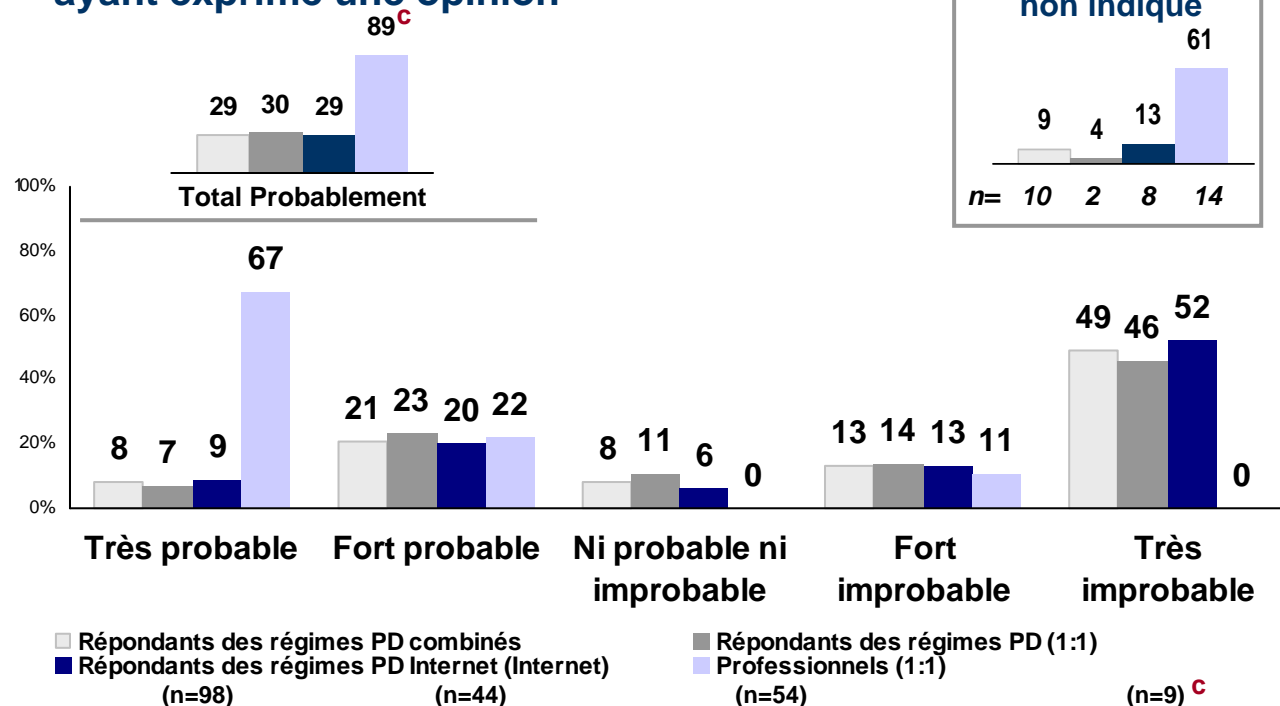


Q.44 Enfin, à quel point est-il probable que votre société enregistre un régime à cotisations déterminées au cours des prochaines années?

Parmi ceux ayant exprimé une opinion, trois sur dix (29 %) des répondants des régimes à PD estiment que leur société à tout le moins « fort probablement » enregistrera un régime à cotisations déterminées au cours des prochaines années.

*Probabilités que la société enregistrera un régime à cotisations déterminées au cours des prochaines années*

### Participants des régimes à CD ayant exprimé une opinion



- ◆ Parmi les quelques professionnels ayant répondu à cette question, neuf sur dix (89 %) estiment qu'il est à tout le moins « fort » probable que les régimes auxquels ils sont attachés enregistreront un régime à CD au cours des prochaines années.

**c. : Il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat, car seulement neuf professionnels ont répondu à cette question.**